

# Rapport social unique 2024



**ACADÉMIE  
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Synthèse

**L'académie d'Orléans-Tours emploie 43.325 personnes** à la rentrée 2024, tous secteurs confondus.

32.387 sont des enseignants, soit près de 4 personnels de l'académie sur 5. Les personnels d'assistance éducative représentent 15% de la population totale, 7% sont des personnels IATSS (ingénieurs, administratifs, techniciens, de santé et sociaux) et les personnels Idep (inspection, direction, éducation et psychologues) représentent 3% des agents.

**Le taux de féminisation est de 74%** à la rentrée 2024. Les enseignants du premier degré et les personnels IATSS se distinguent par un fort taux de féminisation, avec respectivement 87% (93% dans le secteur privé sous contrat et 88% dans le secteur public) et 83%.

**L'âge moyen de l'ensemble des personnels est stable par rapport à 2023 : il est de 44 ans.** Au regard de chaque catégorie, les personnels Idep et IATSS se démarquent par une moyenne d'âge plus élevée (48 ans). L'indice de vieillissement (population des 55 ans et plus rapportée à la population des moins de 30 ans) est particulièrement élevé pour les IATSS. Inversement, les personnels d'assistance éducative sont nettement plus jeunes, avec un âge moyen de 39 ans.

Entre les rentrées 2023 et 2024, 1.805 agents du secteur public ont quitté définitivement l'académie, dont 870 suite à une fin de fonction. 344 agents sont sortis provisoirement (dont 56% pour une disponibilité) et 365 ont été réintégrés, dont 52% à la suite d'un congé parental.

À la rentrée 2024, 7,5% de l'ensemble des personnels du secteur public, titulaires ou non, exercent à temps partiel, soit 2.971 agents. Ce nombre augmente de 0,5 point par rapport à la rentrée 2023.

Sur l'année civile 2024, la masse salariale se chiffre à plus de **2,8 milliards d'euros**. Elle est répartie sur cinq programmes, le plus important étant celui relatif à l'enseignement scolaire public du second degré, dont les dépenses s'élèvent à plus de 1,4 milliard d'euros.



# Sommaire

<b>Présentation</b> .....	7
<b>Effectifs et caractéristiques démographiques</b> .....	9
Ensemble des personnels .....	10
Personnels Idep : inspection et direction.....	12
Personnels Idep : éducation et psychologues.....	14
Enseignants du premier degré public.....	16
Enseignants du second degré public.....	18
Enseignants du secteur privé sous contrat .....	24
Personnels IATSS .....	26
Personnels d'assistance éducative .....	30
<b>Carrière, formation et mobilité</b> .....	33
<b>Promotions</b> .....	34
Personnels Idep.....	34
Enseignants des premier et second degrés .....	35
Personnels IATSS .....	36
<b>Rémunérations</b> .....	38
Ensemble des personnels .....	38
<b>Formation des personnels</b> .....	40
Personnels d'encadrement.....	40
Personnels du premier degré .....	40
Personnels du second degré (enseignants, CPE, Psy-EN et assistants d'éducation) .....	42
Personnels IATSS .....	43
<b>Départs et flux provisoires</b> .....	44
Personnels Idep.....	44
Enseignants du premier degré .....	45
Enseignants du second degré.....	46
Personnels IATSS .....	47
<b>Mouvement</b> .....	48
Mouvement interdépartemental des enseignants du premier degré.....	48
Mouvement inter-académique des enseignants du second degré, des CPE et psychologues .....	49
Mouvement intra-académique des enseignants du second degré, des CPE et psychologues .....	50
Mouvement des personnels de direction et administratifs .....	51

<b>Vie des personnels .....</b>	<b>53</b>
<b>Travail à temps partiel .....</b>	<b>54</b>
Évolution globale .....	54
Personnels Idep .....	56
Enseignants du premier degré public.....	57
Enseignants du second degré public .....	58
Personnels IATSS .....	60
<b>Absences.....</b>	<b>62</b>
Comparatif global des taux d'absences .....	62
Personnels Idep .....	66
Enseignants du premier degré public.....	68
Enseignants du second degré public .....	70
Personnels IATSS .....	72
Personnels d'assistance éducative .....	74
<b>Accompagnement des personnels.....</b>	<b>76</b>
L'action sociale (les prestations sociales) .....	76
Les dispositifs de maintien dans l'emploi .....	78
Le recrutement des bénéficiaires de l'obligation d'emploi .....	79
<b>La santé sécurité au travail– L'accompagnement des établissements/écoles/services pour l'amélioration des conditions de travail .....</b>	<b>80</b>
<b>Masse salariale .....</b>	<b>83</b>
Programme 0139 : enseignement scolaire privé du premier degré et du second degré .....	84
Programme 0140 : enseignement scolaire public du premier degré .....	86
Programme 0141 : enseignement scolaire public du second degré .....	88
Programme 0214 : soutien de la politique de l'éducation nationale.....	90
Programme 0230 : vie de l'élève.....	91
<b>Décharges syndicales .....</b>	<b>93</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>96</b>
<b>Sigles .....</b>	<b>123</b>
<b>Liste des tableaux et figures .....</b>	<b>126</b>

# Présentation

Le rapport social unique 2024 rassemble des éléments d'information concernant l'ensemble des personnels enseignants et non enseignants de l'académie d'Orléans-Tours.

Les données présentées sont issues de plusieurs sources, la principale étant l'application BSA (Base Statistiques Agent) mise à disposition par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Cette application permet d'extraire des informations à partir des bases de gestion des personnels Agape, EPP, RenoIRH et Sirhen. Les autres sources relèvent des services du rectorat et des directions des services départementaux en charge des thèmes abordés.

La date d'observation a été fixée au 31 décembre 2024. L'unité de compte est la personne physique.

L'extraction porte sur les personnels du secteur public et privé sous contrat en activité et affectés. Sont dénombrés les personnels titulaires et non titulaires (contractuels) présents à la date d'observation et n'est retenue que leur affectation principale. Ces personnels sont rémunérés sur les programmes 0139 (enseignement scolaire privé du premier et du second degré), 0140 (enseignement scolaire public du premier degré), 0141 (enseignement scolaire public du second degré), 0214 (soutien de la politique de l'éducation nationale) et 0230 (vie de l'élève).

Dans ce document, les personnels ont été regroupés en cinq grandes catégories :

- > **les personnels d'inspection, de direction, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale (« Idep »)** (bases Sirhen, EPP), auxquels ont notamment été rattachés les IA-Dasen, les personnels de direction et d'inspection en mission académique, les psychologues de l'éducation nationale et les directeurs de centre d'information et d'orientation dans le second degré ;
- > **les enseignants du premier degré** (bases Agape, Agape privé), c'est-à-dire les personnels appartenant aux corps des instituteurs ou professeurs des écoles exerçant des fonctions d'enseignement ou autres dans le premier degré ;
- > **les enseignants du second degré** (bases EPP, EPP privé) hormis les agents ayant une fonction « Idep » évoquée ci-dessus. Sont donc comptabilisés les enseignants du second degré, les enseignants du premier degré affectés dans le second degré et les enseignants ayant une fonction autre que l'enseignement (certains, comme les conseillers pédagogiques départementaux, peuvent exercer dans le 1er degré) ;
- > **les personnels d'assistance éducative** regroupent les éducateurs en internat des Erea, les assistants d'éducation et les AESH ;
- > **les personnels IATSS** (ingénieurs, administratifs, techniciens, de santé et sociaux).

Cinq rubriques présentent la situation académique de façon détaillée.

La première, intitulée « **Effectifs et caractéristiques démographiques** », comporte des données sur l'ensemble des personnels (titulaires et non titulaires), par catégorie statutaire. Sont inventoriées la répartition des personnels par fonction, par corps et par établissement, leur répartition par sexe et âge ainsi que leur ancienneté générale de service.

La deuxième rubrique, « **Carrière, formation et mobilité** », dresse un bilan des promotions et de la rémunération moyenne des personnels par catégorie, ainsi que celui des différentes formations suivies par type de personnels au cours de l'année scolaire précédente (2023-2024). Par la suite, sont abordés les sorties définitives par type et les flux provisoires (entrées et sorties) puis le mouvement des personnels avant la rentrée 2024.

Une troisième partie, intitulée « **Vie des personnels** », répertorie dans un premier temps les modalités de service, plus particulièrement le temps partiel, présenté selon l'âge et le sexe des agents de chaque grande catégorie. Un focus sur les enseignants du second degré en fin de carrière y est également proposé. Dans un deuxième temps, les absences récapitulent la situation des congés pris sur l'année 2023-2024 par les personnels présents au 31 décembre 2023. Deux thématiques sont ensuite présentées : l'une sur l'accompagnement des personnels et l'autre sur l'accompagnement et le suivi du dispositif « santé et sécurité au travail » des établissements.

La rubrique « **Masse salariale** » présente par programme les dépenses de l'académie sur l'année civile 2024 liées à l'enseignement public et privé, avec un focus sur les indemnités principales rattachées aux différents budgets opérationnels de programme.

La dernière partie, sur les « **Décharges syndicales** », recense le nombre et l'équivalent temps plein des personnels bénéficiant de décharges syndicales au cours de l'année 2024-2025.

# Effectifs et caractéristiques démographiques

## **Ensemble des personnels**

### **Personnels Idep**

Personnels d'inspection et de direction  
Personnels d'éducation et psychologues

### **Enseignants du premier degré public**

### **Enseignants du second degré public**

### **Enseignants du secteur privé sous contrat**

### **Personnels IATSS**

### **Personnels d'assistance éducative**

# Ensemble des personnels

Effectifs et caractéristiques démographiques

## À la rentrée 2024, 43.325 personnes travaillent pour l'académie d'Orléans-Tours

32.387 sont des personnels enseignants, soit 75% de l'ensemble des personnels. Les enseignants du second degré représentent la catégorie la plus nombreuse.

Les femmes sont très largement majoritaires parmi les personnels de l'académie (74%). Elles représentent 93% des enseignants du premier degré du secteur privé sous contrat, 88% des enseignants du premier degré public et 83% des personnels IATSS contre 69% pour les Idep et 59% pour les enseignants du second degré public (**Tableau 1**).

La part de non titulaires sur l'ensemble du personnel à la rentrée 2024 est de 22,5% (**Tableau 1**). Elle est stable par rapport à 2023.

Entre les rentrées 2023 et 2024, l'effectif global d'agents augmente de 0,2% (+101 personnes). En proportion, la hausse la plus importante, de 1,4%, concerne les personnels d'assistance éducative, soit 90 agents de plus. Le nombre

d'enseignants du second degré augmente de 1,1% (+30 agents) dans le privé et de 0,2% (+25 agents) dans le public. De même, le nombre d'enseignants du 1er degré privé augmente de 0,9% (+11 agents) ainsi que celui des IATSS (+0.4%, soit +12 agents). Les effectifs diminuent de 0,5% pour les enseignants du premier degré public (-69 agents) et restent stables pour les Idep.

Les enseignants du second degré du secteur privé sous contrat sont plus âgés en moyenne que les enseignants du secteur public (un an de plus). Les Idep et IATSS ont la moyenne d'âge la plus élevée (48 ans). Les PAE se démarquent par un âge moyen plus faible, de 39 ans (**Tableau 1**). La répartition par tranche d'âges confirme ces tendances : 51% des Idep sont âgés de 50 ans ou plus alors que les PAE sont 28% à avoir moins de 30 ans (**Figure 3**).

Le Loiret et l'Indre-et-Loire concentrent plus de la moitié des effectifs de personnels de l'éducation nationale (**Figure 2**). Ils scolarisent 52% des élèves du premier et du second degrés de l'académie.

**Tableau 1 - Personnels de l'académie selon la catégorie statutaire à la rentrée 2024 : effectifs, taux de non titulaires et de féminisation, âge moyen<sup>(1)</sup>**

	Total	Titulaires	Non titulaires	% de non titulaires	% de femmes	Âge moyen
Idep	1 562	1 413	149	9,5%	69,3%	48
Enseignants 1er degré public	12 895	12 640	255	2,0%	87,6%	44
Enseignants 1er degré privé	1 205	1 017	188	15,6%	92,9%	44
Enseignants 2nd degré public	15 610	14 021	1 589	10,2%	59,4%	45
Enseignants 2nd degré privé	2 677	1 911	766	28,6%	64,9%	46
IATSS	2 883	2 525	358	12,4%	83,1%	48
Personnels d'assistance éducative	6 436	0	6 436	100,0%	82,5%	39
JES	57	57	0	0,0%	47,4%	45
<b>Total</b>	<b>43 325</b>	<b>33 584</b>	<b>9 741</b>	<b>22,5%</b>	<b>74,4%</b>	<b>44</b>

(1) Les données présentées dans ce tableau sont déclinées par département en annexe 1 de ce document

Figure 1 - Répartition des catégories statutaires

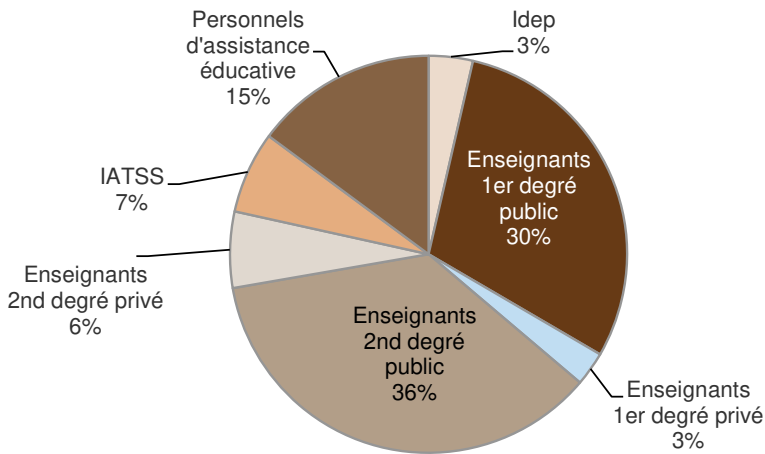


Figure 2 - Répartition des personnels par département

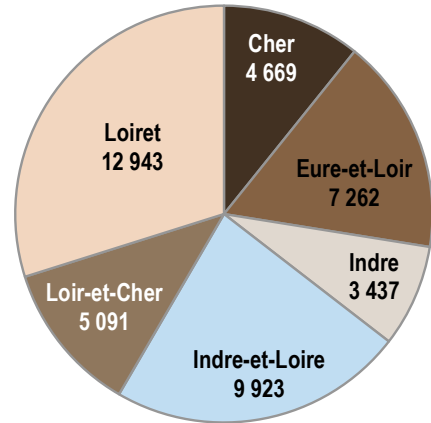


Figure 3 - Répartition par tranche d'âges des personnels des différentes catégories statutaires en 2024

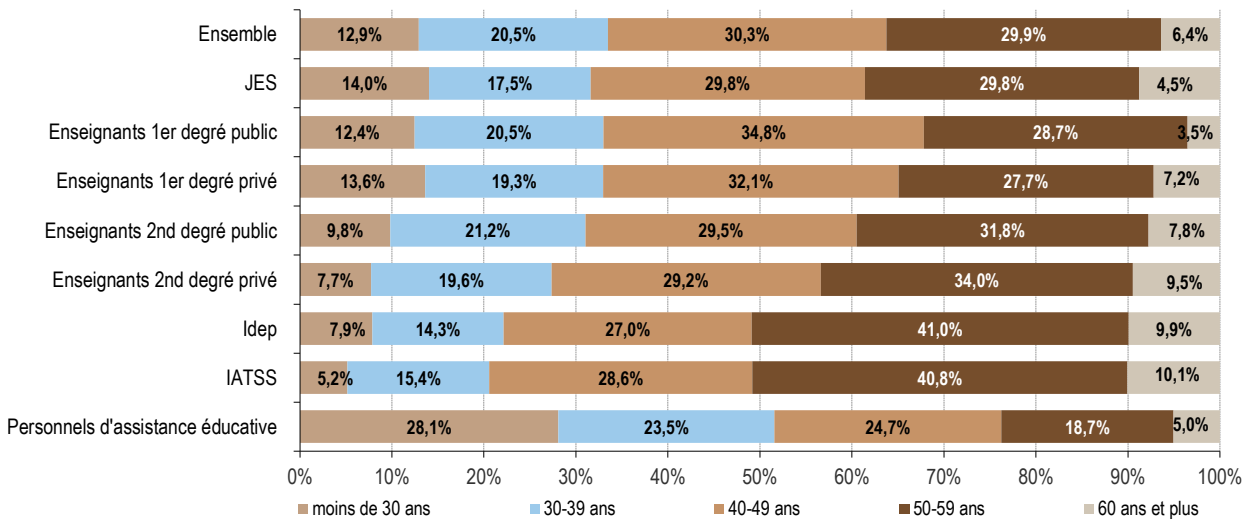
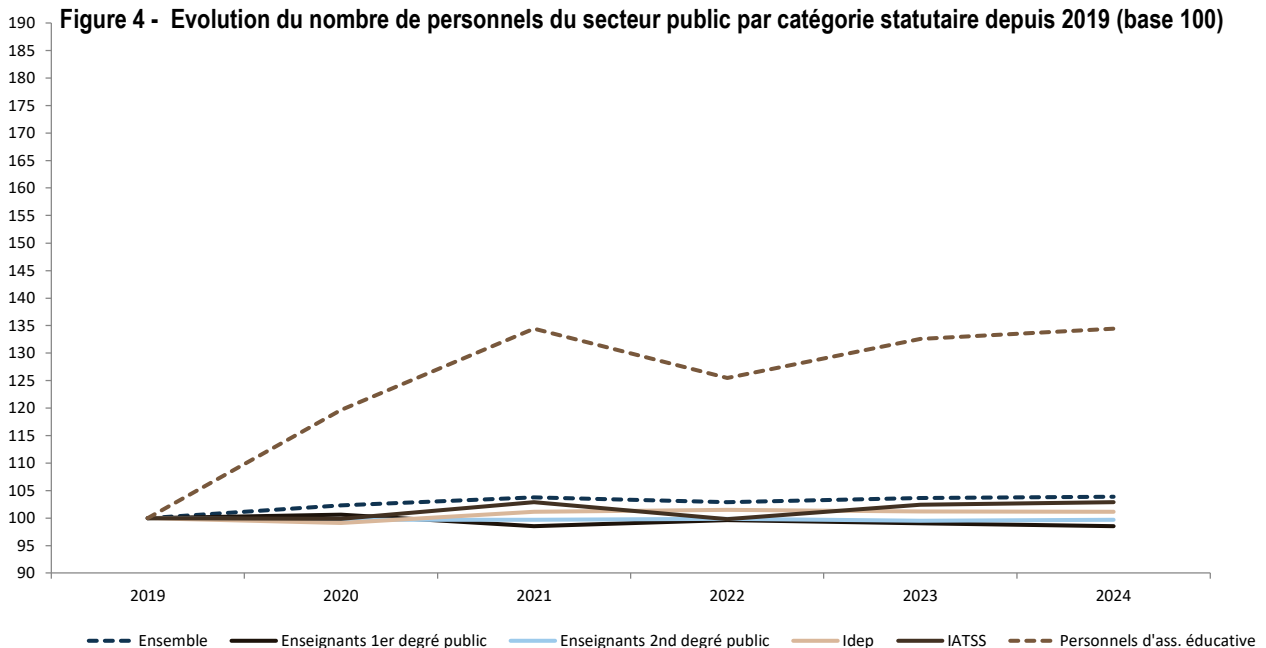


Figure 4 - Evolution du nombre de personnels du secteur public par catégorie statutaire depuis 2019 (base 100)



# Personnels Idep : inspection et direction

Effectifs et caractéristiques démographiques

## Personnels d'inspection et de direction

719 personnels d'inspection et de direction sont recensés à la rentrée 2024. Près de 80% exercent une fonction de direction dans des établissements du second degré public. **(Tableau 2).**

Les personnels d'inspection et de direction se distinguent des autres catégories de personnels par un taux de féminisation plus faible (égal à 55%) et par un âge moyen plus élevé.

Quel que soit le sexe, la tranche quinquennale des 50-54 ans est la plus représentée avec 28% pour les hommes et 33% pour les femmes. 33% des personnels d'inspection et de direction ont 55 ans ou plus **(Figure 5).**

Parmi les 569 personnels de direction, 7% appartiennent à des corps enseignants et sont des faisant-fonction, ce sont très largement des professeurs des écoles, directeurs adjoints de Segpa. Tous grades confondus et qu'ils soient adjoints ou non, près de 66% des chefs d'établissement exercent en collège **(Tableau 3).**

L'ancienneté générale moyenne de service est de 24 ans pour les personnels de direction, elle est moins élevée que celle des IA-IPR et des IEN (27 ans) **(Tableau 3).**

Tableau 2 - Répartition par fonction : effectifs, taux de féminisation et âge moyen<sup>(1)</sup>

	2022	2023	2024	évolution 23-24 en %	% de femmes	Age moyen
IA-Dasen et adjoint	7	8	8	0,0	50,0%	58
Adjoint à l'IA-Dasen 1er degré	6	6	6	0,0	50,0%	53
Inspection 1er degré	54	54	53	-1,9	68,5%	52
Inspection 2nd degré	64	70	68	-2,9	50,0%	51
Administration* (missions académiques)	17	18	15	-16,7	36,4%	54
Direction	568	568	569	0,2	54,5%	51
<b>Total Inspection Direction</b>	<b>716</b>	<b>724</b>	<b>719</b>	<b>-0,7</b>	<b>54,7%</b>	<b>51</b>

<sup>(1)</sup> Les données présentées dans ce tableau sont déclinées par département en annexe 2 de ce document

\* Ce sont des personnels d'inspection ou de direction en mission académique

Figure 5 - Pyramide des âges en 2024

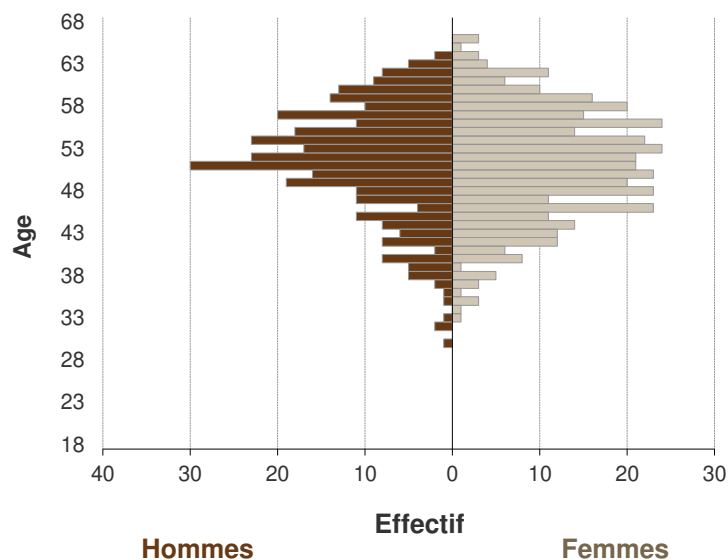


Tableau 3 - Répartition par corps et par établissement et ancienneté générale de service en 2024

	Collège (dont Segpa)	LGT (dont SGT)	LP (dont Sep et Erea)	Services Adminis- tratifs	Total	AGS moyenne	% de femmes
IA-Dasen	0	0	0	6	6	36	50,0%
IA-Daasen	0	0	0	2	2	*	*
Adjoint à l'IA-Dasen 1er degré	0	0	0	6	6	30	50,0%
IA-IPR	0	0	0	45	45	27	42,2%
IEN	0	0	0	72	72	26	61,1%
Conseiller du recteur	0	0	0	2	2	*	*
Personnel de direction	354	116	60	5	535	24	54,4%
Autres corps	37	1	1	12	51	24	60,8%
<b>Total</b>	<b>391</b>	<b>117</b>	<b>61</b>	<b>150</b>	<b>719</b>	<b>24</b>	<b>54,7%</b>

\* secret statistique effectifs ≤5

\*\* Ce sont les agents faisant-fonction de personnels d'inspection 1er degré

# Personnels Idep : éducation et psychologues

Effectifs et caractéristiques démographiques

## Personnels d'éducation et psychologues

À la rentrée 2024, 520 personnels ont des fonctions d'éducation au sein des établissements du second degré public, 323 personnels ont des fonctions de psychologues, qu'ils exercent dans le premier ou dans le second degré (**Tableau 4**).

Entre les deux dernières rentrées, le nombre de personnels d'éducation augmente de 0,8% et celui des psychologues se stabilise (**Tableau 4**).

L'âge moyen est de 44 ans pour les personnels d'éducation et de 46 ans pour les psychologues. Les Psy-EN Eda\* ont en moyenne 6 ans de plus que les Psy-EN Edo\*\* (**Tableau 4**).

L'indice de vieillissement est un indicateur de la structure par âge de la population. Il correspond au ratio des 55 ans et plus sur les moins de 30 ans. S'il est proche de l'unité, cela signifie un renouvellement des générations à l'identique. Pour les personnels d'éducation et psychologues, cet indice est de 1,4 au niveau

académique. Les moins de 30 ans sont peu représentés, notamment en Indre-et-Loire et dans le Cher où l'indice est respectivement de 2,4 et 2,3 (**Figure 7**).

Les non titulaires représentent 14% des personnels d'éducation. Cette proportion est de 39 % pour les psychologues Edo. L'ancienneté moyenne est de 16 ans pour les CPE, de 17 ans pour les Psy-EN Edo et de 23 ans pour les Psy-EN Eda (**Tableau 5**).

Tableau 4 - Répartition par fonction : effectifs, taux de féminisation et âge moyen<sup>(1)</sup>

	2022	2023	2024	évolution 23-24 en %	% de femmes	Age moyen
<b>Éducation (CPE)</b>	527	516	520	0,8	77,5%	44
<b>Psychologues</b>	324	323	323	0,0	88,5%	46
Spécialité Eda*	129	147	148	0,7	89,2%	49
Spécialité Edo** (ex-orientation)	195	176	175	-0,6	88,0%	43
<b>Total Éducation Psychologues</b>	<b>851</b>	<b>839</b>	<b>843</b>	<b>0,5</b>	<b>81,7%</b>	<b>44</b>

(1) Les données présentées dans ce tableau sont déclinées par département en annexe 2 de ce document

\* éducation, développement et apprentissages

\*\* éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle

Figure 6 - Pyramide des âges en 2024

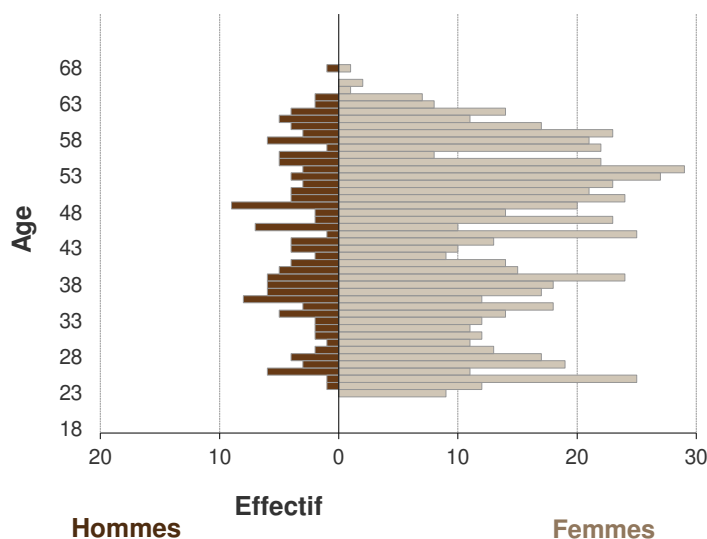


Tableau 5 - Répartition par corps et par établissement et ancienneté générale de service en 2024

		Collège (dont Segpa)	LGT (dont SGT)	LP (dont Sep et Erea)	Zone de rempla- cement	Services Adminis- tratifs	Total	AGS moyenne	% de femmes
Éduca- tion	CPE	229	141	68	7	0	445	16	79,3%
	CPE contrac- tuels	31	11	5	28	0	75	-	66,7%
Psyco- logues	Psy-EN Eda*	0	0	0	0	133	133	23	88,7%
	Psy-EN Edo**	0	0	0	1	115	116	17	87,1%
	Non titulaires	0	0	0	15	59	74	-	88,9%
<b>Total</b>		<b>260</b>	<b>152</b>	<b>73</b>	<b>51</b>	<b>307</b>	<b>843</b>	<b>-</b>	<b>81,7%</b>

Figure 7 - Indice de vieillissement (pop ≥55 ans / pop <30 ans) en 2024



\* éducation, développement et apprentissages

\*\* éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle

# Enseignants du premier degré public

Effectifs et caractéristiques démographiques

## À la rentrée 2024, 12.964 personnels exercent dans le premier degré public

95% d'entre eux occupent des fonctions d'enseignement ou de remplacement, soit 12.277 enseignants.

Entre les rentrées 2023 et 2024, le nombre d'enseignants du premier degré public a globalement diminué de 0,5%. Les personnels exerçant la fonction d'enseignement ont baissé de 1,1% alors que les enseignants affectés au remplacement ont augmenté de 1,4% .  
(Tableau 6).

Les enseignants du premier degré se démarquent par une forte féminisation (88%). Les femmes sont surreprésentées dans la fonction d'enseignement et constituent 75% des effectifs dans la fonction de pilotage et d'animation pédagogique (Tableau 6).

La moyenne d'âge est de 44 ans. Les personnels affectés au remplacement sont sensiblement plus jeunes (38 ans en moyenne)

alors que les personnels rattachés aux besoins éducatifs ont un âge moyen de 50 ans. Près d'un enseignant sur cinq est âgé de 45 à 49 ans. La classe d'âge des 55-59 ans est surreprésentée chez les hommes : 14% contre 11% chez les femmes.

L'indice de vieillissement est de 1,0 pour l'académie. Il est le plus faible de toutes les catégories de personnels. Le Loir-et-Cher se démarque par un indice plus élevé (égal à 1,4) que les autres départements, les moins de 30 ans y étant sous-représentés. L'Eure-et-Loir et le Loiret présentent l'indice le plus bas (0,9)  
(Figure 9).

À la rentrée 2024, 98% des enseignants du premier degré appartiennent au corps des professeurs des écoles. En moyenne, leur ancienneté générale de service est de 18 ans. 260 agents sont contractuels (dont 140 contractuels alternants) et 6 enseignants sont recensés dans le corps des instituteurs.

Tableau 6 - Répartition par fonction : effectifs, taux de féminisation et âge moyen<sup>(1)</sup>

	2022	2023	2024	évolution 23-24 en %	% de femmes	Age moyen
Enseignement	11 059	10 919	10 801	-1,1	89,2%	44
Enseignement - Remplacement	1 402	1 455	1 476	1,4	80,0%	38
Pilotage et animation pédagogique	128	136	149	9,6	75,2%	49
Besoins éducatifs ASH hors classe	345	344	357	3,8	82,9%	50
Accompagnement soutien et hors AIS	41	43	46	7,0	50,0%	49
Conseiller pédagogique départemental	4	3	4	33,3	*	*
Administration (missions académiques)	11	13	15	15,4	80,0%	50
Postes adaptés de courte ou de longue durée	51	51	47	-7,8	87,2%	50
<b>Total enseignants 1er degré</b>	<b>13 041</b>	<b>12 964</b>	<b>12 895</b>	<b>-0,5</b>	<b>87,6%</b>	<b>44</b>

<sup>(1)</sup> Les données présentées dans ce tableau sont déclinées par département en annexe 3 de ce document

\*secret statistique effectifs ≤5

Figure 8 - Pyramide des âges en 2024

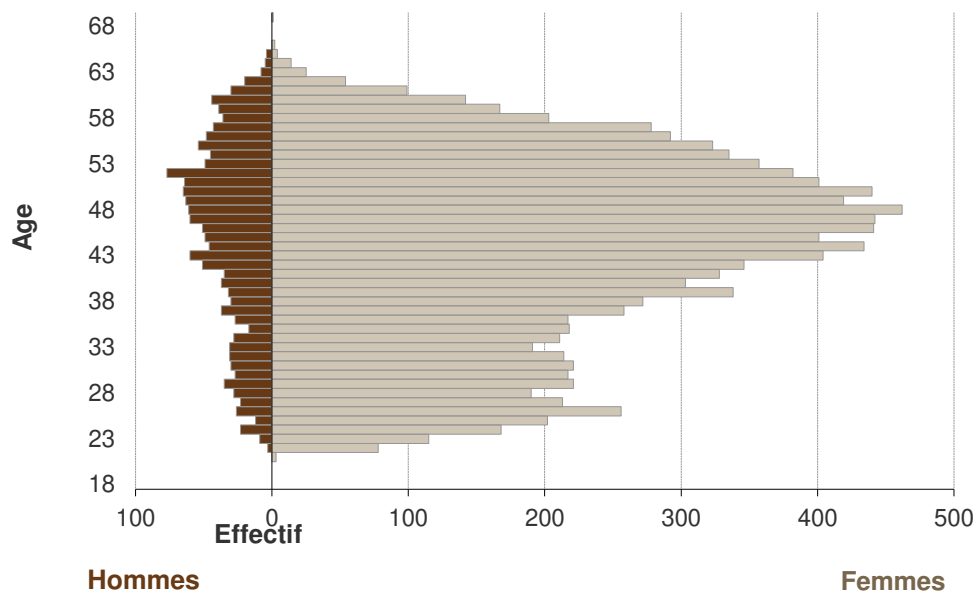


Tableau 7 - Répartition des enseignants du premier degré par département en 2024

	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret
Enseignants 1er degré	1 426	2 377	1 010	2 902	1 541	3 639
Poids dans l'académie	11,1%	18,4%	7,8%	22,5%	12,0%	28,2%
% de femmes	87,3%	87,7%	87,0%	87,6%	87,0%	88,2%
Âge moyen	44	43	45	44	45	43

Figure 9 - Indice de vieillissement (pop ≥55 ans / pop <30 ans) en 2024



# Enseignants du second degré public

Effectifs et caractéristiques démographiques

## En 2024, 15.610 enseignants sont comptabilisés dans le second degré du secteur public

Ces effectifs augmentent de 25 personnes par rapport à la rentrée 2023. 59,4% des enseignants du second degré sont des femmes. Leur surreprésentation est nette parmi les fonctions d'assistants étrangers et de documentation (supérieure à 80%), en revanche, elles ne représentent que 40,5% des effectifs des directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques.

Les enseignants du second degré ayant d'autres fonctions que l'enseignement sont en moyenne plus âgés (entre 45 et 56 ans) que ceux devant élèves (45 ans), tandis que les assistants étrangers sont plus jeunes (26 ans) (**Tableau 9**).

Toutes fonctions confondues, un enseignant sur trois est âgé de 40 à 49 ans.

L'indice de vieillissement pour l'académie est stable et égal à 1,9. Les disparités départementales sont plus fortes que dans le premier degré : cet indicateur est de 1,1 en Eure-et-Loir contre 3,9 en Indre-et-Loire. Ce département se démarque par son attractivité, l'indice confirme la difficulté des jeunes à y accéder, et ce, quelles que soient l'année et la catégorie de personnels (**Figure 11**).

Près d'un enseignant sur deux du second degré est affecté en collège ou en Segpa, où 72% d'entre eux appartiennent au corps des certifiés. Tous établissements confondus, les certifiés représentent 60% des enseignants du second degré public. Ils se caractérisent par une plus faible ancienneté générale de service (18 ans). Les agrégés et chaires supérieures sont pour plus des ¾ affectés en lycée et ont en moyenne plus d'ancienneté (21 ans) (**Tableau 9**).

Tableau 8 - Répartition par fonction : effectifs, taux de féminisation et âge moyen<sup>(1)</sup>

	2022	2023	2024	évolution 23-24 en %	% de femmes	Age moyen
Enseignement	14 819	14 781	14 794	0,1	58,5%	45
Documentation	400	404	405	0,2	86,7%	48
Assistants et directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques	73	70	74	5,7	40,5%	52
Assistants étrangers	151	145	140	-3,4	81,4%	26
Conseillers pédagogiques départementaux	4	4	4	0,0	*	*
Coordination insertion jeunes	18	18	15	-16,7	66,7%	56
Formation insertion jeunes devant élèves	11	11	13	18,2	84,6%	45
Conseillers en formation continue (CFC)	43	40	42	5,0	66,7%	50
Emplois particuliers-actions diverses	20	18	20	11,1	30,0%	51
Administration (missions académiques)	32	32	44	37,5	59,1%	45
Mise à disposition avec remboursement	1	1	1	0,0	*	*
Postes adaptés de courte ou de longue durée	63	61	58	-4,9	58,6%	54
<b>Total enseignants 2nd degré</b>	<b>15 635</b>	<b>15 585</b>	<b>15 610</b>	<b>0,2</b>	<b>59,4%</b>	<b>45</b>

<sup>(1)</sup> Les données présentées dans ce tableau sont déclinées par département en annexe 3 de ce document

\*secret statistique effectifs ≤5

Figure 10 - Pyramide des âges en 2024

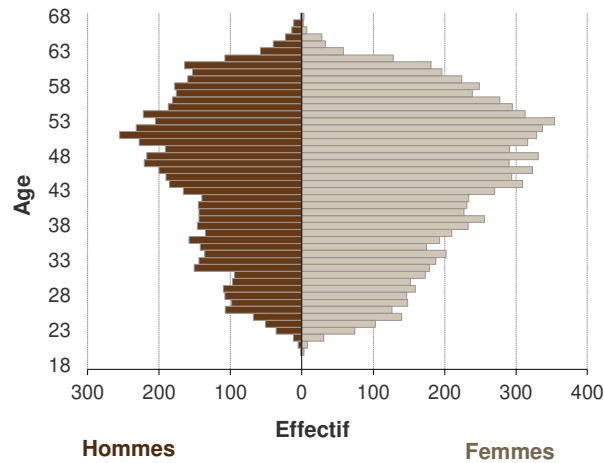
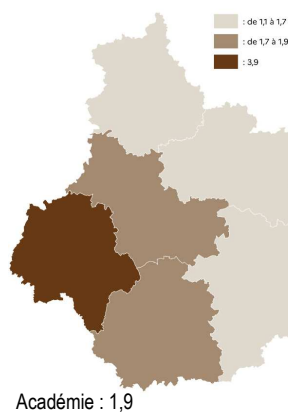


Tableau 9 - Répartition par corps et par établissement et ancienneté générale de service en 2024

	Collège (dont Segpa)	LGT (dont SGT)	LP (dont Sep et Erea)	Zone de rempla- cement	Services Adminis- tratifs et Cned	Total	AGS moyenne	% de femmes
<b>Certifiés</b>	5 210	2 647	73	639	45	8 614	18	65,2%
<b>Agrégés et chaires sup.</b>	415	1 400	11	77	8	1 911	21	51,8%
<b>Prof. et chargés d'ens. EPS</b>	727	156	129	67	12	1 091	17	43,3%
<b>PLP</b>	74	34	1 801	19	13	1 941	17	51,0%
<b>Prof. des écoles</b>	394	3	47	0	20	464	15	68,8%
<b>Assistants étrangers</b>	38	43	4	0	55	140	-	81,4%
<b>Prof. non titulaires</b>	369	252	406	366	31	1 424	-	53,4%
<b>Contractuels alternants</b>	15	8	2	0	0	25	-	52,0%
<b>Total</b>	<b>7 242</b>	<b>4 543</b>	<b>2 473</b>	<b>1 168</b>	<b>184</b>	<b>15 610</b>	<b>-</b>	<b>59,4%</b>

Figure 11 - Indice de vieillissement (pop ≥55 ans / pop <30 ans) en 2024



# Enseignants du second degré public

Effectifs et caractéristiques démographiques

**Au-delà de la fonction occupée, près de deux personnels sur trois appartenant à la catégorie des enseignants du second degré sont certifiés ou professeurs d'EPS**

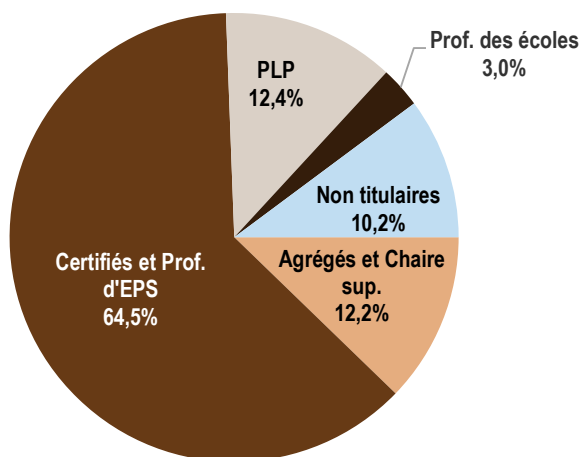
12% sont PLP, 12% appartiennent aux corps des agrégés ou des professeurs de chaire supérieure et 10% ne sont pas titulaires de la fonction publique (dont les assistants étrangers).

Cette répartition des corps varie selon l'établissement d'affectation principale. Les certifiés et professeurs d'EPS sont surreprésentés parmi les personnels affectés en collège (82%) quand les agrégés le sont en LGT (31%) et les PLP en LP (73%) (**Figure 12**).

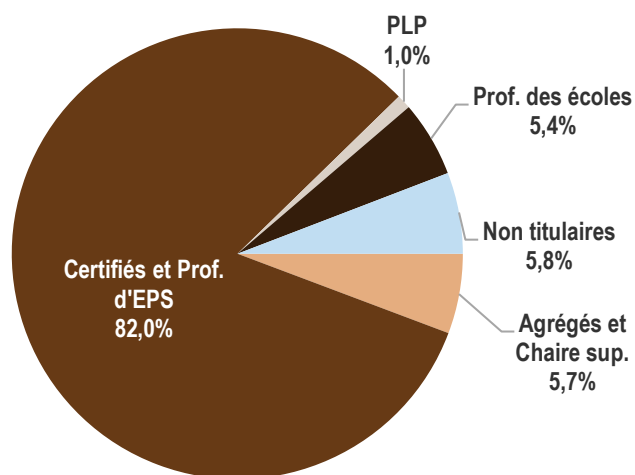
La part des non titulaires est de 6% en collège, 7% en LGT, et atteint 17% dans les lycées professionnels (**Figure 12**).

Figure 12 - Poids des différents corps en 2024

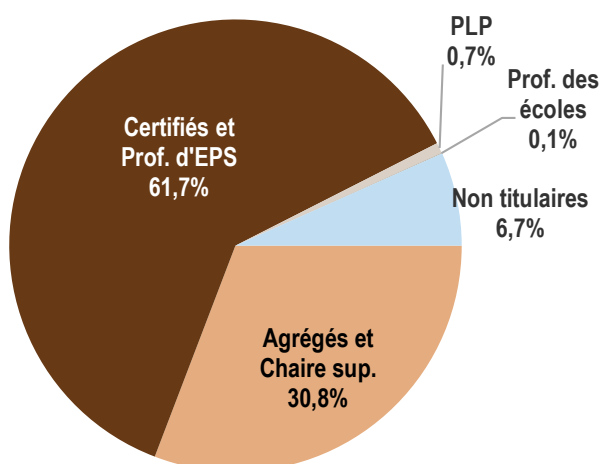
Tous établissements confondus



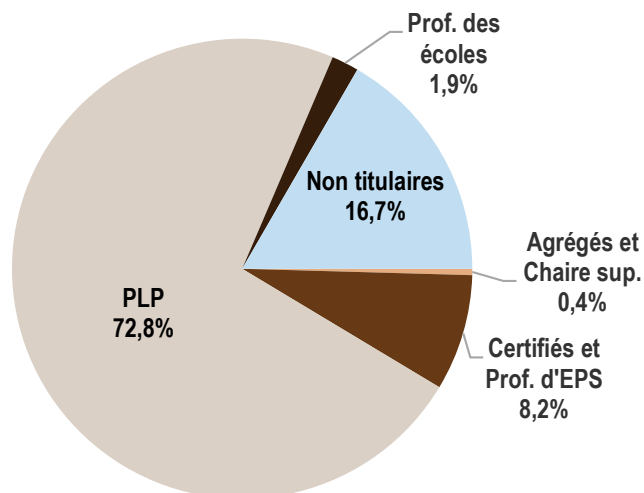
En collège (dont Segpa)



En LGT (dont SGT)



En LP (dont Sep et Erea)



**Une majorité de femmes parmi les certifiés et professeurs d'EPS (63%) et une parité femme/homme au sein des autres corps**

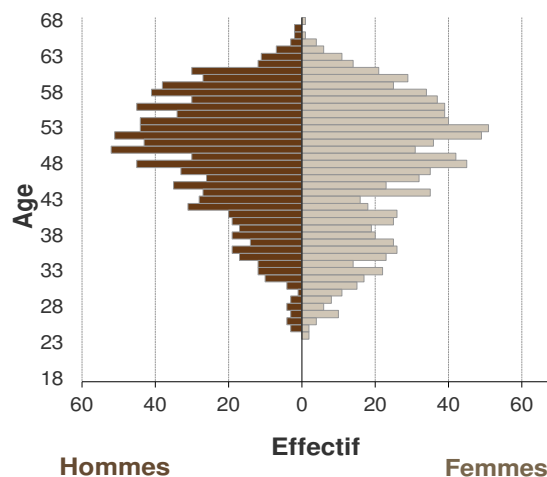
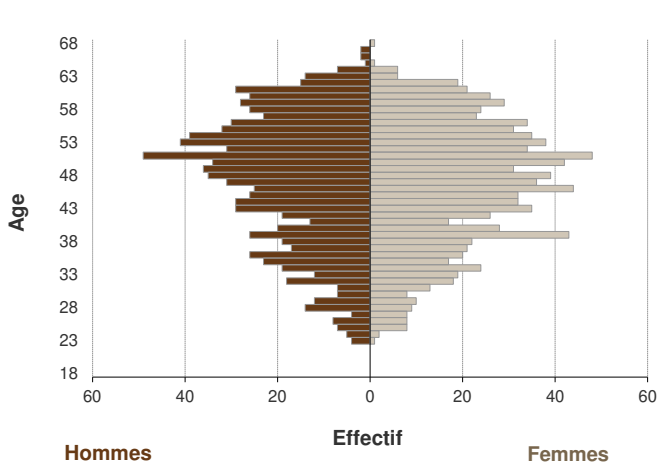
Les effectifs se concentrent sur la tranche 40-49 ans pour les corps de titulaires, représentant 1/3 des certifiés, 31% des agrégés et 32% des PLP. Le poids des 40-49 ans parmi les non titulaires est de 27% (Figure 13).

Les PLP se caractérisent par une arrivée plus tardive dans le corps : ils sont âgés en moyenne de 48 ans (soit trois ans de plus que les certifiés et deux ans de plus que les agrégés) et ont une ancienneté générale de service de 17 ans, inférieure de quatre ans à celle des agrégés et d'un an à celle des certifiés.

Figure 13 - Pyramides des âges des différents corps en 2024

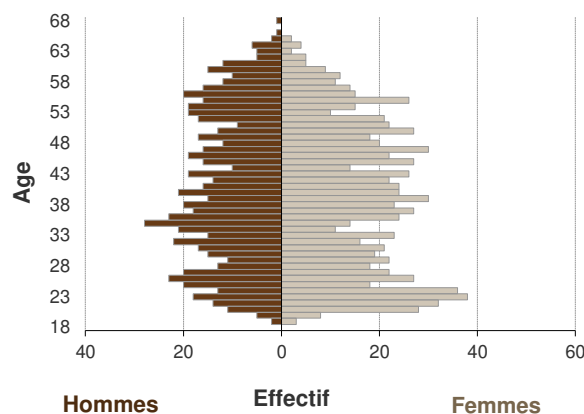
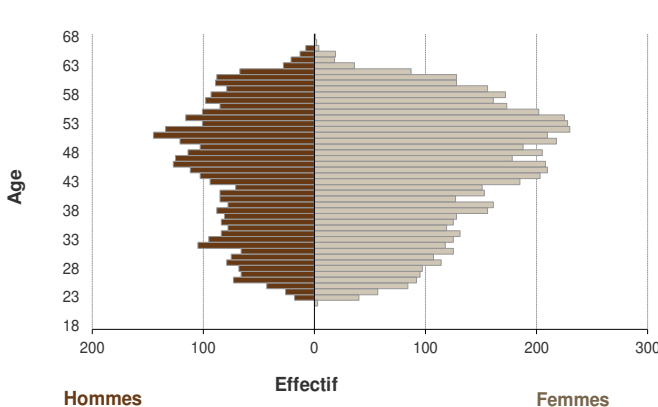
**Agrégés et professeurs de chaire supérieure**

**Professeurs de LP**



**Certifiés et professeurs d'EPS**

**Non titulaires**



# Enseignants du second degré public

Effectifs et caractéristiques démographiques

**Parmi les 15.610 enseignants du second degré public, 15.273 ont une fonction d'enseignement, de documentation, d'assistant ou de directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques en 2024**

7,6% sont affectés sur zone de remplacement (stable par rapport à 2023) et 9% sont non titulaires (contre 8,3% à la rentrée 2023). Ils sont en moyenne âgés de 45 ans et 59% d'entre eux sont des femmes (**Tableau 10**).

## Professeurs de lycée et collège

Parmi les disciplines générales et technologiques à effectifs importants (> 1.000 personnes), les langues vivantes et les lettres présentent des taux de féminisation très élevés (supérieurs à 82%) alors que les mathématiques et l'histoire-géographie ont une répartition femme/homme paritaire.

Les sciences économiques et sociales se démarquent par des effectifs relativement jeunes, âgés en moyenne de 40 ans, soit cinq ans de moins que la moyenne d'âge observée sur les disciplines générales et technologiques.

La part des personnels affectés sur zone de remplacement parmi les professeurs de lycée et collège est de 8,4% mais ne traduit pas la réalité du potentiel disponible pour le remplacement et la suppléance. En effet, les enseignants TZR affectés à l'année ou en remplacement long en établissement sont dénombrés sur leur ZR.

En 2024, la part des non titulaires parmi les personnels dont la fonction est l'enseignement, la documentation ou la fonction de directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques est de 6,7%. Parmi les enseignants d'arts appliqués, elle atteint 41,5%, 25,9% en hôtellerie et tourisme et 23,5% en économie et gestion (**Tableau 10**).

## Professeurs de lycée professionnel

Les professeurs de lycée professionnel comptent autant d'hommes que de femmes. Cependant, les taux de féminisation sont contrastés selon la discipline. Les disciplines biotechnologie, bureautique-vente et lettres se distinguent par une forte féminisation (respectivement 85,5%, 68,6% et 63%) alors qu'en génie électrique, les femmes représentent 8,3% des enseignants.

Leur moyenne d'âge est de 47 ans, soit deux ans de plus que celle des disciplines générales et technologiques. Le nombre de personnels affectés sur zone de remplacement est de 5%.

La part des non titulaires est de 21,9% (elle était de 21,2% en 2023) soit 15,2 points de plus que pour les disciplines générales et technologiques (**Tableau 10**).

## Enseignement adapté

Les personnels relevant de l'enseignement adapté ont en moyenne 43 ans et ne comptent que très peu de contractuels. Ils se composent essentiellement de professeurs des écoles (premier degré) (**Tableau 10**).

Tableau 10 - Répartition des personnels ayant une fonction d'enseignement, de directeur délégué ou de documentation

Libellé groupe disciplines	Nombre	% sur ZR	% de non titulaires	% de femmes	Age moyen
Arts appliqués	53	9,4%	41,5%	64,2%	44
Arts plastiques	278	4,3%	11,9%	71,9%	45
Biotechnologie - Paramédical	112	4,5%	8,0%	86,6%	47
Documentation	405	2,5%	9,6%	86,7%	48
Economie et gestion	459	3,5%	23,5%	64,5%	48
Education musicale	273	2,9%	10,3%	56,4%	47
Education physique et sportive	1 229	6,8%	4,8%	42,2%	42
Encadrement	71	2,8%	2,8%	40,8%	52
Génie industriel	40	7,5%	5,0%	5,0%	45
Histoire-Géographie	1 211	9,9%	1,7%	46,7%	45
Hôtellerie - Tourisme	27	11,1%	25,9%	44,4%	48
Langues vivantes	2 327	9,9%	6,4%	82,7%	45
Lettres	1 796	9,5%	9,8%	82,3%	45
Mathématiques	1 608	10,2%	2,6%	49,4%	43
Philosophie	163	16,6%	4,9%	35,0%	44
Sciences de la vie et de la terre	690	8,1%	1,7%	61,7%	44
Sciences économiques et sociales	179	14,0%	4,5%	44,7%	40
Sciences industrielles de l'ingénieur	286	3,1%	8,0%	6,6%	51
Sciences physiques	847	6,1%	3,4%	46,9%	46
Technologie	330	10,0%	17,3%	21,8%	50
<b>Professeurs de lycées et collèges</b>	<b>12 384</b>	<b>8,4%</b>	<b>6,7%</b>	<b>60,6%</b>	<b>45</b>
Arts appliqués - Métiers d'art	113	12,4%	34,5%	74,3%	46
Biotechnologie - Paramédical	289	3,1%	18,3%	85,5%	46
Bureautique - Vente	404	3,5%	25,0%	68,6%	48
Conducteurs routiers	30	3,3%	0,0%	16,7%	49
Encadrement	3	*	*	*	*
Génie civil - Génie thermique	145	9,0%	29,0%	18,6%	48
Génie électrique	121	3,3%	16,5%	8,3%	49
Génie industriel	147	7,5%	31,3%	21,8%	48
Génie mécanique	209	4,3%	16,7%	6,7%	48
Horticulture	21	28,6%	71,4%	47,6%	50
Hôtellerie - Tourisme	97	2,1%	20,6%	33,0%	47
Industrie graphique - Imprimerie	9	33,3%	66,7%	33,3%	46
Lettres	533	3,8%	17,4%	63,0%	46
Mathématiques	280	5,0%	20,0%	37,5%	47
Soins personnels	16	6,3%	25,0%	81,3%	43
<b>Professeurs de lycées professionnels</b>	<b>2 417</b>	<b>5,0%</b>	<b>21,9%</b>	<b>49,5%</b>	<b>47</b>
Prof. des écoles spécialisés	471	0,0%	2,3%	70,5%	43
Lettres	1	*	*	*	*
<b>Enseignement adapté</b>	<b>472</b>	<b>0,0%</b>	<b>2,5%</b>	<b>70,6%</b>	<b>43</b>
<b>TOTAL</b>	<b>15 273</b>	<b>7,6%</b>	<b>9,0%</b>	<b>59,2%</b>	<b>45</b>

\*secret statistique effectifs ≤5

# Enseignants du secteur privé sous contrat

Effectifs et caractéristiques démographiques

## À la rentrée 2024, 3.882 enseignants exercent dans le secteur privé sous contrat

69% d'entre eux enseignent dans le second degré. Ils sont en moyenne âgés de 46 ans. La part des femmes parmi les enseignants du secteur privé sous contrat est de 74% (**Tableau 11**).

### Enseignants du premier degré

Au niveau académique, le secteur privé sous contrat représente 8,5% des enseignants. Ce poids varie entre 6,3% dans le département de l'Indre à 11,1% en Indre-et-Loire (**Tableau 12**).

81% de ces agents sont professeurs des écoles et 17% sont maîtres auxiliaires (**Tableau 11**).

Les enseignants du premier degré se démarquent par une forte féminisation (92,9%). La moyenne d'âge de ces personnels est de 44 ans.

### Enseignants du second degré

Le poids du secteur privé sous contrat est plus important dans le second degré : 14,6% au niveau académique. Il varie suivant les départements, passant de 7,1% dans l'Indre à 18,5% dans le Loir-et-Cher (**Tableau 12**).

Parmi les enseignants du second degré, 51% sont professeurs certifiés, 29% maîtres auxiliaires et 11% professeurs de lycée professionnel (**Figure 15**).

La part des femmes est plus faible que dans le premier degré (64,9%). Elles sont principalement professeures certifiées (56%), maîtres auxiliaires (27%) et professeures de lycée professionnel (11%).

Tableau 11 - Répartition par corps et par degré d'enseignement : effectifs, taux de féminisation et âge moyen

	2023	2024	Evolution 23-24 (en %)	% de femmes	Âge moyen
Professeurs des écoles	972	973	0,1%	93,2%	46
Maîtres auxiliaires	190	210	10,5%	91,4%	39
Contractuels alternants	28	20	-28,6%	95,00%	24
Instituteurs	4	2	-50,0%	*	*
<b>Enseignant 1er degré</b>	<b>1 194</b>	<b>1 205</b>	<b>0,9%</b>	<b>92,9%</b>	<b>44</b>
Certifiés	1 375	1 361	-1,0%	71,1%	48
Adjoints d'enseignement	13	13	0,0%	76,9%	59
Maîtres auxiliaires	726	772	6,3%	60,0%	41
Agrégés	69	73	5,8%	56,2%	49
Contractuels alternants	1	1	0,0%	*	*
Professeurs des écoles	12	11	-8,3%	72,7%	48
PEPS	148	148	0,0%	38,5%	46
PLP	303	298	-1,7%	63,8%	50
<b>Enseignants 2nd degré</b>	<b>2 647</b>	<b>2 677</b>	<b>1,1%</b>	<b>64,9%</b>	<b>46</b>
<b>Total enseignants du secteur privé</b>	<b>3 841</b>	<b>3 882</b>	<b>1,1%</b>	<b>73,6%</b>	<b>46</b>

\*secret statistique effectifs ≤5

Tableau 12 - Poids du secteur privé, taux de féminisation et âge moyen par département en 2024

		Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Académie
Enseignants du 1er degré	Poids du privé	6,5%	8,8%	6,3%	11,1%	9,4%	7,3%	8,5%
	% de femmes	90,9%	96,1%	91,2%	91,1%	96,3%	92,0%	92,9%
	Âge moyen	41	43	44	44	45	45	44
Enseignants du 2nd degré	Poids du privé	11,6%	15,6%	7,1%	17,1%	18,5%	13,2%	14,6%
	% de femmes	67,1%	62,2%	68,4%	63,6%	66,8%	66,0%	64,9%
	Âge moyen	48	46	46	47	46	46	46
Total privé sous contrat	Poids du privé	9,4%	12,4%	6,7%	15,2%	13,7%	10,8%	12,0%
	% de femmes	74,5%	73,3%	77,9%	72,3%	75,7%	73,3%	73,6%
	Âge moyen	46	45	45	46	45	46	46

Figure 14 - Pyramide des âges en 2024

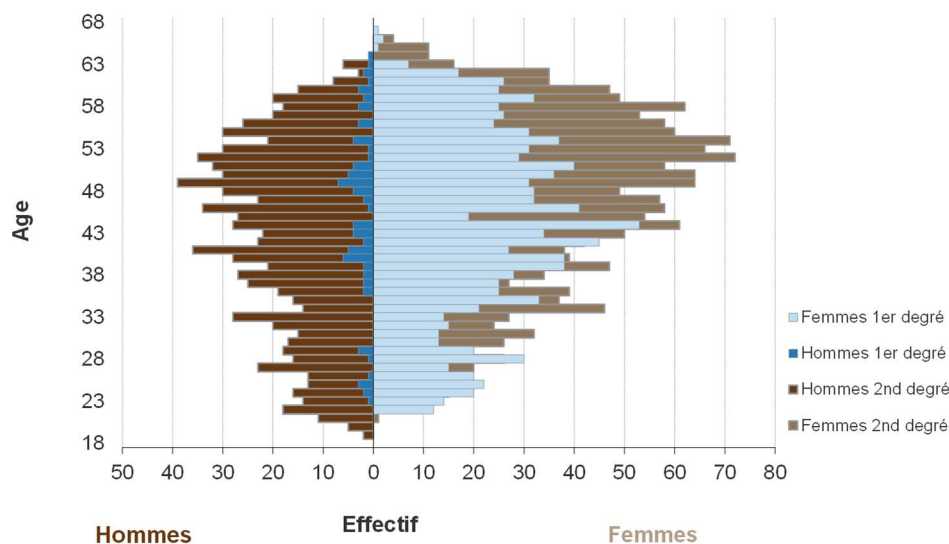
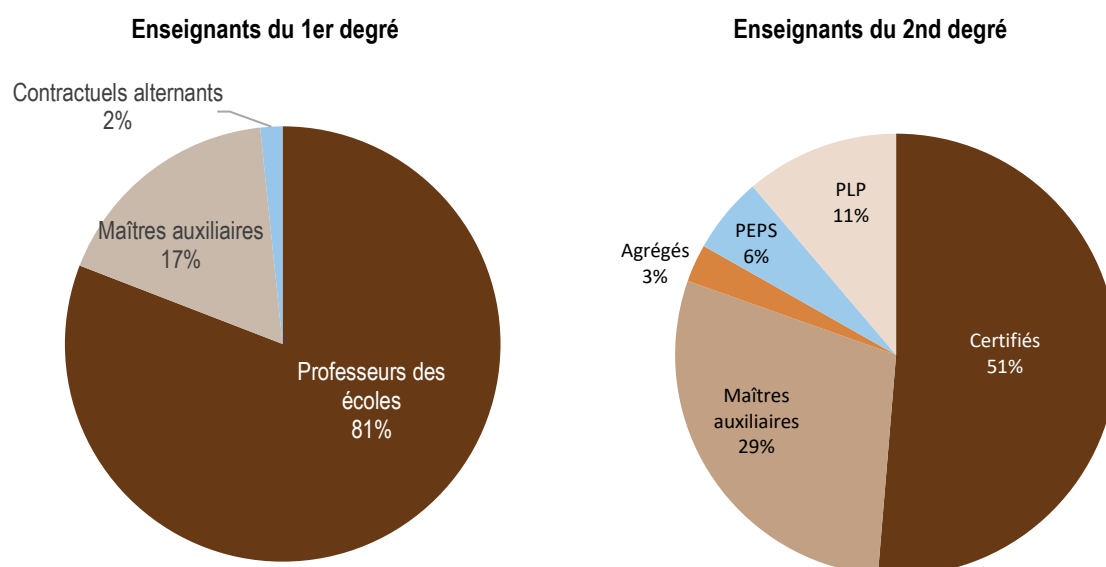


Figure 15 - Répartition par corps des enseignants du secteur privé en 2024



# Personnels IATSS

Effectifs et caractéristiques démographiques

## 2.883 personnels sont recensés à la rentrée 2024 dans la catégorie IATSS (ingénieurs, administratifs, techniciens, de santé et sociaux)

Ils se caractérisent par une forte féminisation (83,1%) et un âge moyen de 48 ans.

Trois filières composent cette catégorie de personnels : les administratifs (70% des IATSS), les médico-sociaux (16%) et les personnels techniques (14%). Cette dernière filière regroupe les personnels ouvriers et de service (des services académiques), les ITRF (ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation) et les personnels de laboratoire, intégrés aux ITRF depuis 2011.

Entre les deux dernières rentrées, le nombre global de personnels IATSS a augmenté de 0,4%. Les personnels administratifs ont baissé de 0,1% (-3 agents) alors que les personnels techniques et médicaux-sociaux ont augmenté de respectivement 1,8% (+7 agents) et 1,7% (+8 agents) (**Tableau 13**).

Les personnels médico-sociaux sont plus jeunes que les personnels administratifs et techniques. Les femmes sont surreprésentées parmi les

personnels médico-sociaux (96,4%) et les personnels administratifs (85,1%). Cette part est plus faible pour les personnels techniques (56,9%) (**Tableau 13**).

Au niveau académique, l'indice de vieillissement est de 5,1. Avec 8,6, l'Indre-et-Loire présente l'indice le plus élevé. Cet indicateur est de 6,2 en Eure-et-Loir et dans le Cher et de 3,9 dans le Loiret.

La proportion des moins de 30 ans est la plus faible dans l'Indre-et-Loire (4%). Elle varie de 5% à 8% dans les autres départements (**Figure 17**).

Tableau 13 - Répartition par fonction : effectifs, taux de féminisation et âge moyen<sup>(1)</sup>

	2022	2023	2024	évolution 23-24 en %	% de femmes	Age moyen
Personnels administratifs	1 911	2 013	2 010	-0,1	85,1%	48
Personnels techniques	414	390	397	1,8	56,9%	48
Personnels médico-sociaux	472	468	476	1,7	96,4%	46
<b>Total IATSS</b>	<b>2 797</b>	<b>2 871</b>	<b>2 883</b>	<b>0,4</b>	<b>83,1%</b>	<b>48</b>

<sup>(1)</sup> Les données présentées dans ce tableau sont déclinées par département en annexe 2 de ce document

Figure 16 - Pyramide des âges en 2024

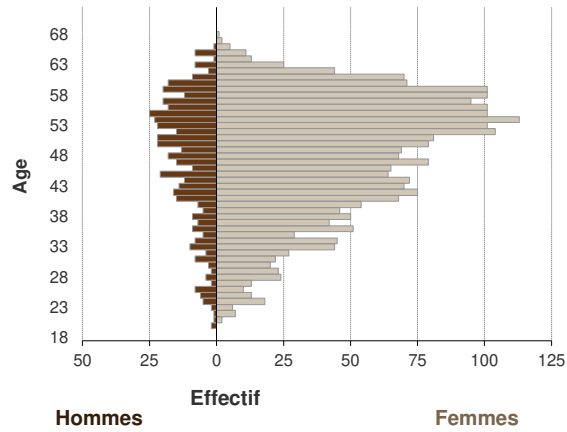
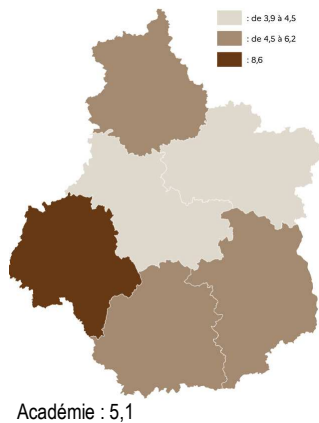


Tableau 14 - Répartition par filière, catégorie, établissement et ancienneté générale de service en 2024

		Collège (dont Segpa)	LGT (dont SGT)	LP (dont Sep et Erea)	sous-total établisse- ments	Services Adminis- tratifs	Total	AGS moyenne	% de femmes
Adminis- tratifs	A	128	87	37	252	128	380	24	66,3%
	B	147	194	37	378	243	621	19	87,3%
	C	278	180	63	521	251	772	19	92,4%
	Non titulaires	46	51	38	135	102	237		85,7%
	<b>Total</b>	<b>599</b>	<b>512</b>	<b>175</b>	<b>1 286</b>	<b>724</b>	<b>2 010</b>	<b>-</b>	<b>85,8%</b>
Tech- niques	A		2		2	66	68	21	30,9%
	B		42		42	32	74	22	47,3%
	C	1	162	4	167	19	186	21	73,6%
	Non titulaires		34		34	35	69		53,8%
	<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>240</b>	<b>4</b>	<b>245</b>	<b>152</b>	<b>397</b>	<b>-</b>	<b>57,2%</b>
Médico- sociaux	A	191	67	38	296	128	424	17	96,7%
	Non titulaires	25	12	1	38	14	52		94,2%
	<b>Total</b>	<b>216</b>	<b>79</b>	<b>39</b>	<b>334</b>	<b>142</b>	<b>476</b>	<b>-</b>	<b>96,2%</b>

Figure 17 - Indice de vieillissement (pop ≥55 ans / pop <30 ans) en 2024



# Personnels IATSS

Effectifs et caractéristiques démographiques

## Les personnels administratifs

2.010 personnes assurent des fonctions administratives dans l'académie parmi lesquelles 1.286 sont affectées dans des établissements scolaires, soit près des deux tiers.

L'ancienneté générale de service des titulaires est en moyenne de 21 ans et la part des femmes est de 86% (**Tableau 14**).

772 personnels appartiennent à la catégorie C, soit 38% des personnels administratifs, alors que les catégories A et B représentent respectivement 19% et 31%.

La part restante de 12% est composée de non titulaires, proportion équivalente à celle des non titulaires chez les médico-sociaux (**Figure 19**).

## Les personnels techniques

397 agents sont recensés dans cette filière. Les catégories A (ingénieurs et assistants ingénieurs) se démarquent par un faible taux de féminisation (30,9%) (**Tableau 14**).

Les agents de catégorie C représentent 47% des personnels techniques, les catégories A et B en représentent respectivement 17% et 19%. 17% sont des agents non titulaires (**Figure 21**).

245 personnels techniques sont affectés en établissement scolaire. Ce sont les personnels de laboratoire, composés à 68% d'agents de catégorie C.

Les 152 personnels techniques des services administratifs sont essentiellement les personnels ITRF, ingénieurs, techniciens des services informatiques ou statistiques, majoritairement de catégorie A (43%).

## Les personnels médico-sociaux

476 agents relèvent de la filière médico-sociale. Elle est composée exclusivement de médecins, infirmiers, assistants sociaux et conseillers techniques de service social, dont 11% sont non titulaires (**Figure 23**).

89% sont des personnels de catégorie A. Parmi eux, 296 personnes, toutes du corps des infirmiers, sont affectées en établissements scolaires. L'ancienneté générale de service est en moyenne de 17 ans pour les catégories A (**Tableau 14**).

**ADMINISTRATIFS**

Figure 18 - Pyramide des âges en 2024

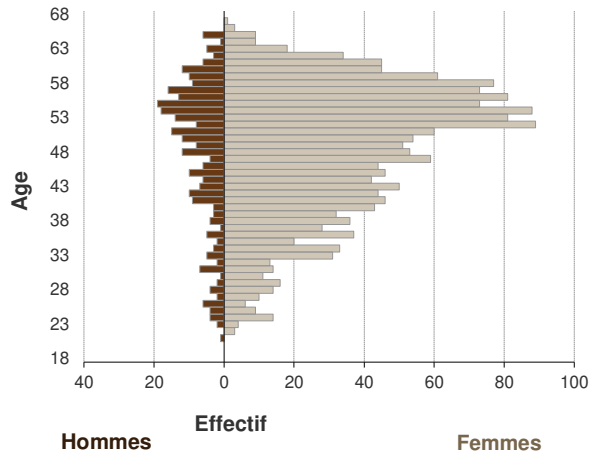
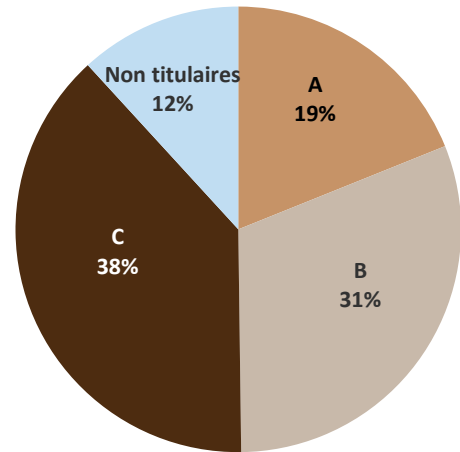


Figure 19 - Répartition par catégorie de la fonction publique



**TECHNIQUES**

Figure 20 - Pyramide des âges en 2024

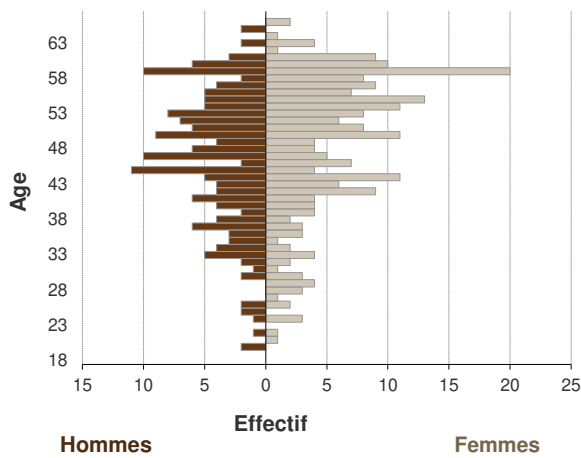
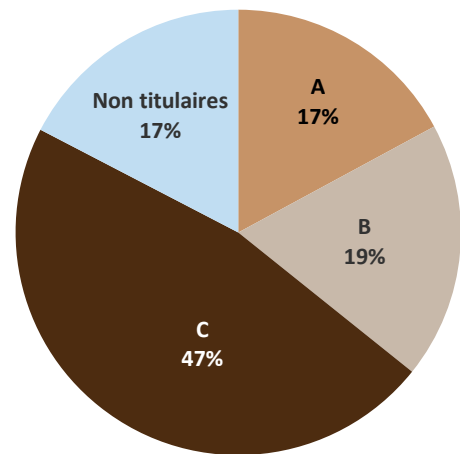


Figure 21 - Répartition par catégorie de la fonction publique



**MEDICO-SOCIAUX**

Figure 22 - Pyramide des âges en 2024

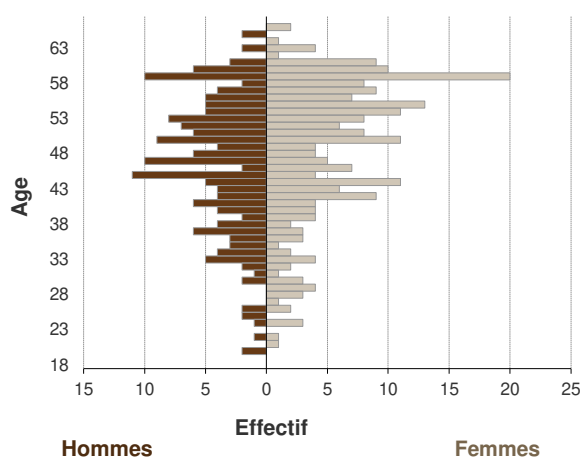
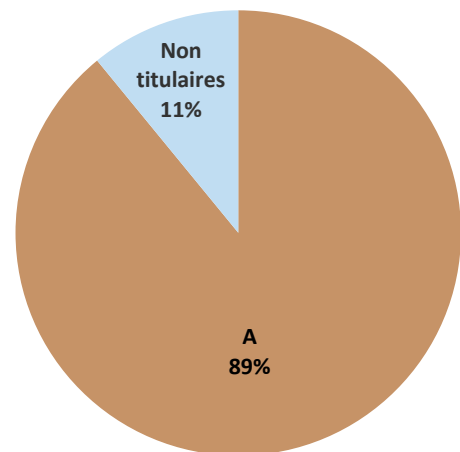


Figure 23 - Répartition par catégorie de la fonction publique



# Personnels d'assistance éducative

Effectifs et caractéristiques démographiques

## 6.436 personnels d'assistance éducative travaillent dans les écoles ou les établissements du second degré public à la rentrée 2024

Cette catégorie de personnels est composée à 39,4% d'assistants d'éducation (AED) et à 60,6% d'agents chargés de l'accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH).

Entre les deux dernières rentrées, l'effectif des personnels d'assistance éducative a augmenté de 1,4%. Le nombre d'AESH a augmenté de 5,4% (+ 199 agents) et celui des assistants d'éducation a connu une baisse de 4% (-105 agents) (**Tableau 15**).

Les assistants d'éducation sont les plus jeunes parmi les personnels d'assistance éducative (31 ans en moyenne) et la part des femmes est de 64,5%. Les AESH ont en moyenne 14 ans de plus que les AED et un fort taux de féminisation (94,2%) (**Tableau 15**).

37% des hommes personnels d'assistance éducative se concentrent sur la tranche d'âge 25-34 ans révolus, contre 22% des femmes. Les 40 ans et plus représentent 51% des femmes et 17% des hommes.

1.479 assistants d'éducation sont affectés en collège, soit 58% de ce corps. Les AESH sont répartis selon leur résidence administrative : dans les établissements mutualisateurs du second degré public ou à la DSDEN de l'Indre qui mutualise la gestion des personnels recrutés sous plafond d'emplois (**Tableau 16**).

Tableau 15 - Répartition par fonction : effectifs, taux de féminisation et âge moyen<sup>(1)</sup>

	2022	2023	2024	évolution 23-24 en %	% de femmes	Age moyen
Assistants d'éducation	2 523	2 644	2 539	-4,0	64,5%	31
AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap)	3 479	3 698	3 897	5,4	94,2%	45
Éducateurs en internat	4	4	0	-100,0	*	*
<b>Total personnels d'assistance éducative</b>	<b>6 006</b>	<b>6 346</b>	<b>6 436</b>	<b>1,4</b>	<b>82,5%</b>	<b>39</b>

<sup>(1)</sup> Les données présentées dans ce tableau sont déclinées par département en annexe 2 de ce document  
\*secret statistique effectifs ≤5

Figure 24 - Pyramide des âges en 2024

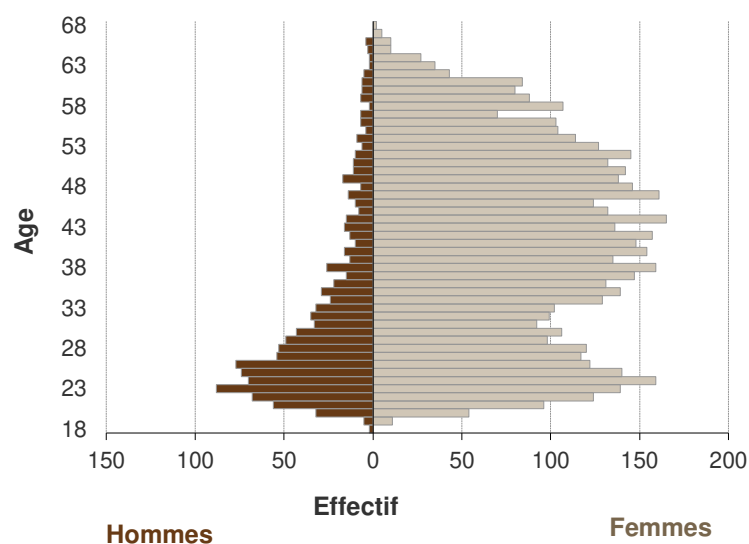


Tableau 16 - Répartition par corps et par établissement employeur et ancienneté générale de service en 2024

	Collège (dont Segpa)	LGT (dont SGT)	LP (dont Sep et Erea)	sous-total établisse- ments	Services adminis- tratifs	Total	AGS moyenne	% de femmes
<b>Assistants d'éducation</b>	1 479	764	296	2 539	0	2 539	-	64,5%
<b>AESH* (accompagnant des élèves en situation de handicap)</b>	0	28	4	32	3 865	3 897	-	94,2%
<b>Total</b>	<b>1 479</b>	<b>792</b>	<b>300</b>	<b>2 571</b>	<b>3 865</b>	<b>6 436</b>	<b>-</b>	<b>82,5%</b>

\* AESH 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés



# Carrière, formation et mobilité

## **Promotions**

Personnels Idep  
Enseignants des premier et second degrés  
Personnels IATSS

## **Rémunérations**

Ensemble des personnels

## **Formation des personnels**

Personnels d'encadrement  
Personnels du premier degré  
Personnels du second degré (enseignants, CPE, Psy-EN et AED)  
Personnels IATSS

## **Départs et flux provisoires**

Personnels Idep  
Enseignants du premier degré  
Enseignants du second degré  
Personnels IATSS

## **Mouvement**

Mouvement interdépartemental des enseignants du premier degré  
Mouvements inter et intra académiques des enseignants du second degré, des CPE et psychologues  
Mouvement des personnels de direction et administratifs

# Promotions des Idep et des enseignants

Carrière et mobilité

## Personnels Idep

Tableau 17 - Avancement au grade supérieur des personnels Idep pour l'année 2024

grade	promouvables / candidats	% femmes promouvables	promus	% de promus	% de femmes
IEN hors classe	8	63,0%	3	37,5%	33,3%
IA-IPR hors classe	15	40,0%	4	26,7%	0,0%
Personnel de direction échelon spécial	46	47,8%	9	19,6%	44,4%
Personnel de direction hors classe	196	49,5%	28	14,3%	50,0%
CPE classe exc.	94	85,1%	10	10,6%	90,0%
CPE hors classe	78	67,9%	18	23,1%	66,7%
Psy-EN classe exc.	61	90,2%	5	8,2%	80,0%
Psy-EN hors classe	44	95,5%	10	22,7%	100,0%

Tableau 18 - Liste d'aptitude des personnels Idep pour l'année 2024

corps d'accès	promu	% de femmes
Personnel de direction classe normale	5	100,0%
IEN	4	75,0%

En 2024, 3 IEN et 4 IA-IPR ont bénéficié d'un avancement à la hors classe.

Parmi les candidats au grade de personnel de direction hors classe, 49,5% sont des femmes. 28 d'entre eux ont été promus dans ce grade (50% sont des femmes). 9 personnes ont été promues au grade de personnel de direction échelon spécial (dont 44,4% de femmes) (**Tableau 17**).

23,1% des CPE promouvables ont été promus à la hors classe (66,7% sont des femmes) et 10 candidats au grade de CPE classe exceptionnelle ont été promus dans ce grade, soit 10,6% des promouvables.

En 2024, parmi les 44 candidats (dont 95,5% de femmes) au grade de Psy-EN hors classe (ex-directeur de CIO), 10 ont été promus (dont 100,0% de femmes). Pour la classe exceptionnelle, 5 candidats ont été promus (8,2% de l'ensemble des candidats) (**Tableau 17**).

Cinq personnes ont été promues au corps de personnels de direction classe normale par liste d'aptitude et quatre personnes au corps d'IEN (**Tableau 18**).

## Enseignants des premier et second degrés

Tableau 19 - Avancement au grade supérieur des enseignants des 1er et 2nd degrés pour l'année 2024

grade	promouvables / candidats	% femmes promouvables	promus	% de promus	% de femmes
<b>Professeur des écoles classe exc.</b>	1 699	86,6%	<b>497</b>	29,3%	86,1%
<b>Professeur des écoles hors classe</b>	3 338	88,1%	<b>756</b>	22,6%	87,8%
dont Cher	389	89,2%	88	22,6%	88,6%
dont Eure-et-Loir	600	87,8%	137	22,8%	84,7%
dont Indre	288	87,2%	65	22,6%	93,8%
dont Indre-et-Loire	769	86,3%	174	22,6%	86,2%
dont Loir-et-Cher	435	87,6%	98	22,5%	86,7%
dont Loiret	857	90,0%	194	22,6%	89,7%
<b>Agrégé classe exc.</b>	424	49,1%	<b>50</b>	11,8%	38,8%
<b>Agrégé hors classe</b>	452	54,2%	<b>101</b>	22,3%	49,5%
<b>Certifié classe exc.</b>	2 003	64,9%	<b>183</b>	9,1%	65,0%
<b>Certifié hors classe</b>	1 544	67,9%	<b>356</b>	23,1%	68,0%
<b>PEPS classe exc.</b>	214	53,3%	<b>23</b>	10,7%	43,5%
<b>PEPS hors classe</b>	200	48,0%	<b>45</b>	22,5%	42,2%
<b>PLP classe exc.</b>	417	48,7%	<b>38</b>	9,1%	50,0%
<b>PLP hors classe</b>	379	44,9%	<b>86</b>	22,7%	44,0%

Parmi les professeurs des écoles promouvables, 29,3% ont été promus à la classe exceptionnelle (dont 86,1 % de femmes). 22,6% ont bénéficié d'un avancement à la hors classe, 87,8% d'entre eux sont des femmes (**Tableau 19**).

Concernant l'avancement à la hors classe des enseignants du second degré, les promus représentent 22,3% des promouvables pour les agrégés, 23,1% pour les certifiés, 22,5% pour les PEPS et 22,7% pour les PLP (**Tableau 19**). 50 agrégés, 183 certifiés, 23 PEPS et 38 PLP ont été promus au grade de classe exceptionnelle (**Tableau 19**).

La part des femmes parmi les promus est plus importante pour le grade de certifié hors classe (68,0%).

# Promotions des personnels IATSS

Carrière et mobilité

## Personnels IATSS

### ADMINISTRATIFS

Tableau 20 - Avancement au grade supérieur des personnels administratifs pour l'année 2024

grade	promouvables	% femmes promouvables	promus	% de promus	% de femmes
Échelon spécial attaché hors classe	16	60,0%	1	6,3%	100,0%
Attaché hors classe	52	64,0%	4	7,7%	75,0%
Attaché principal	95	64,2%	7	7,4%	57,1%
Saenes classe exc.	129	75,2%	12	9,3%	66,7%
Saenes classe sup.	153	83,7%	24	15,7%	95,8%
Adjaenes P1	400	92,8%	64	16,0%	98,4%
Adjaenes P2	13	100,0%	3	23,1%	100,0%

Tableau 21 - Avancement au grade supérieur par examen professionnel pour l'année 2024

grade	candidats	admis	% admis	% de femmes
Attaché principal	33	2	6,1%	100,0%
Saenes classe exc.	40	11	27,5%	90,9%
Saenes classe sup.	32	14	43,8%	78,6%

Tableau 22 - Liste d'aptitude des personnels administratifs pour l'année 2024

corps d'accès	promus	% de femmes
AAE	12	83%
Saenes	19	95%

Le taux de promus 2024 parmi les Adjaenes promouvables au grade Adjaenes P1 est de 16,0% et de 23,1% au grade Adjaenes P2. Le taux de promotion est globalement plus faible dans les corps de catégories A et B. 15,7% des promouvables Saenes classe normale et 9,3% de ceux de la classe supérieure ont bénéficié d'un avancement au grade supérieur. Le taux de promotion est de 7,4% au grade d'attaché principal et 7,7% à la hors classe (**Tableau 20**).

En 2024, seulement 2 agents ont accédé au grade d'attaché principal par voie d'examen professionnel, soit 6,1% des candidats inscrits de l'académie. La part des admis au grade de Saenes classe exceptionnelle est de 27,5%. La part des femmes parmi les admis par voie d'examen professionnel varie de 78,6% à 100,0% (**Tableau 21**).

Les promotions par liste d'aptitude des corps d'attaché et de secrétaire d'administration ont bénéficié respectivement à 12 et 19 agents (**Tableau 22**).

## MÉDICO-SOCIAUX

Tableau 23 - Avancement au grade supérieur des personnels médico-sociaux pour l'année 2024

grade	promouvables	% femmes promouvables	promus	% de promus	% de femmes
Médecin hors classe	6	100,0%	1	16,7%	100,0%
Médecin 1ere classe	2	100,0%	1	50,0%	100,0%
Infirmier hors classe	127	97,0%	14	11,0%	100,0%
Assistant social principal (catégorie A)	40	97,5%	8	20,0%	87,5%
Conseiller technique de service social	9	88,9%	1	11,1%	100,0%

Le taux de promus au grade d'assistant social principal est de 20%, et 87,5% sont des femmes. 14 femmes ont été promues au grade d'infirmière hors classe.

## TECHNIQUES

Tableau 24 - Avancement au grade supérieur des personnels techniques pour l'année 2024

grade	promouvables	% femmes promouvables	promus	% de promus	% de femmes
Ingénieur de recherche hors classe	9	22,2%	0	0,0%	0,0%
Ingénieur d'études hors classe	20	25,0%	2	10,0%	50,0%
Technicien RF classe exc.	16	43,8%	2	12,5%	100,0%
Technicien RF classe sup.	17	35,3%	4	23,5%	75,0%
Adjoint technique RF P1	171	61,4%	28	16,4%	67,9%
Adjoint technique RF P2	83	73,5%	18	21,7%	22,2%
Adjoint technique des étab. d'ens.** P2	27	77,8%	0	0,0%	0,0%

\*\* la gestion des ATEE relève depuis 2006 des compétences des collectivités territoriales mais certains agents restent gérés et rémunérés par le rectorat du fait de leur affectation dans les services administratifs.

Tableau 25 - Liste d'aptitude des personnels techniques pour l'année 2024

corps d'accès	promus	% de femmes
Ingénieur d'études	1	0,0%
Assistant ingénieur	1	0,0%
Technicien RF	4	75,0%

classe exceptionnelle des techniciens recherche et formation (**Tableau 24**).

Un agent a accédé au corps d'ingénieur d'études par liste d'aptitude, un technicien a accédé au corps d'assistant ingénieur et quatre adjoints au corps de technicien RF (**Tableau 25**).

Aucun agent n'a été promu à la hors classe des ingénieurs de recherche sur tableau d'avancement. Deux ingénieurs d'études ont été promus à la hors classe. Quatre agents ont été promus à la classe supérieure et deux à la

# Rémunérations

Carrière et mobilité

## L'indice net majoré moyen

La situation indiciaire de l'agent dépend de son statut mais aussi de son ancienneté. À cela s'ajoutent des compléments indemnitaires et des primes qui diffèrent selon le corps, la fonction et l'affectation de l'agent. Seul l'indice net majoré est présenté dans cette partie.

### À la rentrée 2024, l'indice net majoré (INM) moyen est de 594 pour l'ensemble des personnels du secteur public

43,6% des agents ont un indice compris entre 400 et 599, 15,9% ont un indice compris entre 700 et 799, 11,1% ont un indice compris entre 600 et 699, 14,5% au-delà de 800 (**Figure 25**).

L'indice moyen le plus élevé concerne les personnels d'inspection et de direction (879) dont l'ancienneté générale de service est aussi la plus élevée (24,5 ans). L'indice moyen le plus bas est celui des personnels d'assistance éducative (376).

### L'indice net moyen des hommes est supérieur à celui des femmes de 54 points

À l'inverse, les femmes professeuses d'EPS et les femmes personnels médico-sociaux ont un indice supérieur de respectivement 45 et 23 points à celui des hommes (**Tableau 26**).

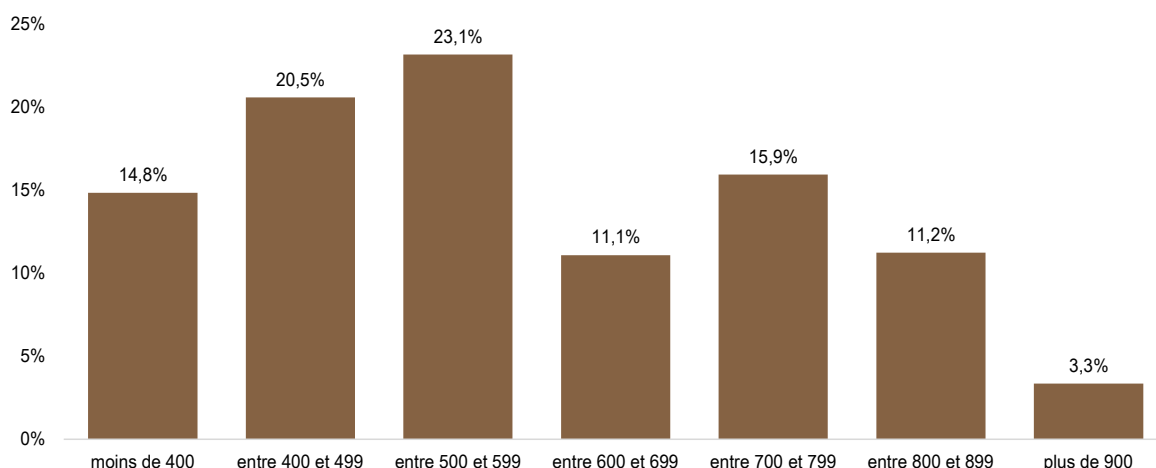
Le ratio femmes/hommes correspond à l'indice moyen des femmes rapporté à l'indice moyen des hommes et exprime l'écart de rémunération entre genre. Plus il s'éloigne de 100%, plus l'écart est fort.

L'écart le plus important est observé chez les personnels administratifs (ratio égal à 84%), l'indice moyen est de 449 pour les femmes soit 87 points d'indice de moins que pour les hommes. Les femmes de cette filière sont surreprésentées dans les catégories où les rémunérations sont les moins élevées (92% de femmes parmi les emplois de catégorie C pour 66% dans les emplois de catégorie A) (**Tableau 26**).

Plus globalement, les catégories de personnels pour lesquelles le ratio est le plus faible sont les personnels IATSS (91%), les personnels d'inspection et de direction (96%) et les enseignants du premier degré (97%) (**Tableau 26**).

Le ratio tend à l'équilibre pour les enseignants du second degré et pour les personnels d'éducation et psychologues.

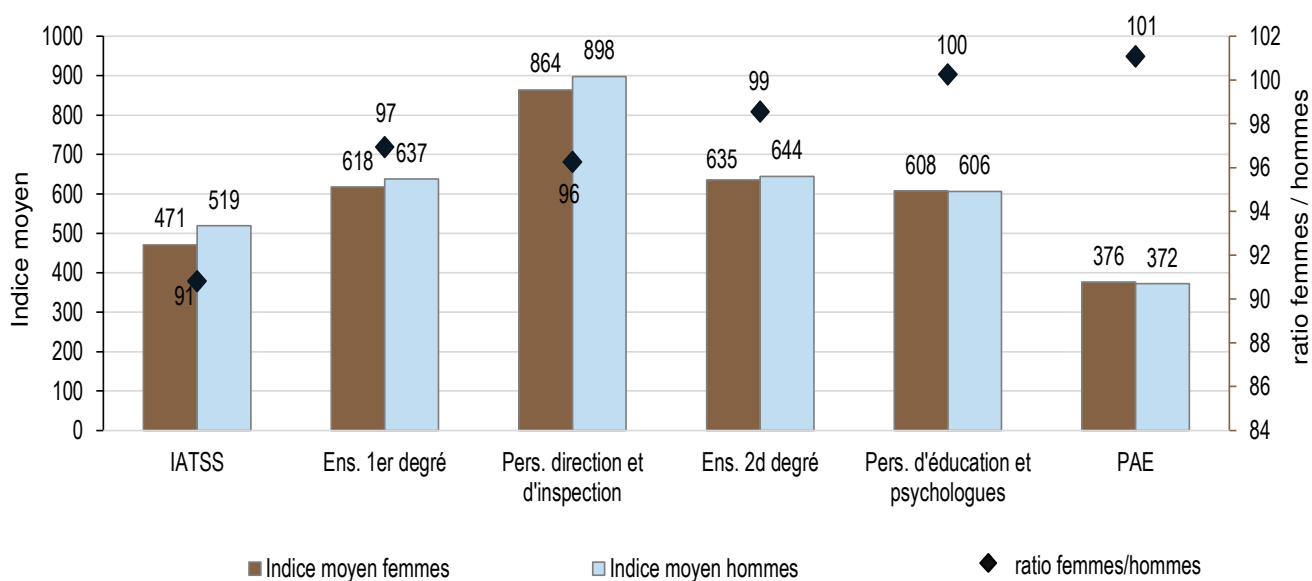
Figure 25 - Répartition par tranche d'indices de l'ensemble des personnels, toutes catégories confondues



**Tableau 26 - Indice net majoré moyen et ancienneté générale de service selon la catégorie de personnels et le sexe, écart femmes/hommes en 2024**

	Femmes		Hommes		Ratio femmes/hommes *100	Indice moyen total
	Indice Moyen	AGS	Indice Moyen	AGS		
<b>Enseignants premier degré</b>	<b>618</b>	<b>18,0</b>	<b>637</b>	<b>19,3</b>	<b>97</b>	<b>620</b>
<b>Enseignants second degré</b>	<b>635</b>	<b>18,5</b>	<b>644</b>	<b>18,4</b>	<b>99</b>	<b>639</b>
dont Agrégés et chaire supérieure	795	21,2	801	21,5	99	798
dont Certifiés	641	18,5	640	18,3	100	640
dont Prof. et chargés d'ens. EPS	649	19,3	603	15,6	107	623
dont PLP	634	16,7	651	17,2	97	643
<b>Personnels de direction et d'inspection</b>	<b>864</b>	<b>24,2</b>	<b>898</b>	<b>24,8</b>	<b>96</b>	<b>879</b>
<b>Personnels d'éducation et psychologues</b>	<b>608</b>	<b>17,2</b>	<b>606</b>	<b>17,0</b>	<b>100</b>	<b>608</b>
<b>Personnels IATSS</b>	<b>471</b>	<b>5,8</b>	<b>519</b>	<b>7,4</b>	<b>91</b>	<b>479</b>
dont Administratifs	449	6,2	537	7,0	84	462
dont Techniques	444	4,7	484	9,1	92	461
dont Médico-sociaux	565	5,2	542	3,6	104	565
<b>Personnels d'assistance éducative (PAE)</b>	<b>376</b>	<b>-</b>	<b>372</b>	<b>-</b>	<b>101</b>	<b>376</b>
<b>Ensemble</b>	<b>581</b>	<b>18,0</b>	<b>635</b>	<b>18,7</b>	<b>92</b>	<b>594</b>

**Figure 26 - Indice net majoré moyen selon la catégorie de personnels et le sexe, écart femmes/hommes en 2024**



# Formation des personnels

Carrière et mobilité

Le bilan dressé pour la formation des personnels concerne l'année scolaire 2023-2024.

## Personnels d'encadrement

L'activité de formation 2023-2024 pour les personnels d'encadrement représente un total de 7.858 journées stagiaires réalisées, soit 547 de moins qu'en 2022-2023.

### 1) Formation statutaire initiale (1.105 journées stagiaires)

Les nouveaux reçus aux concours des personnels d'inspection et de direction bénéficient de la formation statutaire initiale. Une première période de positionnement concerne les lauréats de l'académie, une seconde période de professionnalisation concerne un effectif plus large avec de nouveaux nommés dans l'académie et débute avec l'année scolaire et la mise en responsabilité sur un poste.

**Tableau 27 - Effectifs stagiaires de la promotion 2023-2024**

	Personnels de direction	Personnels d'inspection	Total
Période de positionnement	48	12	60
Période de professionnalisation	48	12	60

### 2) Plan académique de formation (2.690 journées stagiaires)

Dans le cadre de la formation continue, des formations restent incontournables et font donc l'objet d'un besoin dans le cadre de la professionnalisation des personnels. L'accompagnement au niveau des ressources humaines au sein de l'établissement fait l'objet d'une demande croissante surtout dans ce contexte contraint.

Le plan académique de formation s'articule autour des thèmes suivants :

- ◇ Les avancées des neurosciences cognitives
- ◇ La gestion du stress au regard des neurosciences
- ◇ La communication bienveillante
- ◇ Management et bien être au travail
- ◇ Management et intelligence collective
- ◇ La gestion des émotions
- ◇ Le bouc émissaire, un indicateur pour orienter son management
- ◇ Les clés de la médiation
- ◇ La communication bienveillante
- ◇ La prise de parole en public
- ◇ Conduite d'entretiens sensibles
- ◇ Chef d'établissement ordonnateur. Le budget, outil de pilotage pour l'EPL
- ◇ Analyser son agenda de manager
- ◇ Management et négociation. Posture et méthodes.
- ◇ Mieux gérer son stress et diminuer sa charge mentale
- ◇ Les clés de la négociation : argumenter et persuader
- ◇ L'adolescent et les logiques judiciaires
- ◇ Sécurité, santé, prévention, PPMS, responsabilité du chef d'établissement
- ◇ Egalité -diversité et lutte contre les discriminations
- ◇ Les valeurs de la République - Laïcité
- ◇ Médiation et gestion de conflit
- ◇ Analyse de situation professionnelle (ASP)
- ◇ Les risques psycho-sociaux : en parler et réagir !
- ◇ Repères culturels et sens de l'école
- ◇ Les pratiques numériques des jeunes et leurs impacts en EPLE
- ◇ Inclusion, de quoi parle-t-on ?
- ◇ Manager en environnement incertain
- ◇ Conduite de réunion
- ◇ Evaluation des établissements scolaires dpt18,28,36,37,41,45
- ◇ La gestion RH des personnes en difficultés-PERDIR
- ◇ Prise en main des outils informatiques - EDT

## Personnels du premier degré

Les données proviennent de l'applicatif national Égide utilisé par les services départementaux.

40 428 journées stagiaires ont été réalisées sur l'année 2023-2024 pour 12 964 personnes

concernées, soit une moyenne de 3,1 journées par stagiaire et une baisse de 813 journées par rapport à 2022-2023.

Tableau 28 - Répartition du nombre de journées stagiaires de formation continue selon le public concerné en 2023-2024

	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Académie
Pour les enseignants en école	79,6%	75,4%	73,0%	72,7%	75,5%	81,9%	76,9%
Pour les maîtres formateurs	1,4%	1,9%	8,5%	0,0%	2,2%	2,7%	2,6%
Pour les personnels de l'ASH	2,5%	7,3%	2,8%	0,0%	0,2%	2,3%	2,9%
Pour les directeurs d'école	10,9%	12,5%	13,2%	13,3%	11,1%	11,5%	12,5%
Autres	5,6%	2,9%	2,5%	14,0%	11,1%	1,6%	5,0%
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

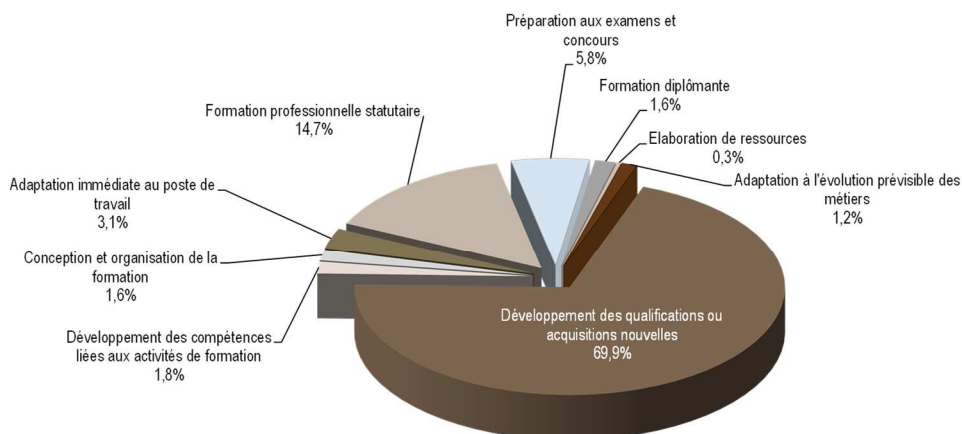
### Publics concernés par la formation

Au niveau académique, 76,9% des journées de formation continue sont suivies par des enseignants en école. La répartition est différente selon les départements du fait des choix de codage des formations proposées pour des publics mixtes (tableau 28).

### Objectifs de la formation

En agrégeant les données départementales, 69,9% des journées stagiaires réalisées le sont pour le développement des qualifications ou acquisitions nouvelles. Suivent la formation professionnelle statutaire (14,7%) et la préparation aux examens et concours (5,8%) (Figure 31).

Figure 27 - Activité selon les objectifs de formation :



# Formation des personnels

Carrière et mobilité

## Personnels du second degré (enseignants, CPE, Psy-EN et assistants d'éducation)

### Données globales

57.718 journées stagiaires ont été réalisées sur l'année 2023-2024 pour 18.324 personnes concernées, soit une moyenne de 3,1 journées stagiaire\* et 5.572 journées de moins qu'en 2022-2023.

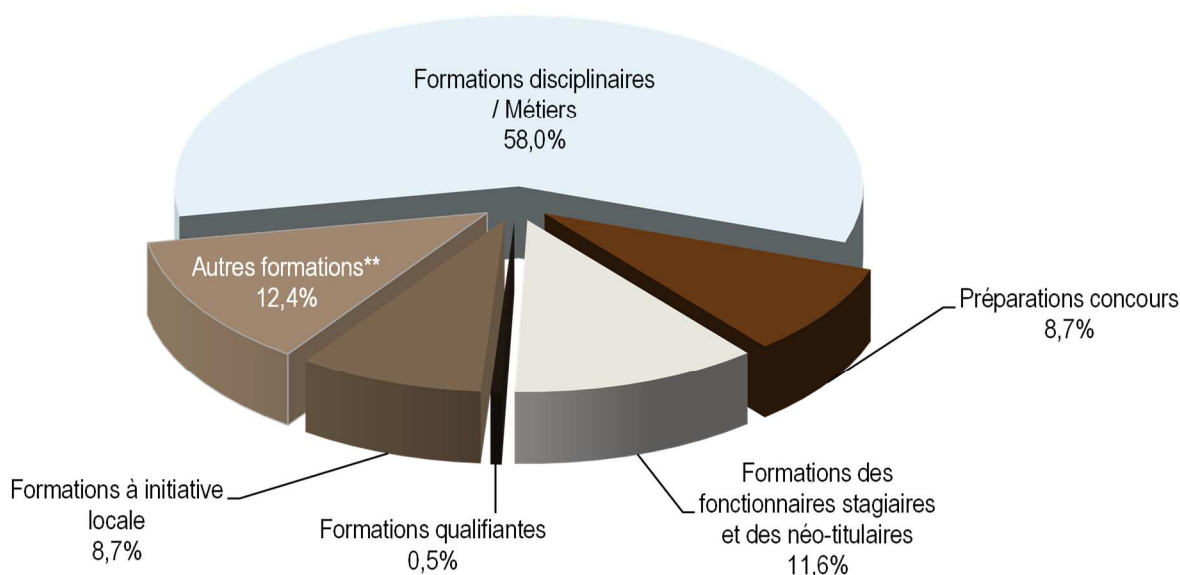
96,8% des journées stagiaires réalisées correspondent à au moins une priorité nationale.

1.910 journées stagiaires ont été consacrées à la formation des AESH (1.603 journées en plus par rapport à 2022-2023) ainsi que 2.818 pour la formation des AED.

### Activité de la formation continue

58,0% des journées stagiaires réalisées le sont pour des formations disciplinaires-métiers. Les formations des fonctionnaires stagiaires et des néo-titulaires représentent 11,6% des journées stagiaires réalisées. Suivent les préparations aux concours (8,7%) puis les formations à initiative locale (8,7%) (**Figure 28**).

Figure 28 - L'activité de formation continue des personnels enseignants, d'éducation et psychologues (poids des journées stagiaires) en 2023-2024



\*source : Egide

\*\*Autres formations : formations nationales, formations managériales...

## Personnels IATSS

### Données globales

11.902 journées stagiaires ont été réalisées sur l'année 2023-2024, soit 688 de plus que l'année précédente\*.

Les personnels IATSS, représentant un effectif de 2.871 personnes à la rentrée 2023, ont bénéficié en moyenne de 4,1 jours de formation.

Le nombre de journées stagiaires a augmenté pour la filière administrative (+703), les

personnels jeunesse et sports (+107), les médecins (+11) et les infirmiers (+166). A l'inverse, il a diminué pour les ITRF (-91) et les assistants sociaux (-207). (Tableau 29).

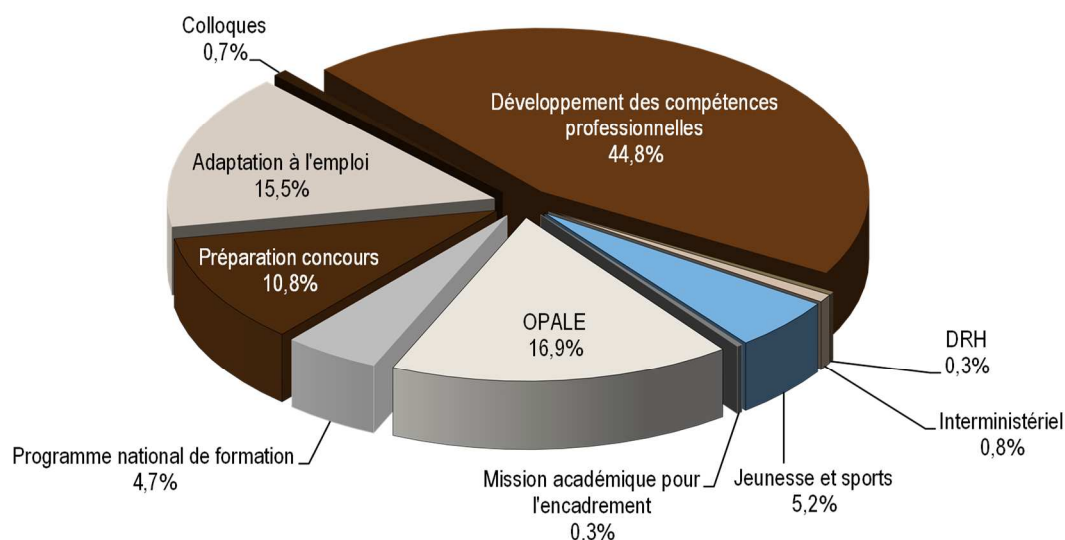
### Activité de la formation continue

44,8% des journées stagiaires réalisées le sont pour le développement des compétences professionnelles, 15,5% pour l'adaptation à l'emploi et 16,9% pour OPALE (Figure 29).

Tableau 29 - Nombre de journées stagiaires par filière et catégorie d'agent pour l'année 2023-2024

	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total
Administrative	3 995	2 150	2 463	8 608
ITRF dont laboratoire et ouvriers	111	74	229	414
Médecin	25			25
Infirmier	1 960			1 960
Social	420			420
Jeunesse et sport	476			476
<b>Total</b>	<b>6 986</b>	<b>2 224</b>	<b>2 692</b>	<b>11 902</b>

Figure 29 - Finalités et objectifs de la formation des personnels IATSS en 2023-2024



\*source : Gaïa

# Départs et flux provisoires

Carrière et mobilité

Le flux des personnels mesure les départs définitifs entre le 1er octobre 2023 et le 1er octobre 2024 (les fins de stage, les cessations de fonction\*\*, les départs à la retraite et les fins de fonction\*\*\*), ainsi que les sorties provisoires et les réintégrations entre la rentrée 2023 et la rentrée 2024 dans l'académie. Les départs définitifs concernent l'ensemble des personnels du secteur public de l'éducation nationale gérés par l'académie, qu'ils soient payés ou non par l'académie.

À noter : au cours de l'année scolaire 2015-2016, l'intégration des personnels d'inspection et de direction dans un nouveau système d'information (Sirhen) a eu pour conséquences des changements de nomenclatures. Ainsi, la position administrative « Fin de fonction dans l'académie » des

anciens SIRH n'a pas son équivalent dans Sirhen, entraînant une sous-estimation des fins de fonction au sein des personnels Idep.

## Personnels Idep

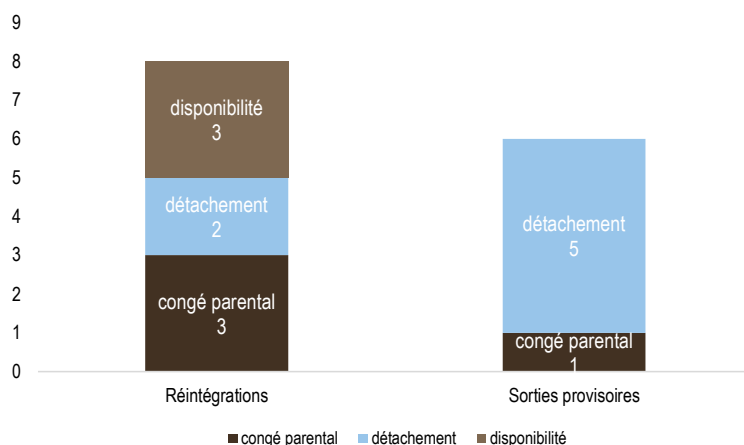
104 personnels Idep ont quitté définitivement l'académie pendant l'année 2023-2024. Avant leur départ, 94 étaient rémunérés par le rectorat. Près de la moitié de ces départs correspond à des départs à la retraite avec un âge moyen de 63 ans (**Tableau 30**).

Huit personnels Idep ont été réintégrés : trois suite à une disponibilité, deux suite à un détachement et trois suite à un congé parental. Six agents sont sortis provisoirement, un pour un congé parental et cinq pour un détachement (**Figure 30**).

**Tableau 30 - Départs définitifs des personnels Idep entre le 01.10.2023 et le 01.10.2024**

Position	Nb individus	Âge moyen	En CLD* lors du départ	dont agents payés par l'académie avant départ
Cessation de fonction**	11	45	0	11
Retraite	44	63	3	43
Fin de fonction***	49	35	1	40
<b>Total</b>	<b>104</b>	<b>50</b>	<b>4</b>	<b>94</b>

**Figure 30 - Réintégrations et sorties provisoires des personnels Idep entre les rentrées 2023 et 2024**



\* congé longue durée

\*\* suite à un décès, une démission, un licenciement, une radiation ou une décision de justice

\*\*\* suite à la fin d'un détachement, à une mutation dans une autre académie, à une affectation dans le supérieur

## Enseignants du premier degré public

517 enseignants du premier degré ont quitté définitivement l'académie sur la période octobre 2023-octobre 2024. 197 départs à la retraite sont enregistrés avec un âge moyen de 61 ans. Le départ à la retraite se fait à un âge plus faible pour ces personnels (anciens instituteurs) que pour les autres catégories de personnels (**Tableau 31**).

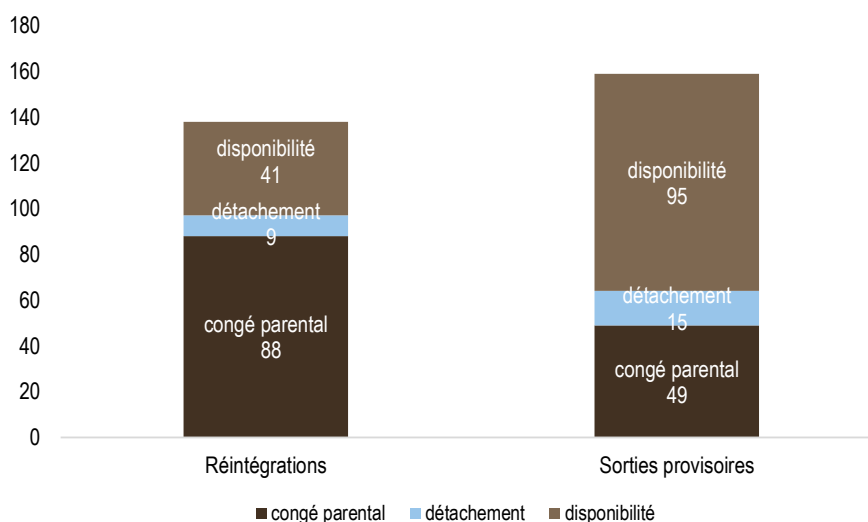
En 2023-2024, 131 départs font suite à une cessation de fonction dont 89 pour démission et 24 suite à une rupture conventionnelle.

138 réintégrations, dont 88 suite à un congé parental et 159 sorties provisoires ont été enregistrées durant l'année 2023-2024 (**Figure 31**).

Tableau 31 - Départs définitifs des enseignants du 1er degré entre le 01.10.2023 et le 01.10.2024

Position	Nb individus	Âge moyen	En CLD* lors du départ	dont agents payés par l'académie avant départ
<b>Cessation de fonction** dont :</b>	<b>131</b>	<b>39</b>	<b>6</b>	<b>97</b>
<i>Décès non imputable au service</i>	11	51	1	10
<i>Démission acceptée sur demande</i>	89	36	1	62
<i>Licenciement (fin de période d'essai ou de stage)</i>	7	37	1	7
<i>Rupture conventionnelle dans la fonction publique</i>	24	46	3	18
<b>Retraite</b>	<b>197</b>	<b>61</b>	<b>17</b>	<b>194</b>
<b>Fin de fonction***</b>	<b>189</b>	<b>39</b>	<b>5</b>	<b>145</b>
<b>Total</b>	<b>517</b>	<b>50</b>	<b>28</b>	<b>436</b>

Figure 31 - Réintégrations et sorties provisoires des enseignants du 1er degré entre les rentrées 2023 et 2024



\* congé longue durée

\*\* suite à un décès, une démission, un licenciement, une radiation ou une décision de justice

\*\*\* suite à la fin d'un détachement, à une mutation dans une autre académie, à une affectation dans le supérieur

\*\*\*\* secret statistiques effectifs ≤5

# Départs et flux provisoires

Carrière et mobilité

## Enseignants du second degré public

907 enseignants du second degré ont quitté l'académie à l'âge moyen de 47 ans. 750 d'entre eux étaient payés par l'académie au moment de leur départ.

29% des départs le sont pour la retraite, ces personnels partant à 63 ans en moyenne. 8% étaient en congé longue durée au moment du départ.

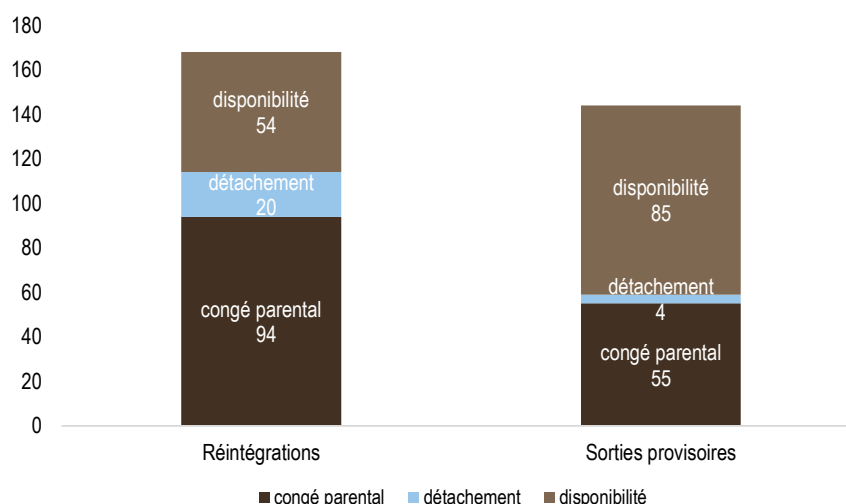
133 départs correspondent à des cessations de fonction, dont 74 suite à une démission et 23 suite à une rupture conventionnelle (**Tableau 32**).

168 enseignants du second degré ont été réintégrés (56% suite à un congé parental) et 144 sont sortis provisoirement, dont 85 pour prendre une disponibilité (**Figure 32**).

Tableau 32 - Départs définitifs effectués par les enseignants du second degré entre le 01.10.2023 et le 01.10.2024

Position	Nb individus	Âge moyen	En CLD* lors du départ	dont agents payés par l'académie avant départ
<b>Cessation de fonction** dont :</b>	<b>133</b>	<b>42</b>	<b>10</b>	<b>36</b>
<i>Cessation de fonctions suite à fin de position entrante payée</i>	2	****	0	2
<i>Décès non imputable au service</i>	18	54	4	18
<i>Démission acceptée sur demande</i>	74	39	2	52
<i>Licenciement (fin de période d'essai ou de stage)</i>	16	40	1	16
<i>Rupture conventionnelle dans la fonction publique</i>	23	46	3	18
<b>Retraite</b>	<b>264</b>	<b>63</b>	<b>22</b>	<b>258</b>
<b>Fin de fonction***</b>	<b>510</b>	<b>37</b>	<b>4</b>	<b>456</b>
<b>Total</b>	<b>907</b>	<b>47</b>	<b>36</b>	<b>750</b>

Figure 32 - Réintégrations et sorties provisoires des enseignants du second degré entre les rentrées 2023 et 2024



\*congé longue

\*\* suite à un décès, une démission, un licenciement, une radiation ou une décision de justice

\*\*\* suite à la fin d'un détachement, à une mutation dans une autre académie, à une affectation dans le supérieur

\*\*\*\* secret statistiques effectifs ≤5

durée

## Personnels IATSS

277 personnels IATSS ont quitté définitivement l'académie entre 2023 et 2024 à l'âge moyen de 50 ans. Avant leur départ, 239 étaient rémunérés par l'académie.

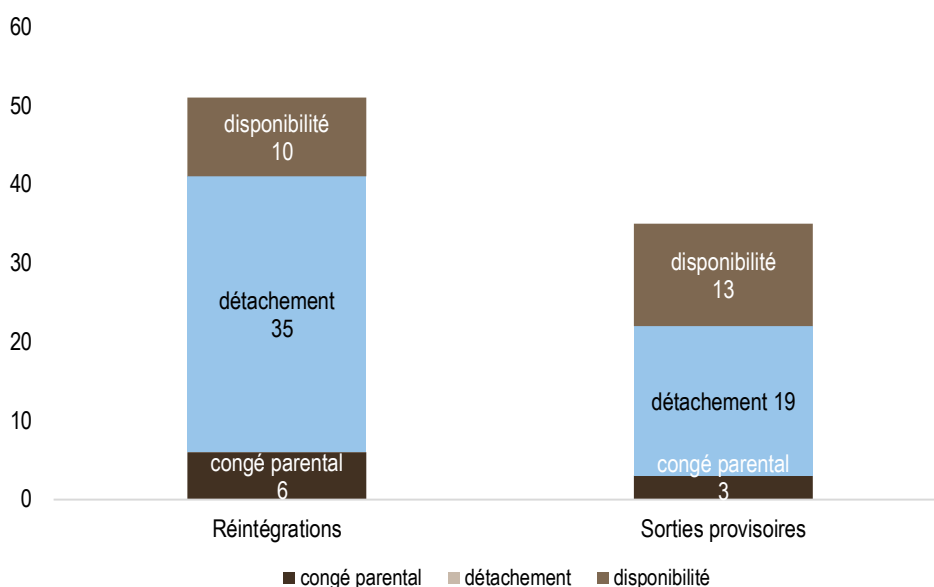
La retraite représente 33% des départs définitifs, elle est prise en moyenne à l'âge de 63 ans. 3% de ces personnes étaient en congé longue durée au moment de leur départ (**Tableau 33**).

51 réintégrations ont eu lieu (dont 10 suite à une disponibilité, 35 suite à un détachement et 6 suite à un congé parental) pour 35 sorties provisoires dont 19 pour un détachement, 13 pour prendre une disponibilité et 3 pour un congé parental (**Figure 33**).

Tableau 33 - Départs définitifs effectués par les personnels IATSS entre le 01.10.2023 et le 01.10.2024

Position	Nb individus	Âge moyen	En CLD* lors du départ	dont agents payés par l'académie avant départ
Cessation de fonction**	63	45	0	38
Retraite	92	63	3	82
Fin de fonction***	122	43	0	119
<b>Total</b>	<b>277</b>	<b>50</b>	<b>3</b>	<b>239</b>

Figure 33 - Réintégrations et sorties provisoires des personnels IATSS entre les rentrées 2023 et 2024



\* congé longue durée

\*\* suite à un décès, une démission, un licenciement, une radiation ou une décision de justice

\*\*\* suite à la fin d'un détachement, à une mutation dans une autre académie, à une affectation dans le supérieur

# Mouvement

Carrière et mobilité

## Mouvement interdépartemental des enseignants du premier degré

133 enseignants du premier degré sont sortis de l'académie et 138 sont entrés. Ainsi, le solde du mouvement pour l'académie est positif de 5 (10 en 2023).

Au sein de l'académie, 58 sont sortis de leur département pour entrer dans un autre.

Les soldes varient selon les départements : l'Indre et l'Indre-et-Loire enregistrent un solde positif, respectivement 7 et 10. Ce solde est négatif dans les autres départements : -4 en Eure-et-Loir et dans le Loir-et-Cher, -3 dans le Loiret et -1 dans le Cher (**Tableau 34**).

Tableau 34 - Résultats du mouvement\* de mars 2024 par département

	Sorties			Entrées			Solde
	vers un département de l'académie	vers un département extérieur à l'académie	total	depuis un département de l'académie	depuis un département extérieur à l'académie	total	
<b>Cher</b>	10	5	15	11	3	14	<b>-1</b>
<b>Eure-et-Loir</b>	15	12	27	3	20	23	<b>-4</b>
<b>Indre</b>	5	3	8	11	4	15	<b>7</b>
<b>Indre-et-Loire</b>	3	20	23	16	17	33	<b>10</b>
<b>Loir-et-Cher</b>	9	14	23	8	11	19	<b>-4</b>
<b>Loiret</b>	16	21	37	9	25	34	<b>-3</b>
<b>Total</b>	<b>58</b>	<b>75</b>	<b>133</b>	<b>58</b>	<b>80</b>	<b>138</b>	<b>5</b>

Tableau 35 - Pourcentage de satisfaction à l'issue du mouvement\*

	Désirant entrer		Désirant sortir	
	nombre de demandes	% de satisfaits	nombre de demandes	% de satisfaits
<b>Cher</b>	85	16%	78	19%
<b>Eure-et-Loir</b>	141	16%	236	11%
<b>Indre</b>	83	18%	34	24%
<b>Indre-et-Loire</b>	356	9%	72	32%
<b>Loir-et-Cher</b>	150	13%	89	26%
<b>Loiret</b>	179	19%	188	20%
<b>Total</b>	<b>994</b>	<b>14%</b>	<b>697</b>	<b>19%</b>

Au global, sur l'académie, 19% des demandes de sortie et 14% des demandes d'entrée ont été satisfaites. Ces taux sont en hausse par rapport au mouvement 2023.

Au niveau départemental, le pourcentage de satisfaction est contrasté et dépend du besoin en ressource enseignante à la rentrée. En Eure-et-Loir, contrairement aux autres départements, les enseignants désirant entrer obtiennent plus facilement satisfaction que ceux désirant en sortir. Dans l'Indre-et-Loire, 32% des demandes de sortie pour 9% des demandes d'entrée sont satisfaites (**Tableau 35**).

\* mouvement interdépartemental issu des permutations informatisées

## Mouvement inter-académique des enseignants du second degré, des CPE et psychologues

A l'issue du mouvement inter-académique 2024, l'académie enregistre un solde positif de 428 personnes. Ce solde est la résultante de 311 départs et de 739 arrivées. Il est inférieur de 7 personnes au solde SIAM annoncé par le Ministère en février 2024 (solde égal à 435). Le solde du mouvement inter de cette année est inférieur de 13 personnes à celui de 2023 et de 48 à celui de 2022.

Parmi les départs, 250 sortants provenaient de disciplines générales et technologiques, 35 de disciplines professionnelles et 26 de l'éducation et des psychologues.

166 stagiaires ont réintégré l'académie en participant au mouvement inter, constituant ainsi la majorité des entrants issus de l'académie.

Parmi les arrivants, 238 proviennent donc de l'académie (188 néo-titulaires, anciens stagiaires, et 50 titulaires). 501 sont issus d'autres académies dont 275 néo-titulaires. Au total, 463 entrées sont des néo-titulaires, soit 63% des entrants. Cette part est en hausse de 4 points par rapport à celle de 2023.

D'un point de vue géographique, les flux les plus importants de titulaires sortants sont enregistrés vers les académies de l'Ouest ou du Sud-ouest. En effet, 56 sont mutés dans l'académie de Nantes, 41 à Bordeaux, 26 à Poitiers, 25 à Toulouse et 14 à Limoges. Pour les anciens stagiaires sortants, ce sont les académies de la région parisienne telles que Versailles, en tête, et Créteil qui les accueillent massivement, respectivement 91 et 36 personnes. Quant aux flux entrants, la principale provenance des titulaires est la région parisienne ; 76 proviennent de Versailles et 57 de Créteil alors que les néo-titulaires arrivent des académies de l'Ouest ou du Sud-ouest (50 de Nantes, 41 de Bordeaux, 31 de Poitiers et 26 de Toulouse).

Les mouvements observés ne sont pas propres à 2024, ils sont observés depuis de nombreuses années. L'académie d'Orléans-Tours est une académie de passage notamment pour les anciens stagiaires de l'Ouest et Sud-ouest, encore arrivés massivement cette année, souhaitant réintégrer leur académie d'origine quelques années plus tard.

Tableau 36 - Bilan du mouvement inter-académique de mai 2024 pour les personnels enseignants, d'éducation et psychologues

	Les départs (titulaires) (1)	Les arrivées hors académie (a)	Les arrivées issues de l'académie (néo titulaires+affectés provisoires n-1) (b)	Total arrivées (2) =(a)+(b)	Mouvement « inter » (3) =(2)-(1)
Enseignement général et technologique	250	387	158	545	295
Enseignement professionnel	35	62	46	108	73
<b>Total enseignement</b>	<b>285</b>	<b>449</b>	<b>204</b>	<b>653</b>	<b>368</b>
Éducation	21	37	16	53	32
Psychologues	5	15	18	33	28
<b>Total éducation et psychologues</b>	<b>26</b>	<b>52</b>	<b>34</b>	<b>86</b>	<b>60</b>
<b>Total</b>	<b>311</b>	<b>501</b>	<b>238</b>	<b>739</b>	<b>428</b>

# Mouvement

Carrière et mobilité

## Mouvement intra-académique des enseignants du second degré, des CPE et psychologues

Le nombre de participants au mouvement intra-s'élève à 2 278 personnes, 2 120 sont enseignants, 158 sont psychologues de l'éducation nationale ou conseillers principaux d'éducation.

A l'issue des opérations du mouvement (à la fin juin), 1 239 mutations ont été réalisées, 11,6% d'entre elles en extension (soit 1,6 point de moins qu'en 2023). 987 personnes ont été

mutées en établissement ou en circonscription (80% des mutations) et 252 sur zone de remplacement.

La part des personnes mutées parmi les candidats est de 54,4% en 2024. Cette part est en baisse par rapport à 2023 (57,9%).

Tableau 37 - Nombre de personnels participant au mouvement intra-académique en 2024

	Candidats	Mutés			
		Mutés en étab.	Mutés sur ZR	Total mutés	% mutés en extension*
Enseignement général et technologique	1 906	732	244	976	12,1%
Enseignement professionnel	214	140	8	148	9,5%
<b>Total enseignement</b>	<b>2 120</b>	<b>872</b>	<b>252</b>	<b>1 124</b>	<b>11,7%</b>
Éducation	117	82	-	82	13,4%
Psychologues	41	33	-	33	3,0%
<b>Total éducation et psychologues</b>	<b>158</b>	<b>115</b>	<b>-</b>	<b>115</b>	<b>10,4%</b>
<b>Total</b>	<b>2 278</b>	<b>987</b>	<b>252</b>	<b>1 239</b>	<b>11,6%</b>

\* si le candidat n'a pas le barème suffisant pour que ses vœux de mutation soient satisfaits, ces derniers sont étendus selon les règles de l'académie. Sont concernés les stagiaires en première affectation et tout titulaire qui change d'académie (puisque'il faut lui trouver un poste dans sa nouvelle académie).

## Mouvement des personnels de direction et administratifs

### Les personnels de direction

Sur 157 demandes de mobilité (77 hommes et 80 femmes), le nombre de mutations réalisé est de 89 (41 hommes et 48 femmes) (contre 125 sur 162 demandes de mobilité en 2023). Le taux de satisfaction s'élève à 56,7%.

Le mouvement se décline en 49 postes de chef d'établissement et 40 postes d'adjoint.

23 adjoints ont obtenu cette rentrée un poste de chef d'établissement.

A l'issue du mouvement des titulaires, 63 postes sont restés vacants (contre 60 en 2023).

Ont été ainsi nommés 39 stagiaires lauréats concours (contre 37 en 2023), 3 détachés et 6 listes d'aptitude (contre 6 en 2023).

Les 15 postes restés vacants ont été proposés à des faisant fonction ou des délégations rectorales/intérimis ont été mis en place.

### Les personnels administratifs

Tableau 38 - Mouvement des personnels administratifs pour la rentrée 2024

	Sorties de l'académie	Entrées dans l'académie	Participants à l'intra	Mutations réalisées	Taux de satisfaction	Taux de satisfaction rentrée 2023
Catégorie A	2	1	27	13	48%	43%
Catégorie B	2	10	64	42	56%	55%
Catégorie C	4	3	86	51	59%	47%

Seule la catégorie B recense plus d'agents entrant dans l'académie que de sortants.

Le taux de satisfaction est en hausse dans toutes les catégories par rapport à 2023 : +5 points pour les agents de catégorie A, +1 point pour les B et +12 points pour les C.

Les taux de satisfaction des agents de catégories B et C sont les plus élevés avec respectivement 56% et 59%. La catégorie A présente quant à elle un taux de satisfaction de 48% (Tableau 38).



# Vie des personnels

## **Travail à temps partiel**

Évolution globale  
Personnels Idep  
Enseignants du premier degré public  
Enseignants du second degré public  
Personnels IATSS

## **Absences**

Comparatif global des taux d'absences  
Personnels Idep  
Enseignants du premier degré public  
Enseignants du second degré public  
Personnels IATSS  
Personnels d'assistance éducative

## **Accompagnement des personnels**

L'action sociale (les prestations sociales)  
Le conseil en mobilité carrière  
Les dispositifs de maintien dans l'emploi  
Le recrutement des bénéficiaires de l'obligation d'emploi  
Le recensement des bénéficiaires de l'obligation à d'emploi

## **La santé sécurité au travail - L'accompagnement des établissements / écoles / services pour l'amélioration des conditions de travail**

# Travail à temps partiel

Vie des personnels

## Évolution globale

En 2024, 2.971 agents de l'académie d'Orléans-Tours exercent à temps partiel dans le secteur public, soit 7,5% de l'ensemble de ces personnels. La notion de temps partiel, telle qu'utilisée dans ce document, regroupe toutes les modalités de temps partiel, dont les crédits d'heures pour fonction élective. A noter que jusqu'en 2017, le calcul du poids des temps partiels intégrait l'ensemble des personnels du secteur public de l'académie, y compris les agents à temps incomplet. Depuis la rentrée 2018, ces derniers ne sont plus pris en compte dans les calculs car non concernés, ce qui explique les différences entre les taux présentés dans ce document et ceux affichés dans les versions antérieures du bilan social.

Selon la catégorie de personnels observée, la part des agents à temps partiel est très variable. Elle représente 2,3% des personnels Idep, 9,5% des enseignants du premier degré, 8,3% des enseignants du second degré et 13,7% des personnels IATSS. Pour les personnels d'assistance éducative, la part quasi nulle s'explique par la présence très majoritaire de non titulaires qui ont souvent un contrat à temps incomplet (inférieur à 35 heures) (**figure 34**).

Le nombre d'agents à temps partiel a significativement augmenté, de 7,2% (+199 personnes) entre 2023 et 2024. Cette hausse concerne surtout les enseignants du second

degré (+142 personnes) et les enseignants du premier degré (+33 agents). Le nombre d'IATSS à temps partiel augmente de 3,7% (+14 agents) (**Tableau 39**).

## Les autres modalités de service

78,6% des agents travaillent à temps plein. Le temps incomplet (qui ne concerne que les non titulaires) représente 13,9% des modalités de service. Viennent ensuite toutes les modalités regroupées dans la notion de temps partiel telle que définie au début de la rubrique : les temps partiels sur autorisation (4,1%), de droit pour élever un enfant (1,7%) et thérapeutique (0,9%) regroupent la quasi-totalité des agents concernés par un temps partiel (**figure 35**).

Tableau 39 - Évolution des personnels à temps partiel de 2021 à 2024<sup>(1)</sup>

	2021	2022	2023	2024	Evol. 2023/24
Idep	45	37	37	36	-2,7%
Enseignants 1er degré	1 312	1 190	1 186	1 219	2,8%
Enseignants 2nd degré	1 154	1 186	1 152	1 294	12,3%
IATSS	367	370	381	395	3,7%
Personnels d'assistance éducative	5	8	16	27	68,8%
<b>Total</b>	<b>2 883</b>	<b>2 791</b>	<b>2 772</b>	<b>2 971</b>	<b>7,2%</b>

<sup>(1)</sup> Les données présentées dans ce tableau sont déclinées par département en annexe 4 de ce document

Figure 34 - Évolution du poids des temps partiel (en %) de 2021 à 2024

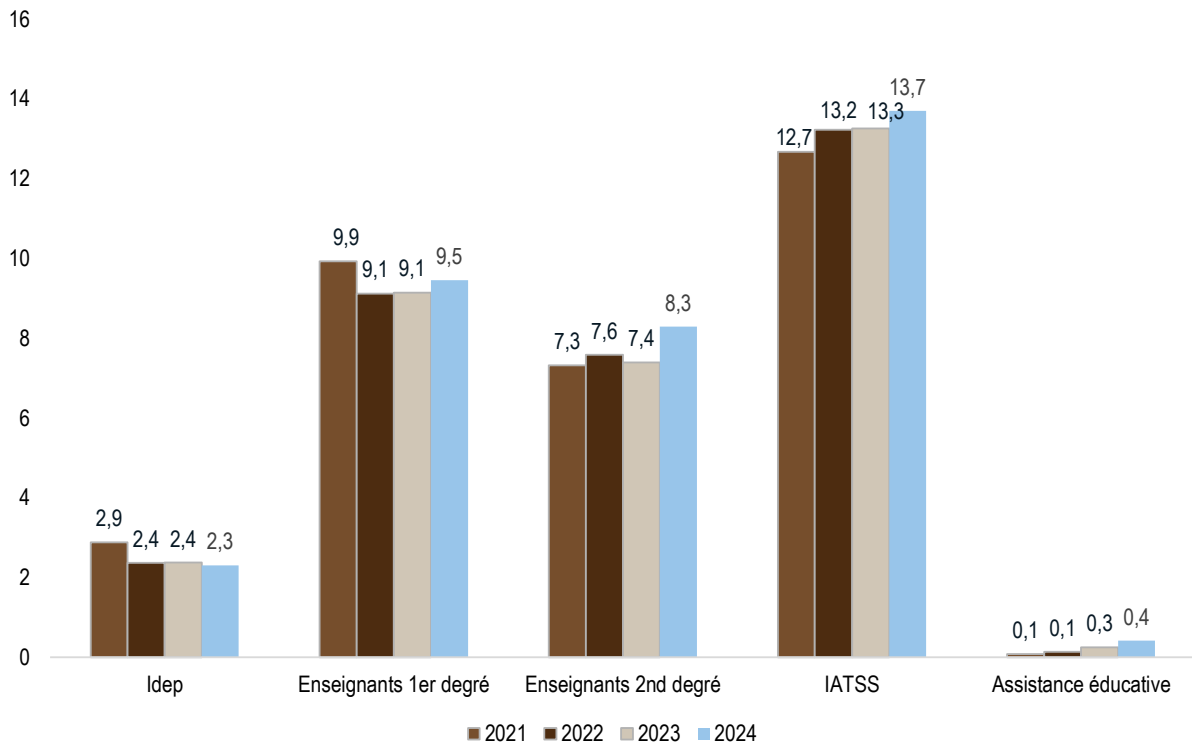
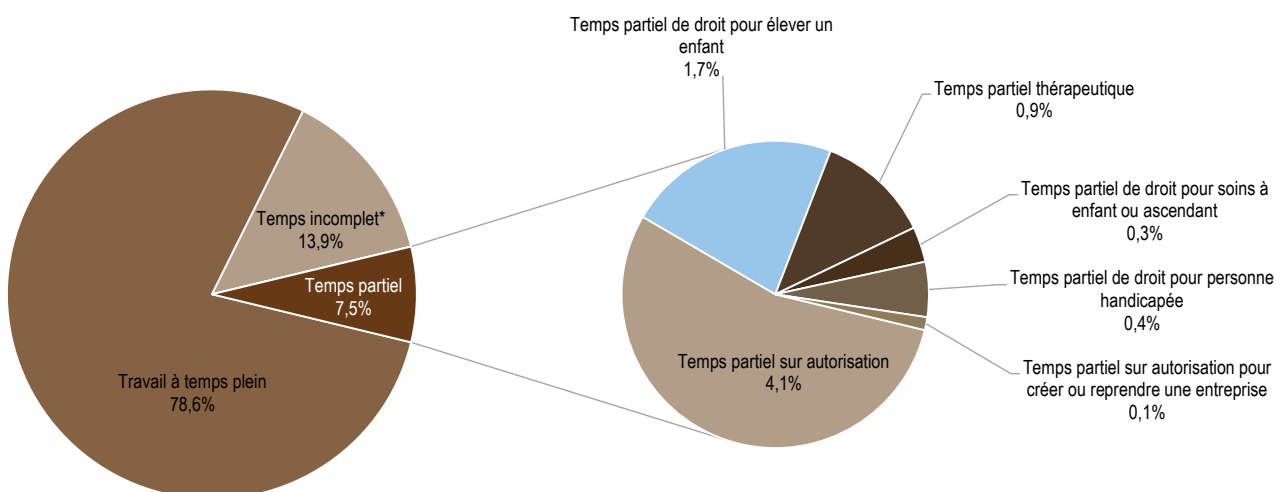


Figure 35 - Poids des modalités de service toutes catégories de personnels confondues en 2024



\* les temps incomplets correspondent aux agents non titulaires n'ayant pas de contrat à temps plein

# Travail à temps partiel

Vie des personnels

## Personnels Idep

En 2024, 36 personnels Idep exercent à temps partiel (dont 3 hommes). Ce nombre est stable par rapport à 2023 (**Tableau 40**).

La part des femmes exerçant à temps partiel a baissé de 0,2 point passant de 3,2% en 2023 à 3,0% en 2024 (**Figure 36**).

À la rentrée 2024, le taux le plus élevé de fonctions exercées à temps partiel concerne la tranche d'âges 35-39 ans. Il s'établit à 5,6% (-1,3 point par rapport à 2023). Suivent les 60-64 ans et les 40-44 ans avec respectivement 4,2% et 2,4% (+1,2 point) (**Figure 37**). Le taux pour les 30-34 ans passe de 3,6% en 2023 à 1,3% en 2024.

Tableau 40 - Évolution sexuée des personnels Idep à temps partiel de 2021 à 2024

	2021	2022	2023	2024	Evol. 2023/24
Femmes	39	35	34	33	-2,9%
Hommes	6	2	3	3	0,0%
Total	45	37	37	36	-2,7%

Figure 36 - Évolution sexuée du taux de temps partiel des personnels Idep depuis 2021

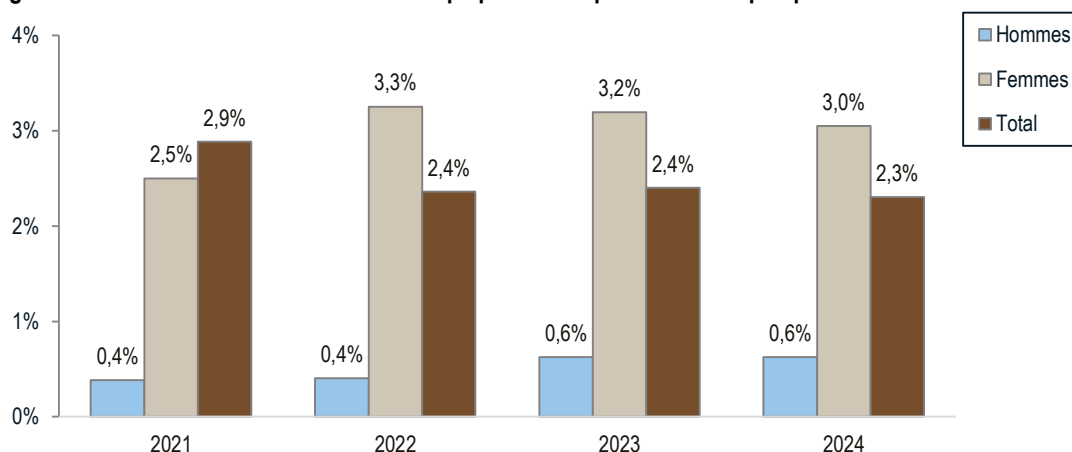
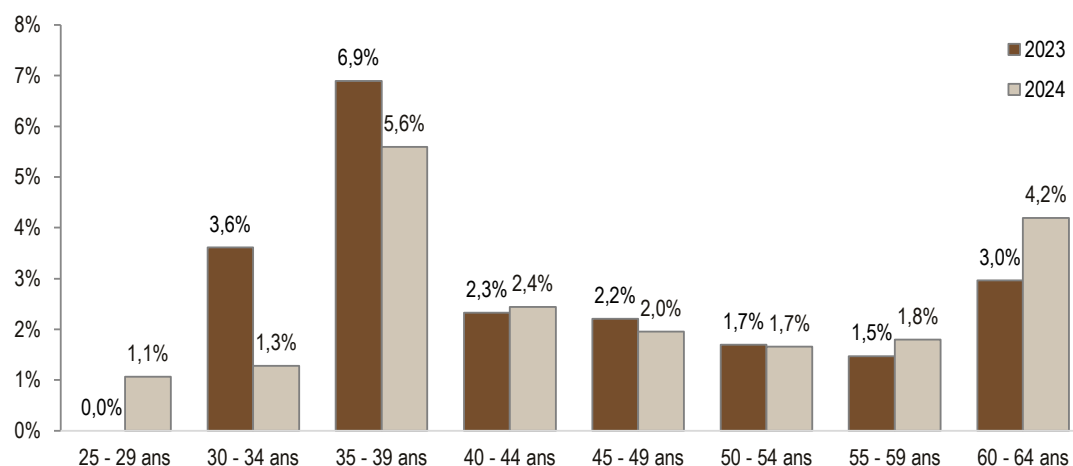


Figure 37 - Taux de temps partiel des personnels Idep selon la tranche d'âge



## Enseignants du premier degré public

94% des enseignants du premier degré exerçant à temps partiel sont des femmes ; elles représentent 88% des effectifs enseignants.

Le nombre d'enseignants exerçant à temps partiel augmente de 2,8% (+33 personnes) entre 2023 et 2024. La hausse concerne majoritairement les hommes (+41,7%, soit +20 agents) (**Tableau 41**).

En 2024, le taux d'enseignants exerçant à temps partiel dans le premier degré est égal à 9,5% (10,2% pour les femmes et 4,3% pour les hommes, en hausse par rapport à 2023) (**Figure 38**).

Comme les années précédentes, les tranches d'âge 30-34 ans et 35-39 ans comptent les taux de temps partiel les plus élevés, avec respectivement 17,5% et 20,6% des personnes concernées (**Figure 39**).

Tableau 41 - Évolution sexuée des enseignants du premier degré à temps partiel de 2021 à 2024

	2021	2022	2023	2024	Evol. 2023/24
<b>Femmes</b>	1 248	1 138	1 138	1 151	1,1%
<b>Hommes</b>	64	52	48	68	41,7%
<b>Total</b>	<b>1312</b>	<b>1190</b>	<b>1 186</b>	<b>1 219</b>	<b>2,8%</b>

Figure 38 - Évolution sexuée du taux de temps partiel des enseignants du premier degré depuis 2021

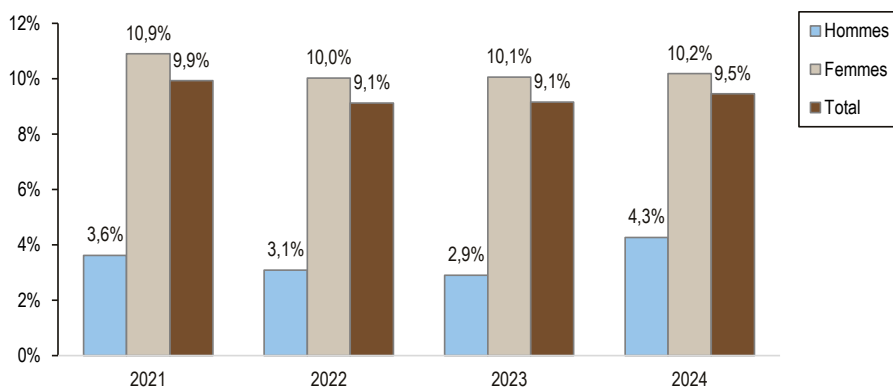
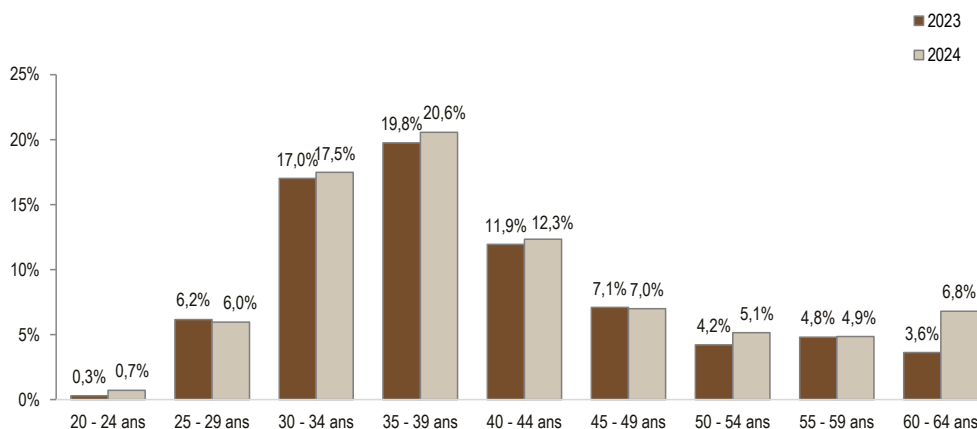


Figure 39 - Taux de temps partiel des enseignants du premier degré selon la tranche d'âge



# Travail à temps partiel

Vie des personnels

## Enseignants du second degré public

76% des enseignants du second degré travaillant à temps partiel sont des femmes ; elles représentent 59% des effectifs enseignants.

Le nombre de personnels travaillant à temps partiel augmente fortement, de 12,3% entre 2023 et 2024. En proportion, cette hausse concerne à la fois les hommes (13,9%, 38 agents de plus) et les femmes (11,8%, 104 agents de plus) (**Tableau 42**).

Les enseignants du second degré se différencient des autres personnels par la répartition des taux de temps partiels selon les tranches d'âge. La part d'agents à temps partiel est la plus élevée pour les 60-64 ans avec 15,7%. Elle est de 10,6% pour les 35-39 ans et de 11,4% pour les 65-69 ans (**Figure 41**).

Le motif du temps partiel est à 56% de droit pour élever un enfant pour les tranches les plus jeunes et autour de 77% sur autorisation pour les tranches les plus âgées.

Tableau 42 - Évolution sexuée des enseignants du second degré à temps partiel de 2021 à 2024

	2021	2022	2023	2024	Evol. 2023/24
Femmes	892	898	878	982	11,8%
Hommes	262	288	274	312	13,9%
Total	1154	1186	1152	1294	12,3%

Figure 40 - Évolution sexuée du taux de temps partiel des enseignants du second degré depuis 2021

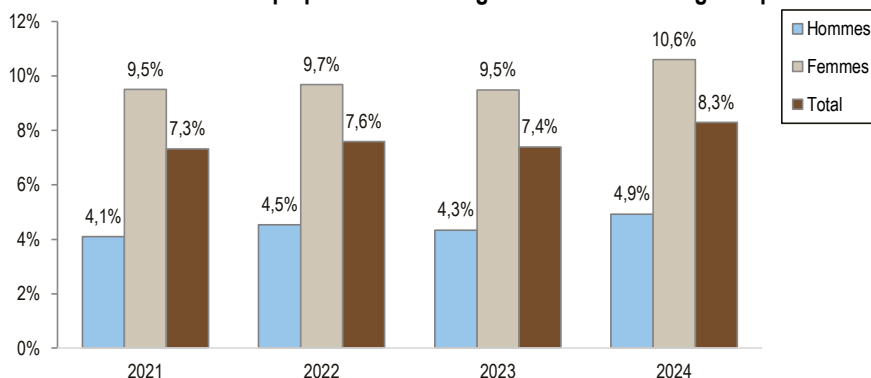
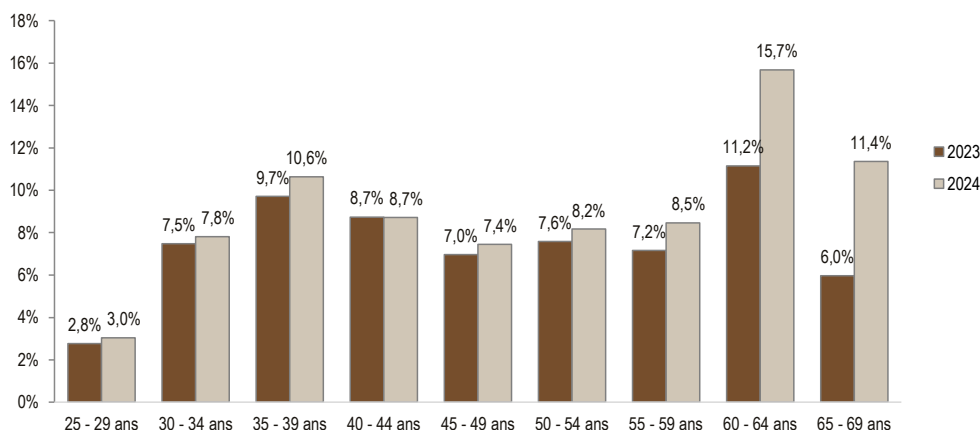


Figure 41 - Taux de temps partiel des enseignants du second degré selon la tranche d'âge



## Focus sur le service des agents en fin de carrière : les 55 ans et plus

Tableau 43 - Effectifs et taux de temps partiel des enseignants du second degré âgés de 55 ans et plus par sexe en 2024

	Ensemble des 55 ans et +	dont exerçant à temps partiel		dont sur autorisation		dont quotité ≥ 80%	
		en nombre	en %	en nombre	en %	en nombre	en %
Femmes	1920	251	13,1%	201	80,1%	122	48,6%
Hommes	1456	114	7,8%	86	75,4%	48	42,1%
Total	3 376	365	10,8%	287	78,6%	170	46,6%

3.376 enseignants du second degré sont âgés de 55 ans ou plus, dont 57% de femmes. 10,8% de ces personnels exercent à temps partiel, soit 2,5 points de plus que le taux de l'ensemble de la catégorie.

78,6% des temps partiels des agents de 55 ans et plus sont accordés sur autorisation, ce taux est de 65% tous âges confondus.

Parmi les enseignants de 55 ans ou plus à temps partiel, 46,6% exercent selon une quotité supérieure ou égale à 80% (Tableau 43).

Le radar ci-dessous mesure l'écart entre les taux de temps partiel en fin de carrière et à tout âge par type d'établissement en 2024.

$$\text{Indice représenté} = \frac{\text{Taux de temps partiel pour les enseignants âgés de 55 ans ou +}}{\text{Taux de temps partiel pour l'ensemble des enseignants}}$$

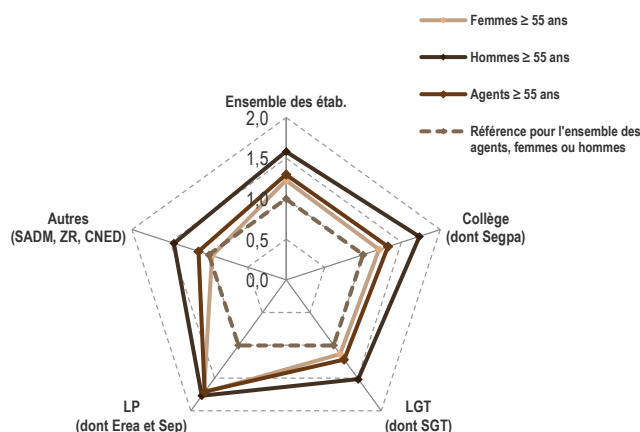
Un indice supérieur à 1 indique que la part d'agents exerçant à temps partiel est plus élevée pour les 55 ans ou plus que pour l'ensemble des enseignants.

Ce ratio est également calculé pour les femmes et pour les hommes.

Le radar positionne les enseignants de 55 ans ou plus par rapport à l'ensemble des enseignants pour chaque type d'établissement d'affectation. Ainsi, plus la valeur relative aux 55 ans ou plus est extérieure au pentagone (base 1 représentée par des tirets), plus le taux d'agents exerçant à temps partiel de cette tranche d'âge est élevé par rapport à l'ensemble des agents affectés dans le type d'établissement observé.

En LP par exemple, le taux d'hommes âgés de 55 ans ou plus exerçant à temps partiel est 1,8 fois plus élevé que celui de l'ensemble des hommes exerçant en LP (Figure 42).

Figure 42 - Mesure de l'écart entre les taux de temps partiel en fin de carrière et à tout âge par type d'établissement



# Travail à temps partiel

Vie des personnels

## Personnels IATSS

97% des IATSS exerçant à temps partiel sont des femmes, part stable par rapport à 2023. Les femmes représentent 83% des effectifs IATSS.

Le nombre d'agents à temps partiel augmente de 3,7% en 2024. Cette hausse concerne uniquement les femmes (+17 personnes) (**Tableau 44**).

La part des personnels IATSS exerçant à temps partiel est de 13,7% en 2024. Elle est en hausse par rapport à 2023. Cette catégorie de

personnels présente le taux le plus élevé d'agents exerçant à temps partiel.

Pour les femmes, ce taux est de 16,1%, en hausse de 0,8 point à cette rentrée. Il est de 2,0% pour les hommes, soit une baisse de 0,7 point (**Figure 43**).

La tranche d'âge des 30-34 ans est la plus concernée avec 24,5% des agents à temps partiel (+3,4 points par rapport à 2023). Suivent les personnels âgés de 40 à 44 ans avec un taux égal à 22,4% puis la tranche d'âge 35-39 ans (20,8%) (**Figure 44**).

Tableau 44 - Évolution sexuée des personnels IATSS à temps partiel de 2021 à 2024

	2021	2022	2023	2024	Evol. 2023/24
Femmes	355	358	368	385	4,6%
Hommes	12	12	13	10	-23,1%
Total	367	370	381	395	3,7%

Figure 43 - Évolution sexuée du taux de temps partiel des personnels IATSS depuis 2021

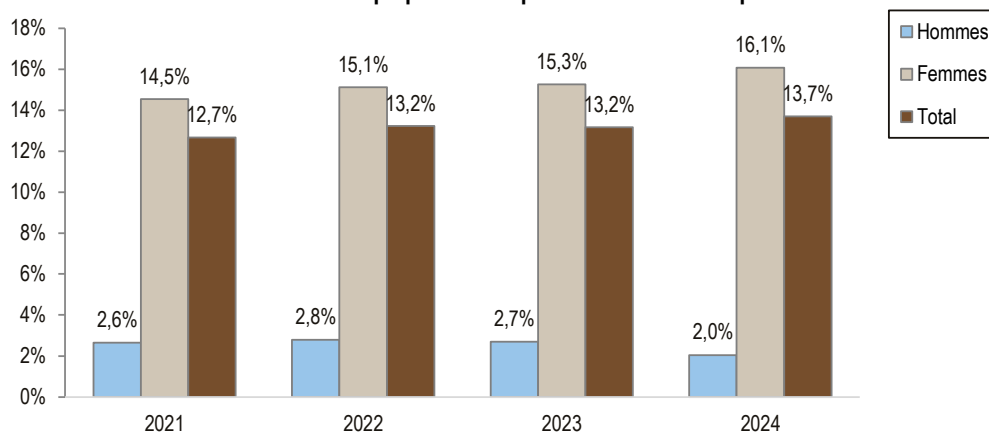
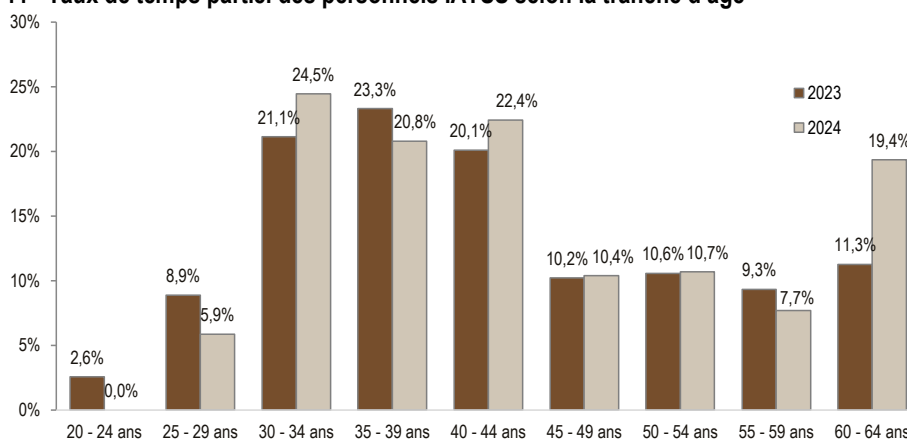


Figure 44 - Taux de temps partiel des personnels IATSS selon la tranche d'âge



## Focus sur les filières de personnels IATSS

Tableau 45 - Taux de temps partiel des personnels IATSS par filière, catégorie et sexe en 2024

		Ensemble	Femmes	Hommes
Administratifs	A	4,5%	6,7%	0,0%
	B	10,6%	11,6%	3,8%
	C	16,6%	17,5%	5,1%
	Non titulaires	0,8%	1,0%	0,0%
	<b>Total</b>	<b>10,6%</b>	<b>12,1%</b>	<b>2,0%</b>
Techniques	A	4,4%	14,3%	0,0%
	B	17,6%	34,3%	2,6%
	C	21,0%	27,6%	3,8%
	Non titulaires	1,4%	2,8%	0,0%
	<b>Total</b>	<b>14,1%</b>	<b>23,5%</b>	<b>1,8%</b>
Médico-sociaux	A	28,8%	29,6%	7,1%
	Non titulaires	7,7%	8,2%	0,0%
	<b>Total</b>	<b>26,5%</b>	<b>27,2%</b>	<b>5,9%</b>

26,5% des agents de la filière médico-sociale exercent à temps partiel. Parmi les titulaires, ce taux atteint 28,8% pour les agents de catégorie A (**Tableau 45**).

La part d'agents à temps partiel est de 14,1% pour la filière technique. Elle est la plus élevée pour les agents de catégorie C (21,0%) et la plus faible pour ceux de catégorie A (4,4%) (**Tableau 45**).

10,6% des personnels administratifs exercent à temps partiel. Comme pour la filière technique, les agents de catégorie C ont la part la plus élevée (16,6%) et ceux de catégorie A la plus faible (4,5%) (**Tableau 45**).

# Absences

Vie des personnels

Les absences sont comptabilisées sur l'année scolaire 2023-2024 pour les personnels du secteur public en activité et ayant une affectation dans l'académie au 31.12.2023.

Les congés longue durée et les congés formation sont comptabilisés parmi les absences car ils ne modifient pas la position de l'agent, qui reste en activité.

## Comparatif global des taux d'absence

27 701 personnels ont pris au moins un congé au cours de l'année scolaire 2023-2024. La durée moyenne d'absence des agents ayant pris un congé est de 26,1 jours. Cette moyenne se réduit à 19,6 jours hors congés « longue maladie » (CLD/CLM et grave maladie), maternité, paternité et adoption.

Entre les années scolaires 2022-2023 et 2023-2024, la proportion de personnes ayant pris au moins un congé diminue de 0,5 point, passant de 70,9% à 70,4%. Ces personnes ont pris moins de congés sur une durée moyenne égale à celle de l'année précédente (26,1 jours).

Le taux d'absence global s'élève à 5% en 2023-2024, il reste stable par rapport à 2022-2023 (**Tableau 46**).

Le taux baisse de 0,5 point pour les personnels Idep, de 0,3 point pour les IATSS, demeure stable pour les enseignants du premier degré et du second degré. Il augmente chez les personnels d'assistance éducative (+0,3 point) (**Figure 45**).

## La durée cumulée des absences

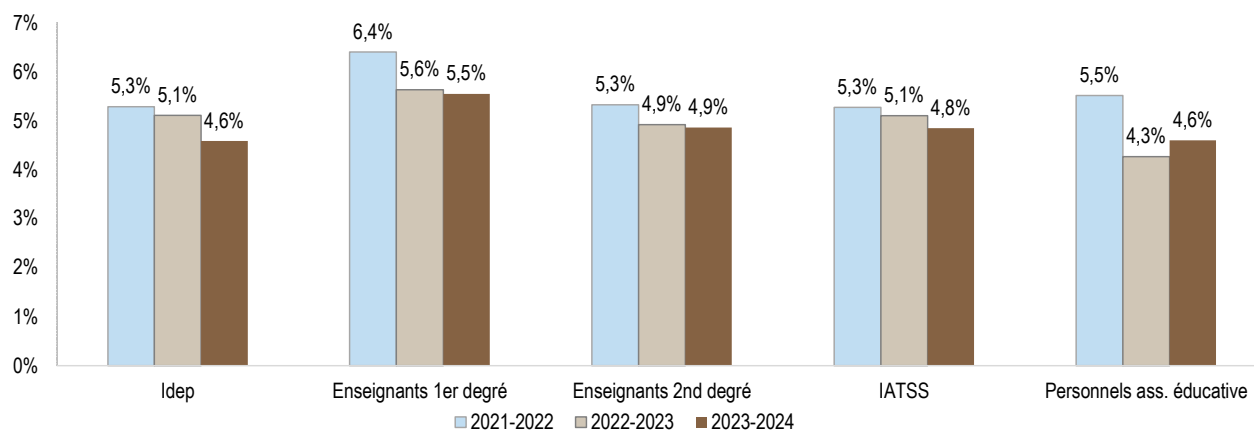
En 2023-2024, 7,6% des agents se sont absentés une journée, 26,8% entre 2 et 7 jours, 30,7% plus de 7 jours (**Figure 46**).

Tableau 46 - Récapitulatif des absences pour l'ensemble des personnels de 2021-2022 à 2023-2024

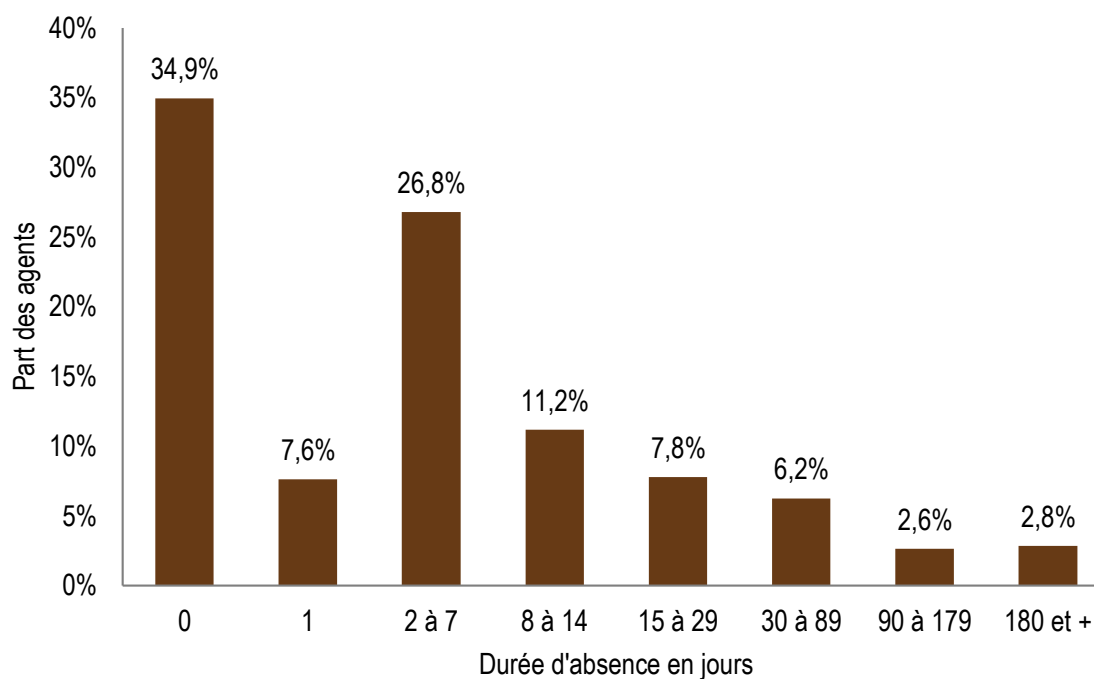
	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Évol. 23-24/22-23
Nombre de jours de congés pris pendant l'année scolaire	822 764	722 970	722 273	-697
Nombre de congés pris pendant l'année scolaire	95 678	84 863	88 645	3 782
Nombre de personnes dans l'académie	39 506	39 046	39 329	283
Nombre de personnes ayant pris au moins un congé pendant l'année scolaire	28 893	27 700	27 701	1
Nombre de personnes n'ayant pris aucun congé	10 613	11 346	11 628	282

Durée des congés par personne	20,8	18,5	18,4	-0,2
Durée moyenne des congés par personne ayant pris au moins un congé	28,5	26,1	26,1	0,0
Nombre moyen de congés pris	2,4	2,2	2,3	0,1
Nombre moyen de congés par personne ayant pris au moins un congé	3,3	3,1	3,2	0,1
Taux d'absence (nombre de jours de congés pris pendant l'année scolaire)/(nombre de personnes dans l'académie*365)	5,7%	5,1%	5,0%	-0,1 pt

**Figure 45 - Taux d'absence par catégorie de personnels pour les années scolaires 2021-2022 à 2023-2024**



**Figure 46 - Répartition des agents selon la durée totale de leur absence pendant l'année scolaire 2023-2024**



# Absences

Vie des personnels

## Les motifs d'absence

En nombre, 45,8% des absences relèvent de la maladie ordinaire et 45,7% des autorisations d'absence .

En durée, le motif d'absence le plus important est aussi la maladie ordinaire (49,1%) ; ensuite viennent la « longue maladie » (24,2%) et les congés maternité, paternité, adoption (13,4%) (**Figure 46**).

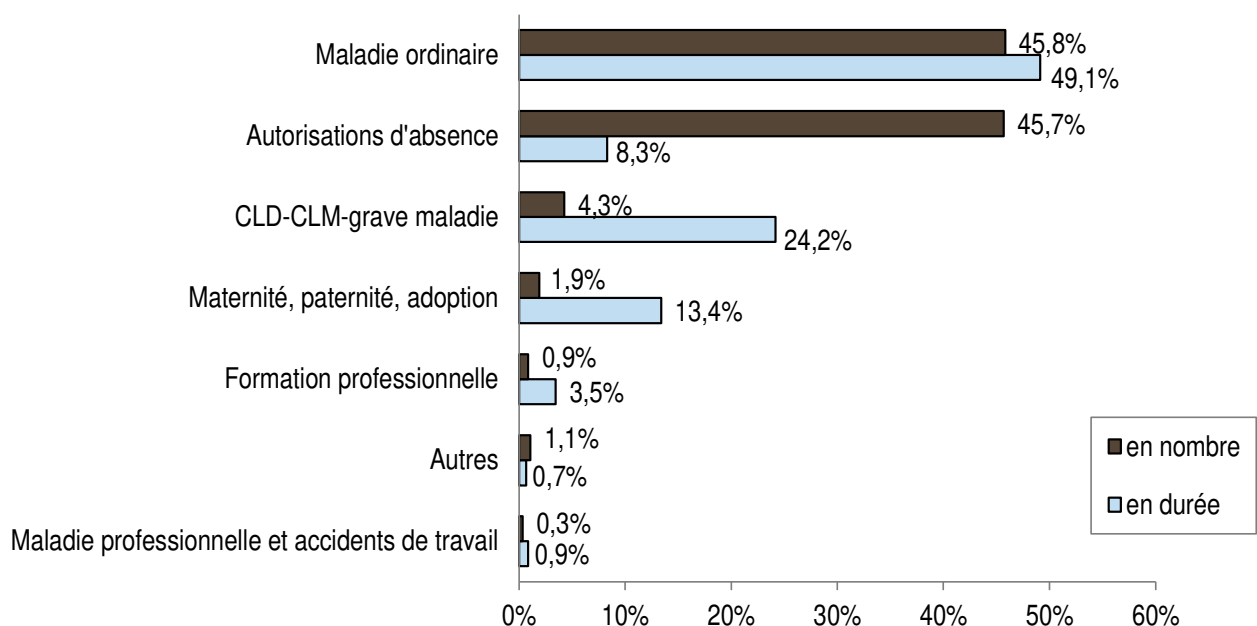
70,4% des agents du secteur public ont pris au moins un congé au cours de l'année 2023-2024. Les autorisations d'absences et les congés de maladie ordinaire ont concerné respectivement 51,4% et 45,0% des agents (**Tableau 47**).

Parmi les autorisations d'absence, la garde d'enfant ou de personne handicapée représente 16 153 jours de congés pris pendant l'année

scolaire. Il concerne 16,7% des agents de l'académie pour une durée moyenne de 2,5 jours par agent (**Tableau 47**).

Au global, les autorisations d'absence sont les absences les plus courtes en durée, elles génèrent en moyenne 3 jours d'absence par agent en 2023-2024. Selon le motif, la durée moyenne fluctue entre 1 jour pour autorisation d'absence pompiers volontaires ou autorisation d'absence sécurité civile et 33,5 jours par agent pour autorisation d'absence liée à l'exercice du droit syndical (**Tableau 47**).

Figure 47 - Poids des absences en nombre et en durée par groupe de motifs en 2023-2024



**Tableau 47 - Récapitulatif des absences par motif détaillé pour l'ensemble des personnels en 2023-2024**

Motif / libellé	Nb de jours de congés pris pendant l'année scolaire	Part des jours de congés	Nb de congés pris pendant dans l'année scolaire	Part du nb de congés	Part des personnes ayant pris au moins un congé	Durée moyenne par personne ayant pris au moins un congé
<b>Ensemble des motifs</b>	<b>720 507</b>	<b>100%</b>	<b>88 490</b>	<b>100,0%</b>	<b>70,4%</b>	<b>26,0</b>
<b>Maladie ordinaire</b>	<b>353 748</b>	<b>49,1%</b>	<b>40 532</b>	<b>45,8%</b>	<b>45,0%</b>	<b>20,0</b>
CONGÉ DE MALADIE ORDINAIRE	313 446	43,5%	39 224	44,3%	43,6%	18,3
CONGÉ D'OFFICE	8 807	1,2%	387	0,4%	0,4%	61,6
CONGÉ INVALIDITÉ TEMPORAIRE IMPUTABLE AU SERVICE	31 072	4,3%	915	1,0%	1,0%	78,9
CP MAL PROF IMPUT SERVICE	423	0,1%	6	0,0%	0,0%	211,5
<b>CLD-CLM-grave maladie</b>	<b>174 110</b>	<b>24,2%</b>	<b>3 776</b>	<b>4,3%</b>	<b>2,0%</b>	<b>222,6</b>
CONGÉ DE GRAVE MALADIE	13 705	1,9%	88	0,1%	0,1%	249,2
CONGÉ DE LONGUE DURÉE	52 817	7,3%	438	0,5%	0,5%	262,8
CONGÉ DE LONGUE MALADIE	107 588	14,9%	3 250	3,7%	1,3%	204,5
<b>Maternité, paternité, adoption</b>	<b>96 558</b>	<b>13,4%</b>	<b>1 717</b>	<b>1,9%</b>	<b>4,1%</b>	<b>59,9</b>
CONGÉ PATER ACCUEIL ENFANT NAIS MULTIPLE	2 718	0,4%	202	0,2%	0,4%	17,6
CONGÉ PATER ACCUEIL L'ENFANT NAISSANCE	2 674	0,4%	254	0,3%	0,5%	12,5
CONGÉ POUR ADOPTION	263	0,0%	5	0,0%	0,0%	52,6
CONGÉ POUR MATERNITÉ	86 251	12,0%	898	1,0%	2,3%	96,7
COUCHES PATHOLOGIQUES	877	0,1%	45	0,1%	0,1%	19,9
CONGÉ PR NAISSANCE, ADOPTION D'UN ENFANT	3	0,0%	1	0,0%	0,0%	3,0
GROSSESSE PATHOLOGIQUE	3 772	0,5%	312	0,4%	0,8%	12,4
<b>Autorisations d'absence</b>	<b>59 904</b>	<b>8,3%</b>	<b>40 433</b>	<b>45,7%</b>	<b>51,4%</b>	<b>3,0</b>
AA CGRÈS SYNDIC NATIONAUX (ART 13)	1 076	0,1%	975	1,1%	1,2%	2,3
AA GARDE ENFANT MALADE/PERS HANDICAPÉE	16 153	2,2%	12 550	14,2%	16,7%	2,5
AA INSTANCES PARITAIRES	673	0,1%	630	0,7%	0,9%	2,0
AA MALADIE GRAVE DÉCÈS	15	0,0%	10	0,0%	0,0%	1,7
AA MARIAGE PACS	2 469	0,3%	1 089	1,2%	2,4%	2,6
AA POMPIERS VOLONTAIRES	1	0,0%	1	0,0%	0,0%	1,0
AA POUR FORMATION PROFESSIONNELLE	17 904	2,5%	10 214	11,5%	13,0%	3,5
AA POUR INSTANCES EMPLOI, FORMATION	140	0,0%	89	0,1%	0,2%	2,3
AA SÉCURITÉ CIVILE	1	0,0%	1	0,0%	0,0%	1,0
AUTORISATION D'ABSENCE POUR PRÉPARATION DE CONCOURS	37	0,0%	26	0,0%	0,0%	2,6
AUTORISATIONS D'ABSENCES DIVERSES	21 368	3,0%	14 845	16,8%	17,0%	3,2
AUTRES ASA (AET 14)	67	0,0%	3	0,0%	0,0%	33,5
<b>Formation professionnelle</b>	<b>24 971</b>	<b>3,5%</b>	<b>771</b>	<b>0,9%</b>	<b>1,4%</b>	<b>46,2</b>
CONGÉ DE FORMATION PROFESSIONNELLE	24 276	3,4%	118	0,1%	0,3%	235,7
CONGÉ POUR FORMATION SYNDICALE	695	0,1%	653	0,7%	1,1%	1,6
<b>Maladie professionnelle et accidents de travail</b>	<b>6 315</b>	<b>0,9%</b>	<b>295</b>	<b>0,3%</b>	<b>0,3%</b>	<b>61,9</b>
CONG ACCID SERVICE/TRAJET	6 315	0,9%	295	0,3%	0,3%	61,9
<b>Autres</b>	<b>4 901</b>	<b>0,7%</b>	<b>966</b>	<b>1,1%</b>	<b>0,4%</b>	<b>31,6</b>
ABSENCE IRRÉGULIÈRE	1	0,0%	1	0,0%	0,0%	1,0
CONGÉ ADMINISTRATIF	119	0,0%	2	0,0%	0,0%	59,5
CONGÉ AV TRAIT INSTR MILI	3	0,0%	2	0,0%	0,0%	3,0
CONGÉ BONIFIÉ (FPS)	1 217	0,2%	41	0,0%	0,1%	29,7
CONGÉ DE PRÉSENCE PARENTALE	2 557	0,4%	714	0,8%	0,1%	79,9
CONGE DE PRESENCE PARENTALE TPS FRAC	175	0,0%	57	0,1%	0,0%	43,8
CONGÉ DE PROCHE AIDANT	369	0,1%	69	0,1%	0,0%	28,4
CONGE DE PROCHE AIDANT TPS FRAC	5	0,0%	1	0,0%	0,0%	5,0
CONGÉ DE SOLIDARITÉ FAMILIALE	27	0,0%	2	0,0%	0,0%	13,5
RÉCUPÉRATION DÉPASSEMENT ORS ENS	77	0,0%	72	0,1%	0,1%	1,4
SUSP EN CAS DE MANQ AUX OBLIGATIONS PROF	351	0,0%	5	0,0%	0,0%	87,8

\*secret statistique effectifs ≤5

# Absences des personnels Idep

Vie des personnels

## Personnels Idep

558 personnels Idep ont pris au moins un congé sur l'année scolaire 2023-2024, soit 35,7% des personnes de cette catégorie. Cette part est la plus faible observée parmi toutes les catégories de personnels.

La durée moyenne d'absence pour un personnel Idep ayant pris un congé est de 46,9 jours. Cette moyenne se réduit à 25,9 jours en décomptant les congés « longue maladie » (CLD/CLM et grave maladie) et maternité, paternité et adoption.

Par rapport à l'année scolaire précédente, ces personnels ont été moins nombreux en proportion à prendre au moins un congé, pour une durée moyenne de 0,8 jour plus courte (**Tableau 48**).

Le taux d'absence varie en fonction du département. Le taux le plus élevé est observé en Indre-et-Loire avec 5,9% et le plus bas, égal à 3,6%, est enregistré dans le Loiret (**Figure 49**).

Par rapport à l'année précédente, cet indicateur est en baisse dans deux départements : -2,8 points dans l'Indre-et-Loire et -2,6 points dans l'Indre. Il est stable en Eure-et-Loir. Il est en hausse dans le Loir-et-Cher (+1,6 point), le Cher (+0,8 point) et dans le Loiret (+0,2 point).

En nombre, les absences sont majoritairement imputables à la maladie ordinaire avec 60,3% des congés ; viennent ensuite les autorisations d'absences, représentant 28% des absences, puis les CLD, CLM et graves maladies avec 7,1% (**Figure 50**).

En durée, les motifs d'absence les plus importants sont la maladie ordinaire avec 44,9% et les CLD, CLM et graves maladies avec 36,6% de la durée totale des congés (**Figure 50**).

Tableau 48 - Récapitulatif des absences des personnels Idep de 2021-2022 à 2023-2024

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Évol. 23-24/22-23
Nombre de jours de congés pris pendant l'année scolaire	30 067	29 210	26144	-3 066
Nombre de congés pris pendant l'année scolaire	1 665	1 416	1 383	-33
Nombre de personnes dans l'académie	1 560	1 567	1 563	-4
Nombre de personnes ayant pris au moins un congé pendant l'année scolaire	736	613	558	-55
Nombre de personnes n'ayant pris aucun congé	824	954	1 005	51
Durée des congés par personne	19,3	18,6	16,7	-1,9
Durée moyenne des congés par personne ayant pris au moins un congé	40,9	47,7	46,9	-0,8
Nombre moyen de congés pris	1,1	0,9	0,9	0,0
Nombre moyen de congés par personne ayant pris au moins un congé	2,3	2,3	2,5	0,2
Taux d'absence (nombre de jours de congés pris pendant l'année scolaire)/(nombre de personnes dans l'académie*365)	5,3%	5,1%	4,6%	-0,5 pt

Figure 49 - Taux d'absence selon le département pour les années scolaires 2021-2022 à 2023-2024

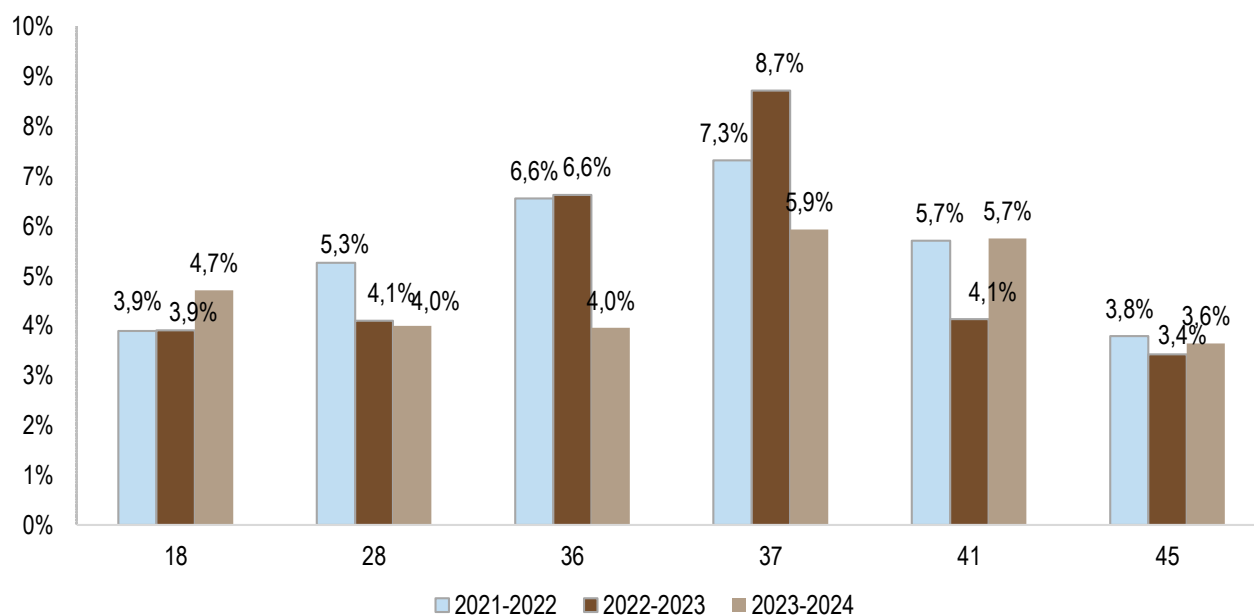
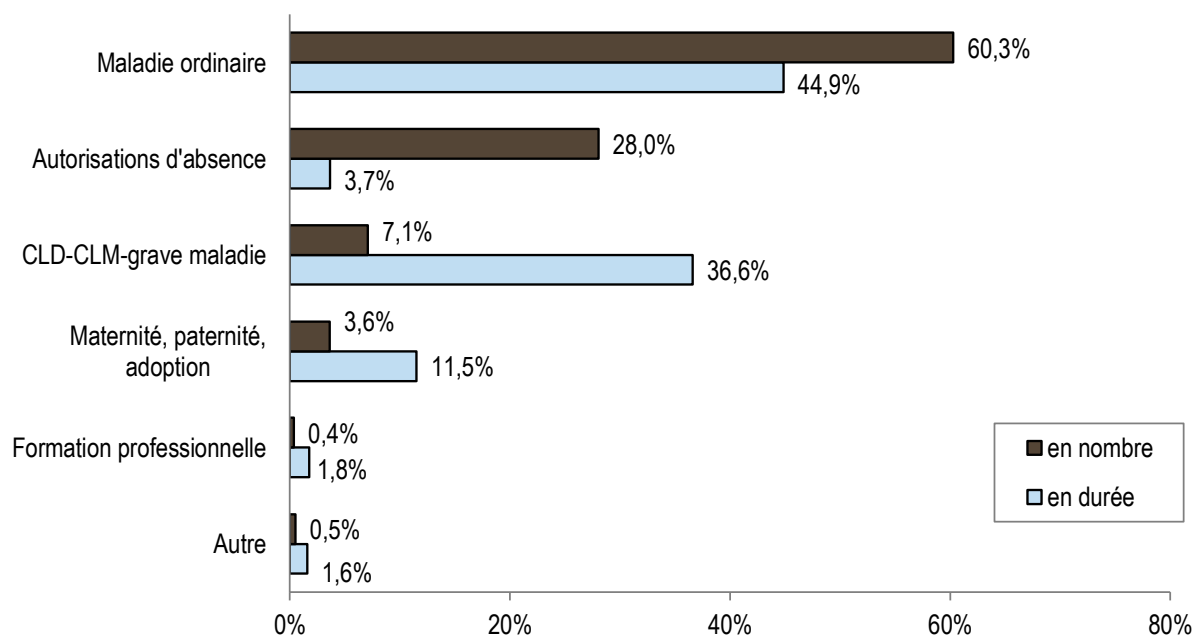


Figure 50 - Poids des absences en nombre et en durée par motif en 2023-2024



# Absences des enseignants du 1<sup>er</sup> degré public

Vie des personnels

## Enseignants du premier degré public

81% des enseignants du premier degré ont pris au moins un congé en 2023-2024 pour une durée moyenne par personne de 25 jours (16 jours sans les congés « longue maladie » et maternité, paternité et adoption).

Entre les deux dernières années scolaires, la proportion de personnels à avoir pris au moins un congé augmente de 0,4 point pour une durée moyenne de 0,3 jour plus courte (**Tableau 49**).

Le taux d'absence augmente de 0,3 point dans le Loir-et-Cher et de 0,2 point dans le Cher. Il est en baisse dans l'Indre et le Loiret (-0,2 point). Il se stabilise en Eure-et-Loir et dans l'Indre-et-Loire (**Figure 52**).

En nombre, les principaux motifs sont les autorisations d'absence à 56,8% et la maladie

ordinaire à 33,3%. La longue maladie ou grave maladie représente 5,4% des motifs d'absences (**Figure 53**).

En durée, le motif d'absence le plus important est la maladie ordinaire (46,8%), suivi des CLD, CLM et graves maladies (20,8%) et des congés maternité, paternité ou adoption (16,6%) (**Figure 53**).

Tableau 49 - Récapitulatif des absences des enseignants du premier degré de 2021-2022 à 2023-2024

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Évol. 23-24/22-23
Nombre de jours de congés pris pendant l'année scolaire	308 583	267 764	262 460	-5 304
Nombre de congés pris pendant l'année scolaire	45 123	41 187	42 352	1 165
Nombre de personnes dans l'académie	13 212	13 041	12 964	-77
Nombre de personnes ayant pris au moins un congé pendant l'année scolaire	11 355	10 516	10 502	-14
Nombre de personnes n'ayant pris aucun congé	1 857	2 525	2 462	-63
Durée des congés par personne	23,4	20,5	20,2	-0,3
Durée moyenne des congés par personne ayant pris au moins un congé	27,2	25,5	25,0	-0,5
Nombre moyen de congés pris	3,4	3,2	3,3	0,1
Nombre moyen de congés par personne ayant pris au moins un congé	4,0	3,9	4,0	0,1
Taux d'absence (nombre de jours de congés pris pendant l'année scolaire)/(nombre de personnes dans l'académie*365)	6,4%	5,6%	5,5%	-0,1 pt

Figure 52 - Taux d'absence selon le département pour les années scolaires 2021-2022 à 2023-2024

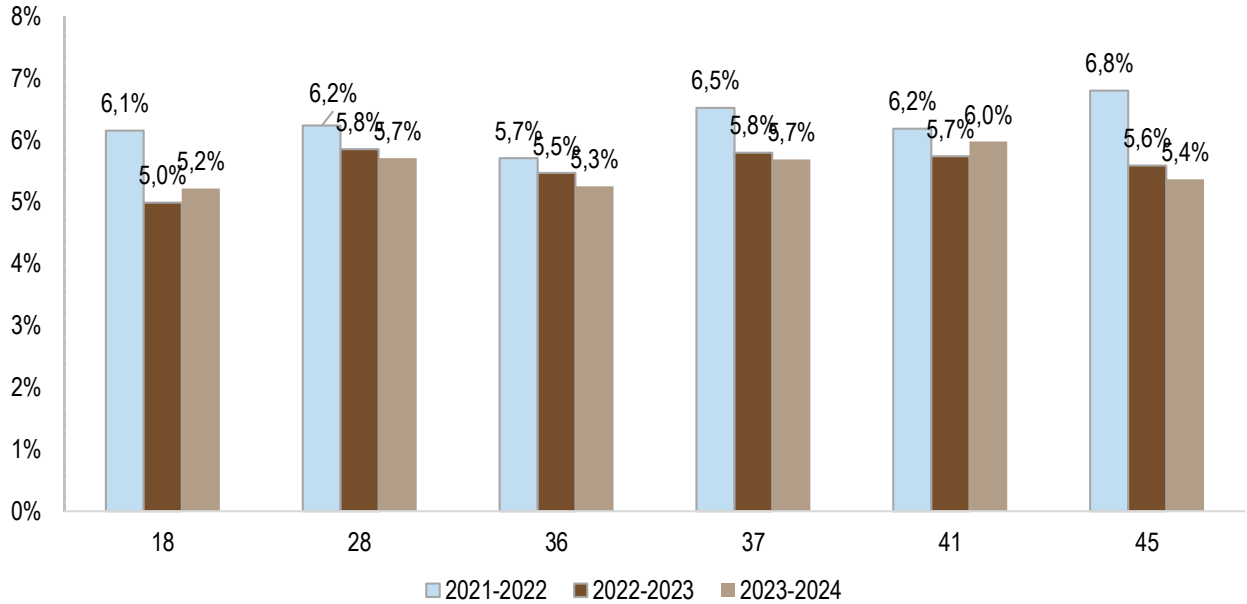
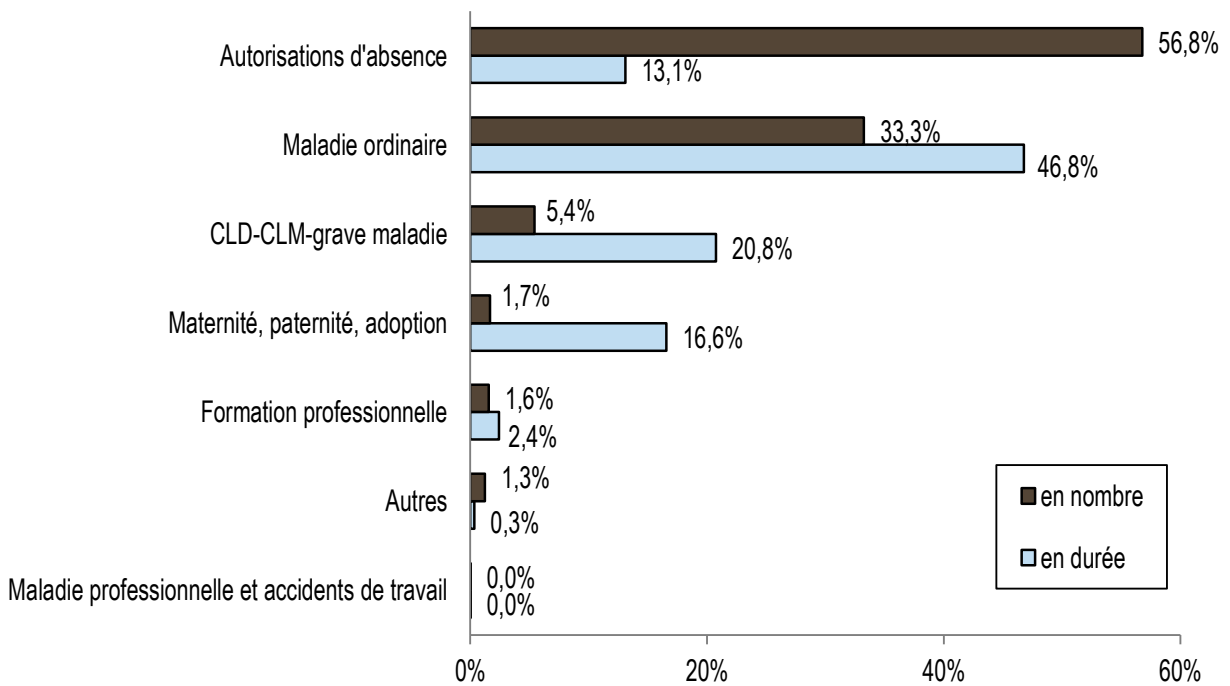


Figure 53- Poids des absences en nombre et en durée par motif en 2023-2024



# Absences des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré public

Vie des personnels

## Enseignants du second degré public

9.118 enseignants du second degré ont pris au moins un congé sur l'année scolaire 2023-2024, soit 58,5% des personnels de cette catégorie. La durée moyenne d'absence est de 30,3 jours pour les personnes ayant pris au moins un congé (18,2 jours hors congés « longue maladie » et maternité, paternité ou adoption).

Entre les deux dernières années scolaires, la proportion d'enseignants ayant pris un congé diminue de 1,9 point. En moyenne, le nombre de congés pris par personne est de 2,8 (Tableau 50).

Le taux d'absence augmente de 0,4 point en Eure-et-Loir et se stabilise dans le Loir-et-Cher, l'Indre et le Loir-et-Cher. Il diminue dans le Cher (0,9 point) et en Indre-et-Loire (-0,2 point) (Figure 55).

En nombre, 58% des absences ont pour motif la maladie ordinaire, 35,2% les autorisations d'absence (Figure 56).

En durée, les motifs d'absence les plus importants sont la maladie ordinaire (45,2%) et la longue maladie (30,5%). Les congés maternité, paternité, adoption sont le troisième motif observé (11,7%) (Figure 56).

Tableau 50 - Récapitulatif des absences des enseignants du second degré de 2022-2023 à 2023-2024

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Évol. 23-24/22-23
Nombre de jours de congés pris pendant l'année scolaire	306 385	280 504	276 526	-3 978
Nombre de congés pris pendant l'année scolaire	29 481	26 206	25 682	-524
Nombre de personnes dans l'académie	15 773	15 635	15 585	-50
Nombre de personnes ayant pris au moins un congé pendant l'année scolaire	10 766	9 451	9 118	-333
Nombre de personnes n'ayant pris aucun congé	5 007	6 184	6 467	283
Durée des congés par personne	19,4	17,9	17,7	-0,2
Durée moyenne des congés par personne ayant pris au moins un congé	28,5	29,7	30,3	0,6
Nombre moyen de congés pris	1,9	1,7	1,6	0,0
Nombre moyen de congés par personne ayant pris au moins un congé	2,7	2,8	2,8	0,0
Taux d'absence (nombre de jours de congés pris pendant l'année scolaire)/(nombre de personnes dans l'académie*365)	5,3%	4,9%	4,9%	-0,1 pt

Figure 55 - Taux d'absence selon le département pour les années scolaires 2021-2022 à 2023-2024

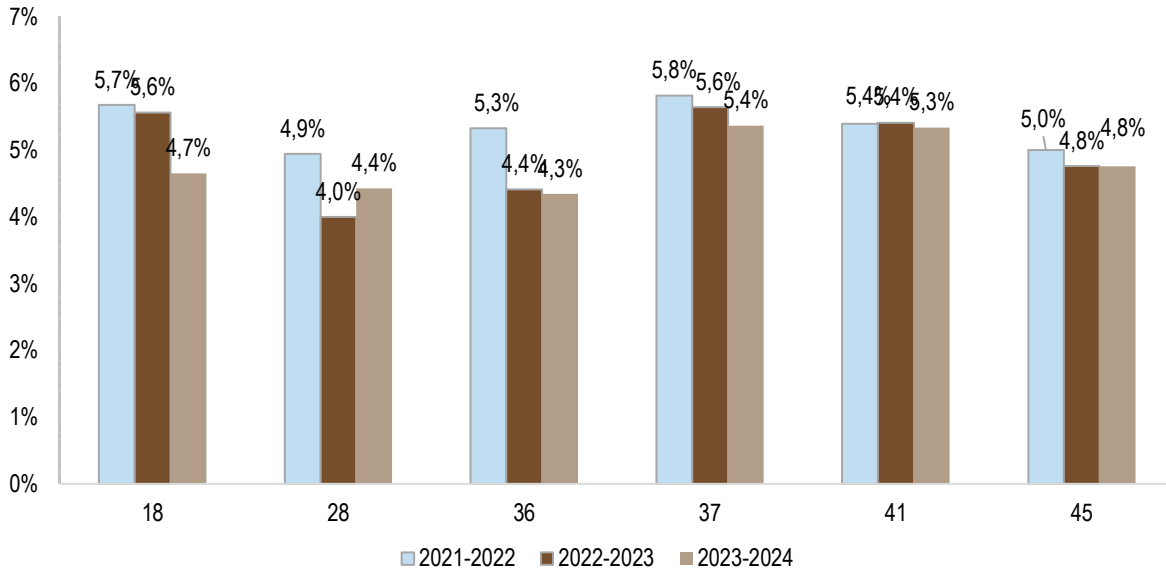
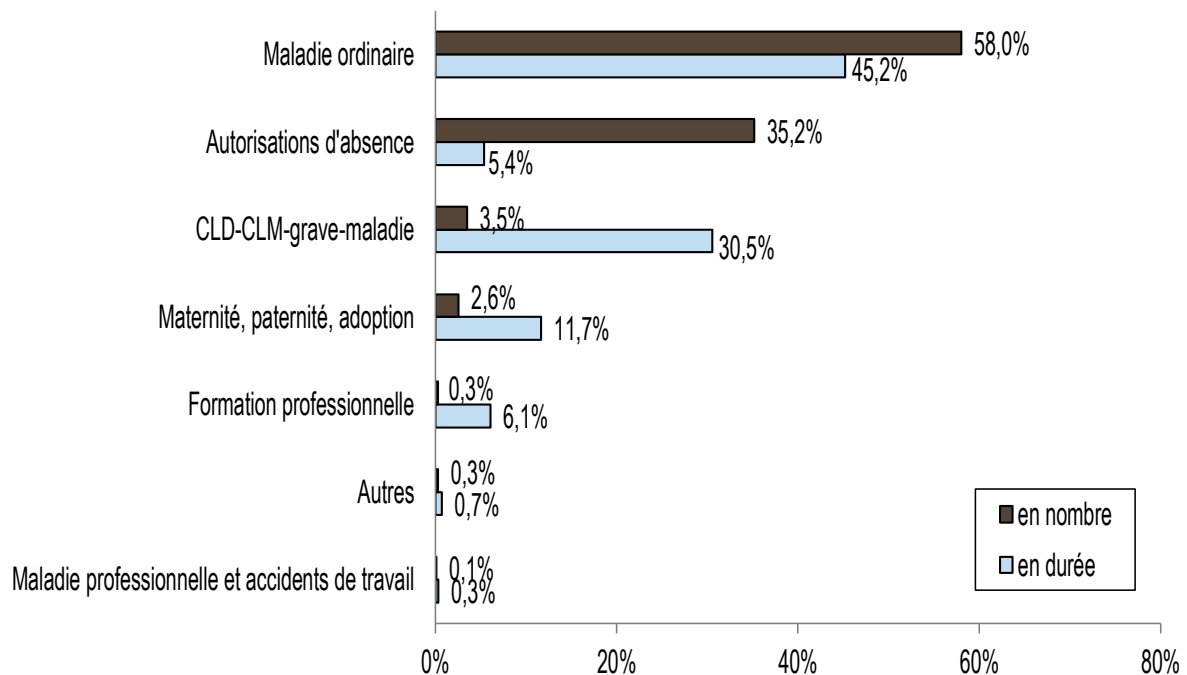


Figure 56 - Poids des absences en nombre et en durée par motif en 2023-2024



# Absences des personnels IATSS

Vie des personnels

## Personnels IATSS

1.395 personnels IATSS ont pris au moins un congé en 2023-2024, la durée moyenne par personne étant de 36,4 jours (elle est de 24 jours sans les congés « longue maladie » et maternité, paternité ou adoption).

Le taux d'absence (4,8%) diminue de 0,3 point par rapport à 2022-2023 pour cette catégorie de personnels. En 2023-2024, les IATSS sont plus nombreux à avoir pris au moins un congé qu'en 2022-2023 (+289 personnes) mais sur une durée moyenne de 0,4 jour plus courte (**Tableau 51**).

Le taux d'absence diminue en Eure-et-Loir (-1,7 point), dans le Loiret (-0,5 point) et reste stable en Indre-et-Loire (-0,1 point) (**Figure 58**). Il augmente dans le Loir-et-Cher (+1,2 point), dans l'Indre (+0,8 point) et dans le Cher (+0,2 point).

En nombre, 60,6% des absences relèvent de la maladie ordinaire et 26,4% des autorisations d'absence. La longue maladie et grave maladie représente 9,6% des absences (**Figure 59**).

En durée, le motif d'absence le plus important est la maladie ordinaire (59%). Ensuite, la longue maladie et grave maladie représente 29,7 de la durée totale des congés pris (**Figure 59**).

Tableau 51 - Récapitulatif des absences des personnels IATSS de 2021-2022 à 2023-2024

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Évol. 23-24/22-23
<b>Nombre de jours de congés pris pendant l'année scolaire</b>	55 691	52 073	50 768	-1 305
<b>Nombre de congés pris pendant l'année scolaire</b>	4 555	3 926	4 215	289
<b>Nombre de personnes dans l'académie</b>	2 895	2 797	2 871	74
<b>Nombre de personnes ayant pris au moins un congé pendant l'année scolaire</b>	1 667	1 416	1 395	-21
<b>Nombre de personnes n'ayant pris aucun congé</b>	1 228	1 381	1 476	95
<b>Durée des congés par personne</b>	19,2	18,6	17,7	-0,9
<b>Durée moyenne des congés par personne ayant pris au moins un congé</b>	33,4	36,8	36,4	-0,4
<b>Nombre moyen de congés pris</b>	1,6	1,4	1,5	0,1
<b>Nombre moyen de congés par personne ayant pris au moins un congé</b>	2,7	2,8	3,0	0,2
<b>Taux d'absence (nombre de jours de congés pris pendant l'année scolaire)/(nombre de personnes dans l'académie*365)</b>	5,3%	5,1%	4,8%	-0,3 pt

Figure 58 - Taux d'absence selon le département pour les années scolaires 2021-2022 à 2023-2024

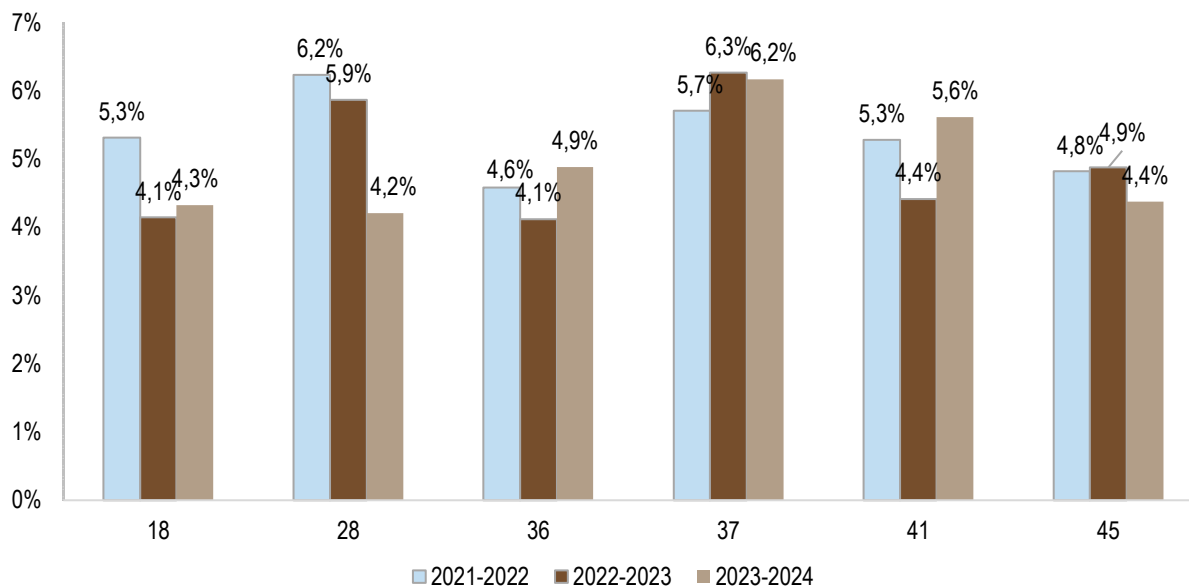
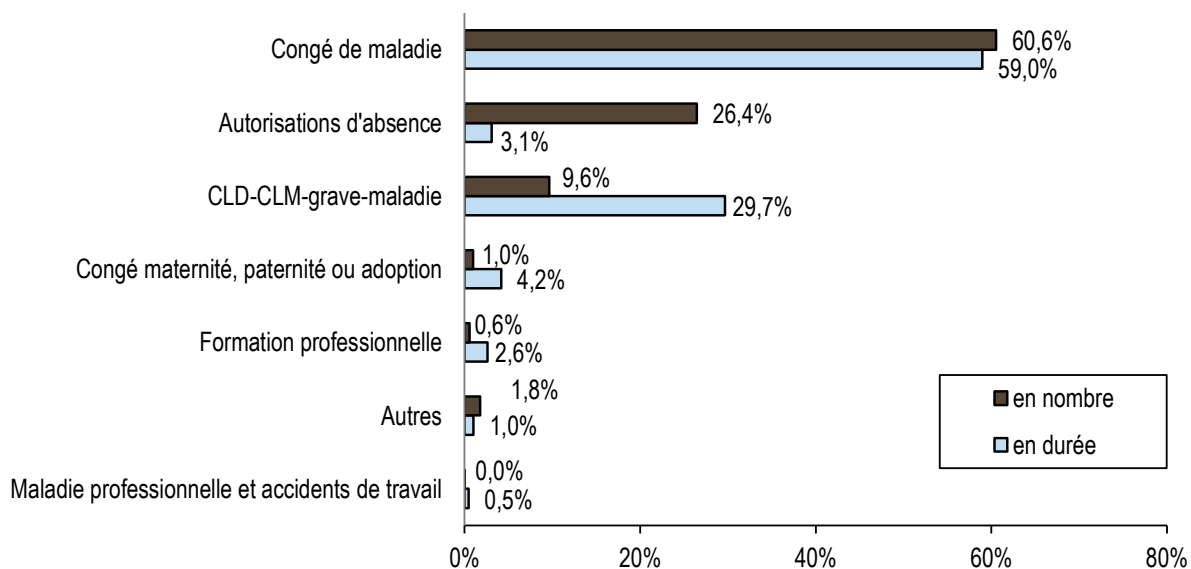


Figure 59 - Poids des absences en nombre et en durée par motif en 2023-2024



# Absences des PAE

Vie des personnels

## Personnels d'assistance éducative

63,3% des personnels d'assistance éducative ont pris au moins un congé en 2023-2024.

La durée moyenne par personne ayant pris au moins un congé est de 26,5 jours, elle est de 20,1 jours hors congés « longue maladie » et maternité, paternité ou adoption.

Par rapport à 2022-2023, la part des agents ayant pris au moins un congé a augmenté de 1,6 point. Les PAE ont été plus nombreux à prendre des congés (+311 personnes) pour une durée moyenne par agent plus longue de 1,3 jours. Avec 4,6%, le taux d'absence est en hausse de 0,3 point (**Tableau 52**).

Entre les deux dernières années scolaires, le taux d'absence augmente dans tous les départements excepté en Eure-et-Loir où il se stabilise (**Figure 61**).

En nombre, les absences sont dues pour 54,9% à la maladie ordinaire et pour 39,4% à des autorisations d'absence (**Figure 62**).

En durée, la maladie ordinaire représente 61,3% de la durée totale des congés pris et les congés maternité, paternité, adoption 14,8% (**Figure 62**).

Tableau 52 - Récapitulatif des absences des personnels d'assistance éducative de 2021-2022 à 2023-2024

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Évol. 23-24/22-23
Nombre de jours de congés pris pendant l'année scolaire	122 038	93 419	106 375	12 956
Nombre de congés pris pendant l'année scolaire	14 854	12 128	15 013	2 885
Nombre de personnes dans l'académie	6 066	6 006	6 346	340
Nombre de personnes ayant pris au moins un congé pendant l'année scolaire	4 369	3 705	4 016	311
Nombre de personnes n'ayant pris aucun congé	1 697	2 301	2 330	29
Durée des congés par personne	20,1	15,6	16,8	1,2
Durée moyenne des congés par personne ayant pris au moins un congé	27,9	25,2	26,5	1,3
Nombre moyen de congés pris	2,4	2,0	2,4	0,3
Nombre moyen de congés par personne ayant pris au moins un congé	3,4	3,3	3,7	0,5
Taux d'absence (nombre de jours de congés pris pendant l'année scolaire)/(nombre de personnes dans l'académie*365)	5,5%	4,3%	4,6%	0,3 pt

Figure 61 - Taux d'absence selon le département pour les années scolaires 2021-2022 à 2023-2024

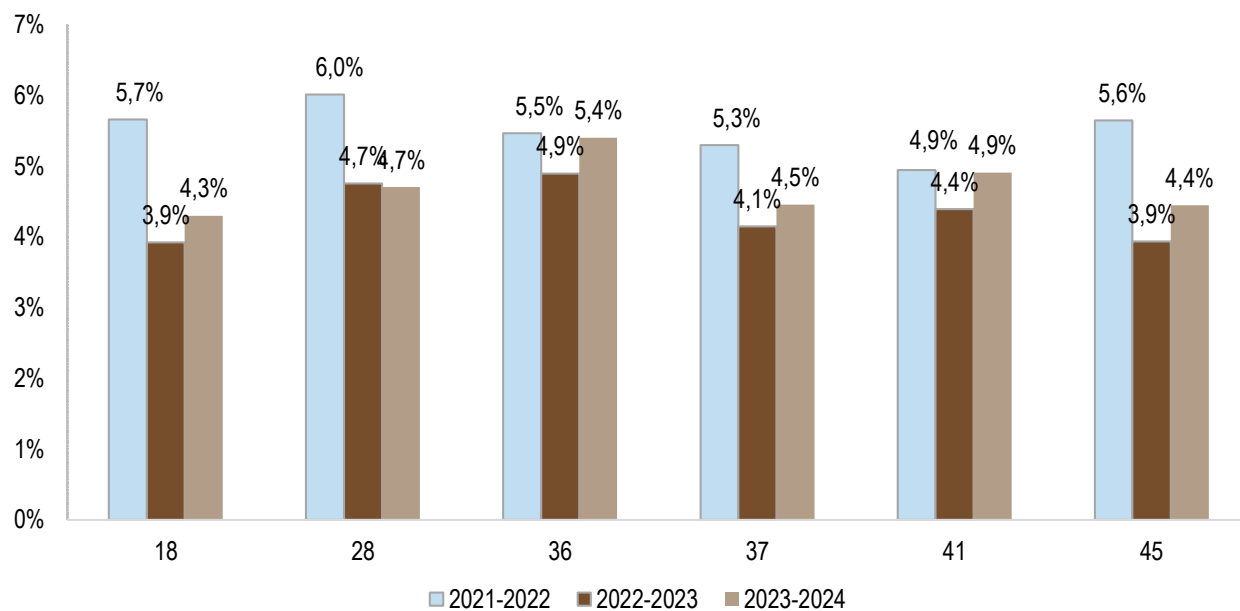
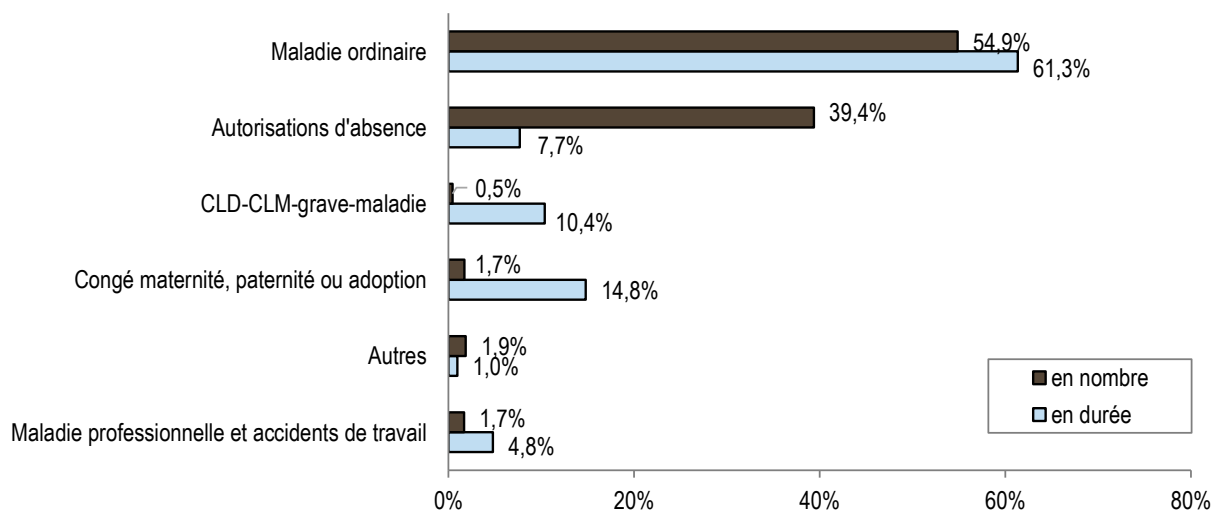


Figure 62 - Poids des absences en nombre et en durée par motif en 2023-2024



# Accompagnement des personnels

Vie des personnels

## L'action sociale (prestations sociales)

La politique d'action sociale s'adresse à tous les personnels actifs ou retraités de l'éducation nationale, titulaires ou contractuels du secteur public ou du secteur privé sous contrat sous réserve de remplir les conditions d'attribution et dans la limite des crédits disponibles.

## Les différents types de prestations de l'académie d'Orléans-Tours

Les domaines d'intervention de l'action sociale sont les suivants :

### Les prestations interministérielles (Pim) et les actions sociales d'initiative académique (Asia)

Les Pim sont les aides communes à tous les ministères et dont les critères d'attribution sont nationaux. Les Pim portent sur l'aide à la restauration des agents, les séjours des enfants et l'aide aux parents d'enfant handicapé.

La politique d'action sociale de l'académie d'Orléans-Tours s'articule autour de 17 ASIA. Ces prestations sont accordées en fonction du quotient familial (inférieur ou égal à 13 000€) pour les prestations destinées aux familles ou selon l'INM lorsqu'il s'agit d'aide en faveur de l'agent.

Ces aides interviennent dans différents domaines :

Aides à la famille : aides aux activités sportives et culturelles, stages sans hébergement à activité unique, allocation d'enseignement supérieur, aide à la naissance et à l'adoption, Allocations aux parents « AESH établissement » et AED en CDD ayant des enfants ou jeunes adultes handicapés, aide au financement du BAFA/ BAFD/ BNSSA

Aides complétant les PIM : séjours d'enfant en centre de vacances avec hébergement, séjours d'enfant dans le cadre du système éducatif, séjours linguistiques.

Aides au logement : aide à l'accueil logement, aide comité interministériel des villes.

Aides à l'attention des personnels : permis de conduire, aide juridique forfaitaire.

## Les aides exceptionnelles

Il existe également des aides exceptionnelles qui permettent de venir en aide aux agents qui font face à des difficultés passagères par suite d'évènements imprévus et exceptionnels.

Les commissions départementales d'action sociale (CDAS) présentes dans chaque département rendent un avis. La décision et la mise en paiement interviennent au niveau du rectorat. Grâce au travail mené avec la division du budget académique et eu égard à l'urgence de ce type d'aide, ces dossiers sont traités rapidement.

## Répartition des dépenses des aides (titre 2 et hors titre 2)

Pour l'année 2024, le budget total consacré à l'action sociale est de 1 084 121 € pour le programme 214 et de 74 256 € pour le programme 139.

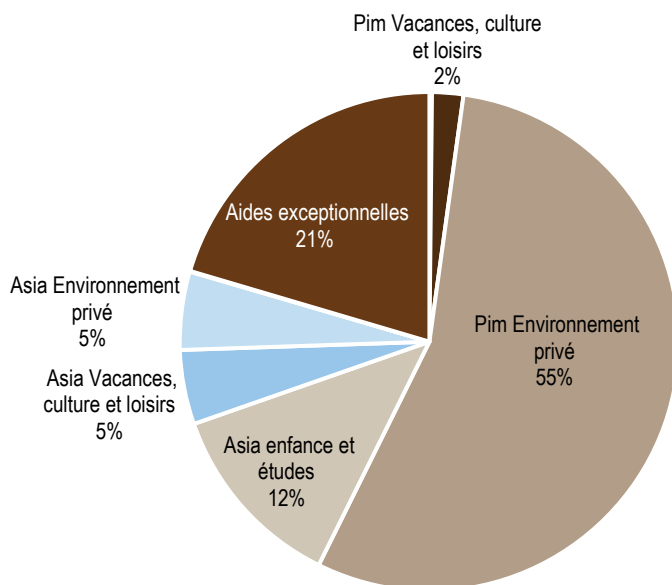
**Tableau 53 - Répartition des dépenses des aides**

	Montant des dépenses		Poids des dépenses	
	P0214	P0139	P0214	P0139
Pim	621 261,3 €	50 541,7 €	57%	68%
Asia	241 287,9 €	17 551,4 €	22%	24%
Aides exceptionnelles	221 571,8 €	6 162,4 €	20%	8%
Total	1 084 121,0 €	74 255,5 €	100%	100%

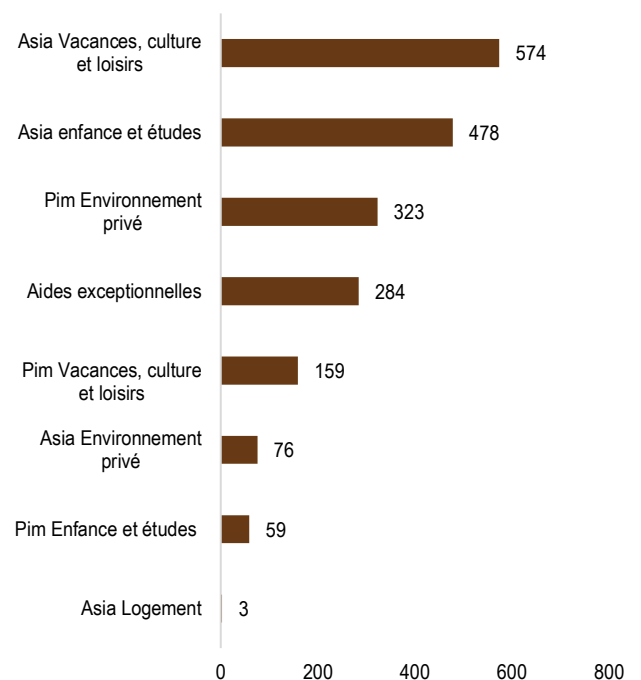
**Tableau 54 - Bilan 2024 des dépenses consacrées à l'action sociale pour le programme 0214**

Domaines	Prestations	Dépenses	Nombre d'agents bénéficiaires
Environnement privé	Allocation aux parents d'enfant handicapé de moins de 20 ans	572 236 €	302
	Allocation aux étudiants handicapés de 20 à 27 ans	23 220 €	16
	Allocation pour séjours en centres spécialisés	1 917 €	5
Enfance et études	Séjours collectifs d'enfants dans le cadre du système éducatif	1 891 €	59
Vacances, culture et loisirs	Séjours linguistiques	572 €	3
	Centres familiaux et gîtes	3 362 €	14
	Centres de vacances avec hébergement	8 872 €	70
	Centres de vacances sans hébergement	9 191 €	72
<b>Total PIM</b>		<b>621 261 €</b>	<b>541</b>
Logement	Aide au logement	483 €	3
	Allocation d'enseignement supérieur	110 280 €	276
Enfance et études	Séjours collectifs d'enfants dans le système éducatif (dont API)	6 514 €	73
	Aide à la naissance ou à l'adoption	15 150 €	101
	Aide au BAFA	1 727 €	28
vacances, culture et loisirs	Stage sans hébergement à activité unique	1 301 €	28
	Activités sportives et culturelles	41 844 €	475
	Séjours collectifs d'enfants avec hébergement (dont API)	8 920 €	70
	API - Séjours collectifs d'enfants sans hébergement	182 €	1
Environnement privé	API - Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans	42 822 €	24
	Séjours en centres de vacances spécialisés enfants handicapés (dont API)	520 €	5
	Permis de conduire	850 €	6
	Aide juridique	10 695 €	41
<b>Total ASIA</b>		<b>241 288 €</b>	<b>1131</b>
<b>Aides exceptionnelles</b>		<b>221 572 €</b>	<b>284</b>
<b>Total académique</b>		<b>1 084 121 €</b>	<b>1 956</b>

**Figure 64- Répartition par domaine de dépenses**



**Figure 65 - Nombre de bénéficiaires par domaine de dépenses**



# Accompagnement des personnels

Vie des personnels

## Les dispositifs de maintien dans l'emploi

### Les aménagements des postes de travail

La nature des aménagements des postes de travail dans le cadre des crédits dédiés au handicap est variée. Les aménagements sont accordés après avis du médecin de prévention.

En 2024, 177 personnels enseignants et non enseignants ont pu bénéficier d'un aménagement matériel de leur poste de travail, d'une aide pour améliorer leurs conditions de vie ou d'une aide humaine dans leur activité professionnelle.

Tableau 55 - Aménagements des postes de travail : bilan 2023 des dépenses hors titre 2 pour les programmes 0214 et 0230

Programme 214	Dépense réelle	Montant pris en charge par le MEN	Montant pris en charge par le FIPHFP	Montant pris en charge par d'autres organismes	Montant restant à la charge de l'agent	Nombre de bénéficiaires
Aménagement matériel du poste de travail (mobilier ergonomique, TNI, ordinateur et logiciel adapté, matériel basse vision...)	121 236 €	16 181 €	103 734 €	1 321 €		72
Interprétation en LSF	1 531 €	610 €	921 €			1
Aides aux conditions de vie (prothèses auditives, fauteuil roulant)	184 139 €	22 794 €	65 790 €	85 095 €	10 460 €	57
Transport adapté	91 553 €	35 734 €	53 862 €	1 957 €		17
<b>Total</b>	<b>398 459 €</b>	<b>75 319 €</b>	<b>224 307 €</b>	<b>88 373 €</b>	<b>10 460 €</b>	<b>147</b>

Programme 230	Dépense réelle	Montant pris en charge par le MEN	Montant pris en charge par le FIPHFP	Nombre de bénéficiaires
Accompagnement par une aide humaine	729 670 €	729 670 €	0,00 €	30

### Le dispositif de l'allègement de service

Le dispositif de l'allègement de service est spécifique à l'éducation nationale (article R911-18 du code de l'éducation). Il est réservé aux enseignants confrontés à une altération de leur état de santé. L'allègement de service est accordé après avis du médecin de prévention.

Premier degré : en 2024-2025, 37 professeurs des écoles ont vu leur service allégé de 25%, ce qui correspond à un allègement d'une journée par semaine et par agent.

Second degré : en 2024-2025, 40 professeurs du second degré ont vu leur service allégé de 2 à 6 heures par semaine pour un total de 186 heures par semaine.

### Le dispositif des postes adaptés

Le dispositif des postes adaptés est spécifique à l'éducation nationale (article R911-19 à R911-30 du code de l'éducation). Il est réservé aux enseignants confrontés à une altération de leur état de santé suffisamment grave pour ne plus pouvoir exercer leurs fonctions.

L'objectif de l'affectation sur poste adapté est :  
- soit de recouvrer la capacité d'exercer la mission d'enseignement, au besoin par l'exercice d'une activité professionnelle différente,  
- soit de permettre de préparer une réorientation professionnelle ou un reclassement.

En fonction de l'état de santé et du projet professionnel, le poste adapté est de courte durée (PACD - un an renouvelable trois fois) ou de longue durée (PALD - 4 ans renouvelables). L'affectation se fait dans un établissement, une école ou un service de l'éducation nationale en fonction du projet professionnel.

A la rentrée scolaire 2024, l'académie compte 118 supports de postes adaptés, 53 supports

dans le premier degré (dont un non occupé) et 65 supports dans le second degré (dont quatre non occupés).

Premier degré :

L'académie dispose de 53 postes adaptés, 49 sont occupés pour 2024-2025 :

23 sont en PACD (dont 2 au CNED),  
25 sont en PALD (dont 14 au CNED),  
1 est en réemploi au CNED (ancien dispositif).

Second degré :

L'académie dispose de 65 postes adaptés, 58 sont occupés pour 2024-2025 :

23 sont en PACD (dont 9 au CNED),  
31 sont en PALD (dont 13 au CNED),  
4 sont en réemploi au CNED (ancien dispositif).

### Le recrutement des bénéficiaires de l'obligation d'emploi

L'académie recrute des personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) par la voie contractuelle en application du décret 95-979 du 25 août 1995.

Tableau 56 - Bilan du recrutement à la rentrée scolaire 2024

Enseignants	Enseignants du 1 <sup>er</sup> degré	2
	PLP	5
Non enseignants		5
Total		12

# La santé sécurité au travail - L'accompagnement des établissements / écoles / services pour l'amélioration des conditions de travail

Vie des personnels

## Les acteurs

**L'Inspectrice santé et sécurité au travail (ISST)** est rattachée au Recteur administrativement et à l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, dans l'exercice de ses attributions. Sa mission première est le contrôle de l'application des règles et prescriptions en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail, dans l'ensemble des structures de l'éducation nationale au sein du rectorat de rattachement. À la demande d'un chef de service, l'ISST réalise également des visites conseil.

À la suite des visites d'inspection ou de conseil, l'ISST propose au chef de service toute mesure nécessaire à la prévention des risques professionnels, au regard des règles définies notamment par le décret n°82-453 modifié et dans les livres I à V de la quatrième partie du code du travail.

En 2024, 13 visites d'inspection et 2 de conseil ont pu être réalisées. L'année a été consacrée pour le premier semestre à la poursuite des visites liés aux conditions de travail des DDF dans les ateliers professionnels, tandis que le deuxième semestre a plus porté sur le 1<sup>er</sup> degré et les conditions de travail des directeurs d'école.

**Tableau 57 - Nombre de visites par type d'établissement en 2024**

	Nombre de visites		
	Ecoles	EPLE	Services
Visites conseil	0	2	0
Inspections	7	6	0

**Les conseillers de prévention** sont nommés par leur chef de service, le recteur pour le conseiller académique (**CPA**), les IA-Dasen pour les conseillers départementaux (**CPD**). Leur mission est de conseiller les chefs de service en matière de santé sécurité au travail dans la mise en œuvre du dispositif prévu par

le décret n°82-453 modifié. Ainsi, ils appuient la politique de prévention des risques professionnels dans l'académie, dans le même champ de compétences que les Formations Spécialisées en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT), aux travaux desquelles ils participent. A ce titre, ils interviennent dans toutes les structures de travail relevant de leur compétence (écoles, EPLE, services) afin d'accompagner et de conseiller les acteurs de la prévention en proximité : mise en place des registres et documents obligatoires, évaluation des risques professionnels, mise en œuvre des règles de sécurité et de santé au travail...

En complément, ils proposent et animent des formations en santé sécurité au travail pour tous les personnels et plus particulièrement les assistants de prévention.

Enfin, ils assurent la coordination et l'animation du réseau santé et sécurité au travail constitué des assistants de prévention, pour la mise en œuvre des programmes annuels de prévention académique et départementaux.

**Les assistants de prévention (AP)** constituent le niveau de proximité du réseau des agents de prévention. Ils sont nommés par le chef d'établissement en EPLE, par l'IA-Dasen dans chaque circonscription et en DSDEN (respectivement auprès des inspecteurs de l'Éducation nationale et du référent RH), par le recteur au rectorat. Ils assistent le chef de service dans la mise en œuvre des règles en matière de prévention des risques professionnels.

Ils bénéficient de trois journées de formation initiale lors de leur première nomination, à l'initiative de l'académie. Par la suite, deux journées de formation continue leur sont proposées chaque année au niveau départemental avec parfois des mutualisations inter-départementales.

**Tableau 58 - Nombre de conseillers et d'assistants de prévention au 16 mai 2025**

	Académie	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Rectorat
AP en circonscription	42+2****	5	9	4	10	4+1****	10+1****	-
AP de service (1)	10	1	1	1	1	1	2	3
Conseillers de prévention	8	1*	1**	2*	1**	1**	1*	1**

**Tableau 59 - Taux d'établissements disposant d'au moins un assistant de prévention au 16 mai 2025**

	Académie	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret
AP en lycée	75%	50%	80%	67%	100%	100%	56%
AP en lycée comportant une section d'enseignement professionnel	91%	67%	100%	100%	77%	100%	100%
AP en collège	82%	63%	88%	93%	77%	79%	92%

En 2024 :

- 92% des établissements disposent d'au moins un assistant de prévention éducation nationale,
- Toutes les circonscriptions géographiques du 1<sup>er</sup> degré disposent d'un assistant de prévention. Ceux-ci sont principalement des conseillers pédagogiques de circonscription à valence EPS mais la mission est parfois confiée à des CPC généralistes ou, comme en Loir-et-Cher, à des directeurs ou directrices bénéficiant d'une décharge spécifique pour assurer cette mission.

### Le dispositif santé sécurité au travail

#### L'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels (Duerp)

Le document unique est un élément central de la prévention des risques professionnels. Intégrant l'inventaire et l'évaluation des risques professionnels liés aux situations de travail des agents, il aboutit à un programme annuel de

prévention visant à éliminer ces risques et à améliorer les conditions de travail des personnels.

Le Duerp est un document dynamique et évolutif qui doit être mis à jour au moins chaque année. Il doit également être actualisé lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail, ou lorsqu'une information supplémentaire intéressant l'évaluation d'un risque est recueillie.

#### La mise à disposition du registre santé et sécurité au travail (RSST)

Le RSST, à partir de l'observation des situations de travail, participe au quotidien à la prévention des risques. Il permet à tout personnel ou usager de signaler une situation qu'il considère comme anormale et de formuler toute proposition de résolution ou d'amélioration. Ce registre permet aux personnels d'être acteurs de la sécurité au travail, et d'exercer leur citoyenneté. En outre, il permet à tous de communiquer sur les questions de santé, de sécurité et sur les conditions de travail.

(1) 1 par DSDEN, 1 au rectorat et 14 sont affectés dans les CIO ou CMS

\* à temps partiel

\*\* à plein temps

\*\*\* AP des CIO

\*\*\*\* sur 2 circonscriptions

## **Les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)**

Les F3SCT académique, spéciale académique et départementales contribuent à la protection de la santé physique et mentale, à la sécurité, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail des agents. Elles veillent à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières, formulent des propositions de mesures de prévention des risques professionnels à partir de l'observation puis de l'analyse des conditions de travail des agents. Pour ce faire les membres des F3SCT réalisent des visites, parfois des enquêtes de prévention, dans les EPLE, écoles et services de l'académie. Ils étudient leurs registres et documents obligatoires, entendent collectivement les agents et dialoguent avec l'administration.

Réglementairement, chaque F3SCT siège au moins une fois par an en réunion ordinaire mais depuis que cette instance a succédé à la CHSCT, l'habitude a été conservée d'assurer une fréquence de réunions égalant ou dépassant 3 par an. Des réunions extraordinaires peuvent également avoir lieu lorsque les circonstances l'exigent. Enfin les membres des F3SCT participent à des groupes de travail sur les thématiques de santé et de sécurité au travail.

# Masse salariale

**Programme 0139 :**  
**enseignement scolaire privé du premier et du second degré**

**Programme 0140 :**  
**enseignement scolaire public du premier degré**

**Programme 0141 :**  
**enseignement scolaire public du second degré**

**Programme 0214 :**  
**soutien de la politique de l'éducation nationale**

**Programme 0230 :**  
**vie de l'élève**

# Programme 0139

Masse salariale

En 2024, les dépenses de l'académie liées à la rémunération de l'ensemble des personnels s'élèvent à près de 2,8 milliards d'euros. Ces dépenses sont déclinées par programme et le plafond d'emplois associé est présenté par catégorie d'emplois.

Attention : les catégories de personnels définies en début de document ne correspondent pas exactement aux regroupements de personnels de ces programmes.

## Programme 0139 : enseignement scolaire privé du premier degré et du second degré

**Tableau 60 - Evolution des dépenses du programme 0139**

	Évolution 2022-2023	Évolution 2023-2024
Rémunérations	+5,60%	+7,82%
Cotisations	+5,87%	+5,92%

Pour l'année 2024, les dépenses liées au programme 0139 s'élèvent à 197,7 millions d'euros. 75% des crédits consommés relèvent des rémunérations (y compris les heures supplémentaires et les indemnités) et 25% des cotisations.

Au total, les indemnités des enseignants du secteur privé représentent 16,3 millions d'euros en 2024. 47,3% relèvent de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (Isoe) et 17,1% de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (Isae) (**Figure 66**).

### Enseignement du premier degré

31,6 millions d'euros sont consacrés aux rémunérations principales. Les dépenses liées aux heures supplémentaires s'élèvent à 55 624 euros, dont 100% concernent des heures de remise à niveau.

Plus de 3,5 millions d'euros sont consacrés aux indemnités dont 78% relevant de l'Isae (**Tableau 62**).

En 2024, les enseignants du premier degré privé représentent 1 096 ETPA (**Tableau 61**).

### Enseignement du second degré

Les dépenses de rémunération des enseignants du second degré s'élèvent à 79,3 millions d'euros. Plus de 6,5 millions d'euros sont consacrés aux heures supplémentaires dont 74% concernent les heures années d'enseignement. Les dépenses liées aux indemnités représentent 11,4 millions d'euros dont 67% relèvent de l'Isae (**Tableau 62**).

En 2024, les enseignants du second degré privé représentent 2 357 ETPA (**Tableau 61**).

### Remplacement

Les rémunérations principales des enseignants en remplacement représentent plus de 7,8 millions d'euros. Les dépenses au titre des indemnités s'élèvent à 1,3 million euros dont près de 36% consacrés à l'Isae (**Tableau 62**).

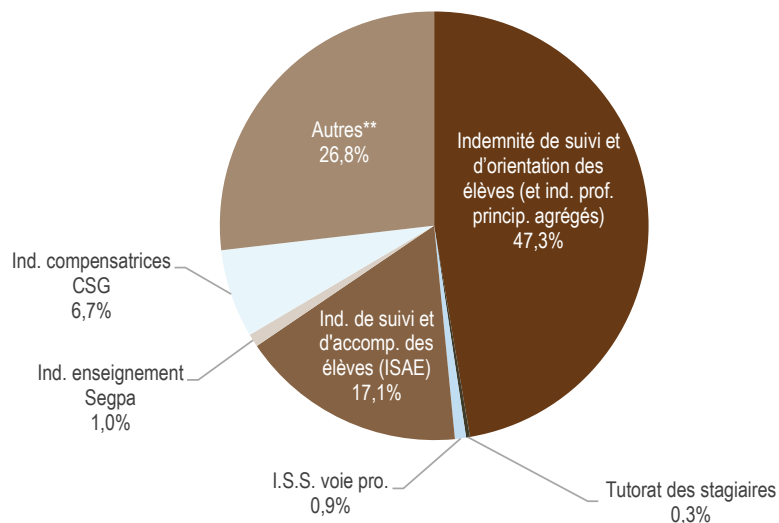
**Tableau 61 - Plafond d'emplois en ETPA du programme 0139**

	Plafond d'emplois en ETPA
Enseignants du 1er degré	1 096
Enseignants du 2nd degré	2 357
Stagiaires	18

Tableau 62 - Programme 0139 : crédits consommés pour l'enseignement scolaire privé en 2024

En euros	Crédits consommés
<b>Enseignants du 1er degré</b>	
Rémunérations principales	31 633 277
Heures supplémentaires dont :	55 624
<i>Heures de remise à niveau</i>	55 534
Pactes	462 417
Indemnités*	3 559 593
<b>Enseignants du 2nd degré</b>	
Rémunérations principales	79 315 053
Heures supplémentaires dont :	6 560 966
<i>Heures années enseignement (hors majoration 1ère HSA)</i>	4 836 637
<i>Heures ens. Secondaire</i>	639 011
Indemnités pour mission particulière (IMP)	374 498
Pactes	2 607 165
Indemnités*	11 450 652
<b>Remplacement</b>	
Rémunérations principales	7 828 721
Heures supplémentaires dont :	86 129
<i>Heures années enseignement (hors majoration 1ère HSA)</i>	15 411
<i>Heures ens. Secondaire</i>	27 892
Pactes	66 770
Indemnités dont :	1 315 665
<i>Indemnité de suivi et d'orientation des élèves (et ind. prof. princip. agrégés)</i>	170 402
<i>Indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves</i>	469 369
Prestations d'action sociale	533 742
Chômage - Indemnités de licenciement	1 156 092
Congé de Longue Durée (CLD)	861 933
Rétablissement de crédits	-260 334
Retenues effectuées au titre des services non faits (grèves)	-13 676
<b>S/TOTAL hors cotisations et prestations</b>	<b>147 690 756</b>
Cotisations	50 022 447
Prestations sociales (et prestations familiales pour les Dom)	28 598
<b>TOTAL</b>	<b>197 741 801</b>

Figure 66 - \*Indemnités des enseignants du secteur privé en 2024



Autres\*\* : dont la prime d'entrée dans le métier, indemnité de départ volontaire...

# Programme 0140

Masse salariale

## Programme 0140 : enseignement scolaire public du premier degré

**Tableau 63 - Evolution des dépenses du programme 0140**

	Évolution 2022-2023	Évolution 2023-2024
Rémunérations	+4,08%	+6,04%
Cotisations	+2,78%	+2,53%

Pour l'année 2024, les dépenses liées au programme 0140 s'élèvent à 982,4 millions d'euros. 56% des crédits consommés relèvent des rémunérations (y compris les heures supplémentaires et les indemnités) et 44% des cotisations.

184 908 euros sont consacrés aux heures supplémentaires, dont 58% concernent des heures de remise à niveau (**Tableau 65**).

Les indemnités des enseignants du premier degré représentent plus de 62,5 millions d'euros en 2024, dont 48,8% relèvent de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (Isae), 9,6% de l'indemnité « éducation prioritaire » et 3,9% de l'indemnité de remplacement (ISSR) (**Figure 67**).

Les dépenses liées aux rémunérations principales des personnels d'inspection du premier degré s'élèvent à plus de 2,8 millions d'euros et 946 516 euros sont consacrés aux indemnités (**Tableau 65**).

A la rentrée 2024, les enseignants du premier degré public représentent 12 760 ETPA (**Tableau 64**).

**Tableau 64 - Plafond d'emplois en ETPA du programme 0140**

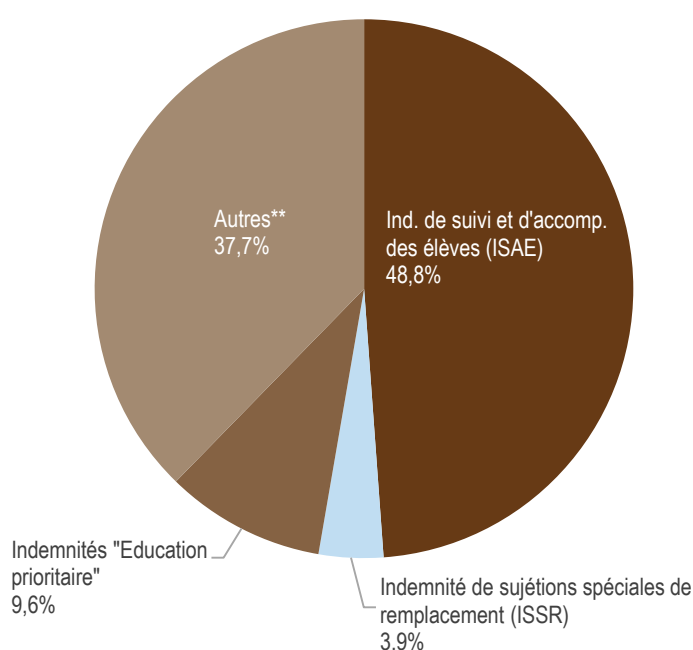
	Plafond d'emplois en ETPA
Enseignants du 1er degré*	12 760
Personnels d'inspection	59

\*y compris assistants étrangers et intervenants extérieurs.

Tableau 65 - Programme 0140 : crédits consommés pour l'enseignement scolaire public du premier degré en 2024

En euros	Crédits consommés
<b>Enseignants du 1er degré (yc assistants étrangers et PSY EN)</b>	
Rémunérations principales	472 995 248
Heures supplémentaires dont :	184 908
<i>Heures de remise à niveau</i>	106 596
Indemnités pour mission particulière (IMP)	499 147
Pactes	4 585 858
Indemnités*	62 567 170
<b>Personnels d'inspection du 1er degré</b>	
Rémunérations principales	2 869 197
Indemnités	946 516
<b>Chômage - Indemnités de licenciement</b>	<b>1 119 726</b>
<b>Congé de Longue Durée (CLD)</b>	<b>2 944 778</b>
<b>Rétablissement de crédits</b>	<b>-621 265</b>
<b>Service minimum d'accueil (SMA)</b>	<b>601 827</b>
<b>Retenues effectuées au titre des services non faits (grèves)</b>	<b>-452 751</b>
<b>S/TOTAL hors cotisations et prestations</b>	<b>548 240 708</b>
Cotisations	430 762 574
Prestations sociales (et prestations familiales pour les Dom)	3 425 811
<b>TOTAL</b>	<b>982 429 093</b>

Figure 67 - \*Indemnités des enseignants du premier degré public en 2024



Autres\*\* : dont la garantie pouvoir d'achat, la prime d'entrée dans le métier...

# Programme 0141

Masse salariale

## Programme 0141 : enseignement scolaire public du second degré

**Tableau 66 - Evolution des dépenses du programme 0141**

	Évolution 2022-2023	Évolution 2023-2024
Rémunérations	+4,73%	+5,23%
Cotisations	+3,06%	+2,65%

Les dépenses liées au programme 0141 sont les plus importantes, elles s'élèvent à plus de 1,4 milliard d'euros en 2024. À noter qu'au regard des autres programmes, le plafond d'emplois associé est le plus élevé. En 2024, les enseignants du second degré représentent 14 948 ETPA (**Tableau 67**).

58% des crédits consommés relèvent des rémunérations (y compris les heures supplémentaires et les indemnités) et 42% des cotisations (**Tableau 68**).

44,4 millions d'euros sont versés pour les heures supplémentaires et vacances des personnels d'enseignement et d'orientation. 71% de cette dépense financent les heures supplémentaires années dédiées à l'enseignement et 14% les heures supplémentaires effectives (**Tableau 68**).

Les personnels d'enseignement et d'orientation se voient attribuer, pour l'année 2024, près de 73,9 millions d'euros d'indemnités. L'indemnité de suivi et d'orientation des élèves représente 62,1% de cette dépense. L'indemnité « éducation prioritaire » représente 5,0% des indemnités.

Les indemnités telles que l'ISSR, la prime d'entrée dans le métier ou les indemnités enseignement Segpa représentent entre 0,5 et 2% de l'enveloppe de toutes les indemnités (**Figure 68**).

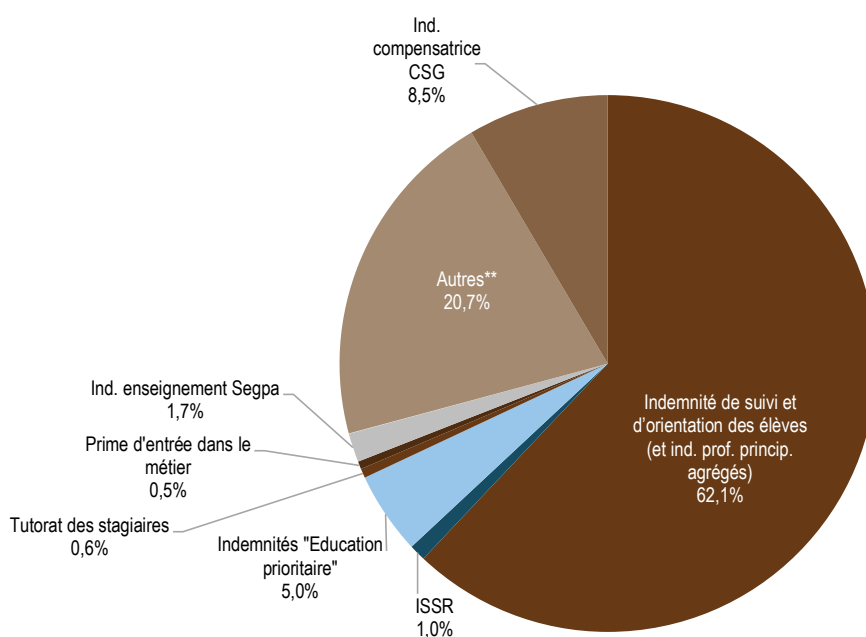
**Tableau 67 - Plafond d'emplois en ETPA du programme 0141**

	Plafond d'emplois en ETPA
Enseignants	14 948
Personnels administratifs, techniques et de service hors encadrement	1 233
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants (personnels d'orientation et de laboratoire)	415
Personnels d'encadrement	648

Tableau 68 - Programme 0141 : crédits consommés pour l'enseignement scolaire public du second degré en 2024

En euros	Crédits consommés
<b>Personnels d'enseignement et d'orientation du 2nd degré (titulaires, non-titulaires, PSY-EN, apprentis et assistants étrangers)</b>	
Rémunérations principales (yc vacances de formation)	580 231 632
Heures supplémentaires et vacances d'enseignement dont :	44 416 717
HSA	31 342 690
Indemnités pour mission particulière (IMP)	5 360 468
Pactes	10 179 564
Indemnités*	73 882 676
<b>Personnels d'inspection et de direction</b>	
Rémunérations principales	36 463 223
Indemnités	5 453 196
<b>Personnels administratifs des EPLE, ATSS des CIO et personnels de laboratoire des EPLE</b>	
Rémunérations principales (yc contract. sur postes vacants)	41 933 739
Indemnités	10 212 801
<b>Chômage - Indemnités de licenciement</b>	<b>3 165 621</b>
<b>Congé de longue durée (CLD)</b>	<b>3 728 370</b>
<b>Rétablissement de crédits</b>	<b>-4 160 167</b>
<b>Retenues effectuées au titre des services non faits (grèves)</b>	<b>-860 838</b>
<b>S/TOTAL hors cotisations et prestations</b>	<b>814 520 380</b>
Cotisations	583 649 590
Prestations sociales (et prestations familiales pour les Dom) hors congé longue durée	4 330 723
<b>TOTAL</b>	<b>1 402 500 693</b>

Figure 68 - \*Indemnités des personnels d'enseignement et d'orientation du 2nd degré public en 2024



Autres\*\* : dont la garantie pouvoir d'achat, indemnité de départ volontaire...

# Programmes 0214 et 0230

Masse salariale

## Programme 0214 : soutien de la politique de l'éducation nationale

**Tableau 69 - Evolution des dépenses du programme 0214**

	Évolution 2022-2023	Évolution 2023-2024
Rémunérations	+3,21%	+9,29%
Cotisations	+1,78%	+7,87%

Le programme 0214 concerne les personnels ayant une fonction dans les services académiques (DSDEN et rectorat).

Sur l'année 2024, les dépenses liées au programme 0214 s'élèvent à près de 66,1 millions d'euros, dont les indemnités de jurys et vacations pour les examens et concours de tous les personnels du secteur public, qui se chiffrent à 2,2 millions d'euros, soit 3,3% de la dépense totale (Tableau 71).

**Tableau 70 - Plafond d'emplois en ETPA du programme 0214**

	Plafond d'emplois en ETPA
Personnels administratifs, techniques et de service hors encadrement	766
Personnels accompagnement et suivi des élèves et étudiants (assistantes sociales, CTSS...)	39
Personnels d'encadrement	69
Personnels jeunesse et sport	53

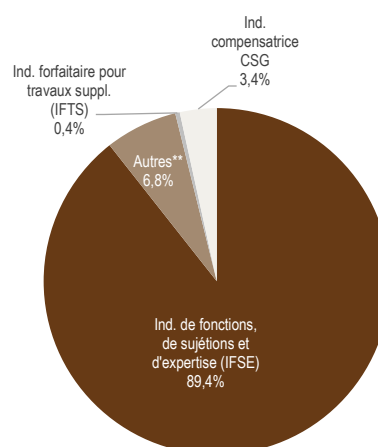
**Tableau 71 - Programme 0214 : crédits consommés pour le soutien de la politique de l'éducation nationale en 2024**

En euros	Crédits consommés
<b>Personnels des services académiques (yc apprentis)</b>	
Rémunérations principales (yc contract. sur postes vacants)	29 003 530
Indemnités*	8 697 213
Indemnités de jurys et vacations pour les examens et concours	2 200 849
Vacations de formation	297 298
Prestations d'action sociale	988 957
Chômage - Indemnités de licenciement	288 784
Congés de longue durée (CLD)	138 548
Rétablissement de crédits	-153 336
Retenues effectuées au titre des services non faits (grèves)	-1 868
<b>S/TOTAL hors cotisations</b>	<b>41 459 975</b>
Cotisations	24 157 729
Prestations sociales (et prestations familiales pour les Dom)	440 071
<b>TOTAL</b>	<b>66 057 774</b>

Au global, 63% des crédits consommés relèvent des rémunérations (y compris les indemnités) et 37% des cotisations (Tableau 71).

Près de 8,7 millions d'euros sont versés au titre des indemnités aux personnels des services administratifs : 89,4% pour l'IFSE, 3,4% pour l'indemnité compensatrice CSG et 0,4% pour l'IFTS (Figure 69).

**Figure 69 - \*Indemnités des personnels des services académiques en 2024**



Autres\*\* : dont la garantie pouvoir d'achat, indemnité spécifique rupture conventionnelle...

## Programme 0230 : vie de l'élève

**Tableau 72 - Evolution des dépenses du programme 0230**

	Évolution 2022-2023	Évolution 2023-2024
Rémunérations	+24,22%	+42,52%
Cotisations	+17,00%	+27,76%

Le programme « vie de l'élève » concerne les personnels de santé scolaire et sociaux, les personnels d'éducation et les accompagnants des élèves en situation de handicap.

En 2024, les dépenses liées au programme 0230 se chiffrent à 148,4 millions d'euros. 67% des crédits consommés relèvent des rémunérations (y compris les heures supplémentaires et les indemnités) et 33% des cotisations (**Tableau 74**).

L'IFSE versée aux personnels de santé scolaire et sociaux représente 86% des indemnités de ces personnels (3,0 millions d'euros). Les HSE et vacations pour l'accompagnement éducatif versées aux établissements sont comprises dans ce programme, elles représentent plus de 1,9 millions d'euros. 93,4% sont dédiés au dispositif devoirs faits, 4,9% sont versés aux établissements du second degré et 0,5% aux écoles du premier degré.

**Tableau 73 - Plafond d'emplois en ETPA du programme 0230**

	Plafond d'emplois en ETPA
Personnels de santé scolaire et sociaux	455
Personnels d'éducation titulaires et non titulaires	489
Accompagnants des élèves en situation de handicap	2 223
Assistants d'éducation Cdisés	293

**Tableau 74 - Programme 0230 : crédits consommés pour la vie de l'élève en 2024**

En euros	Crédits consommés
<b>Personnels de santé scolaire et social</b>	
Rémunérations principales (yc contract. sur postes vacants)	14 517 392
Indemnités dont :	3 509 704
<i>Indemnités de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)</i>	3 018 018
<b>Personnels d'éducation titulaires et non titulaires</b>	
Rémunérations principales (yc contract. sur postes vacants)	24 693 191
Indemnités pour mission particulière (IMP)	200 114
Pactes	364 744
Indemnités dont :	2 188 604
<i>Indemnités conseillers d'éducation</i>	1 360 904
<b>Accompagnants des élèves en situation de handicap</b>	51 089 838
<b>HSE et vacations accompagnement éducatif dont</b>	1 954 094
<i>HS acc. éduc 1er degré</i>	9 784
<i>HS acc. éduc 2nd degré</i>	95 775
<i>Dispositif devoirs faits</i>	1 825 454
<b>Chômage - Indemnités de licenciement</b>	591 469
<b>Vacation de formation</b>	59 021
<b>Congés de longue durée (CLD)</b>	411 143
<b>Rétablissement de crédits</b>	-385 014
<b>Retenues effectuées au titre des services non faits (grèves)</b>	-34 999
<b>S/TOTAL hors cotisations et prestations</b>	<b>99 159 303</b>
Cotisations pour pensions civiles (yc allocation temporaire d'invalidité)	48 602 338
Prestations sociales (et prestations familiales pour les Dom)	642 362
<b>TOTAL</b>	<b>148 404 003</b>



# Décharges syndicales

Décharges syndicales

# Décharges syndicales

Décharges syndicales

## Décharges syndicales

En 2024-2025, parmi les personnels rémunérés sur les programmes 0139, 0140, 0141, 0214 et 0230, 286 bénéficient d'une décharge syndicale, représentant 82,5 ETP.

102 sont des enseignants du premier degré, soit 37,3 ETP. 138 sont des enseignants du second degré (36,3 ETP). 46 sont des personnels non enseignants dont 28 IATSS, 7 IDEP et 11 personnels d'assistance éducative (soit au total 8,9 ETP).

Au niveau départemental, le Loir-et-Cher concentre le plus de personnels bénéficiaires en personnes physiques (78) et en ETP (24,7).

Dans l'académie, un personnel bénéficiaire a en moyenne une décharge syndicale de 0,29 ETP.

Les personnels non enseignants ont des décharges moyennes moins importantes que les personnels enseignants : 0,19 ETP contre 0,31 ETP pour les enseignants des premier et second degrés.

Figure 70- Nombre de décharges syndicales en ETP en 2024-2025 selon le département

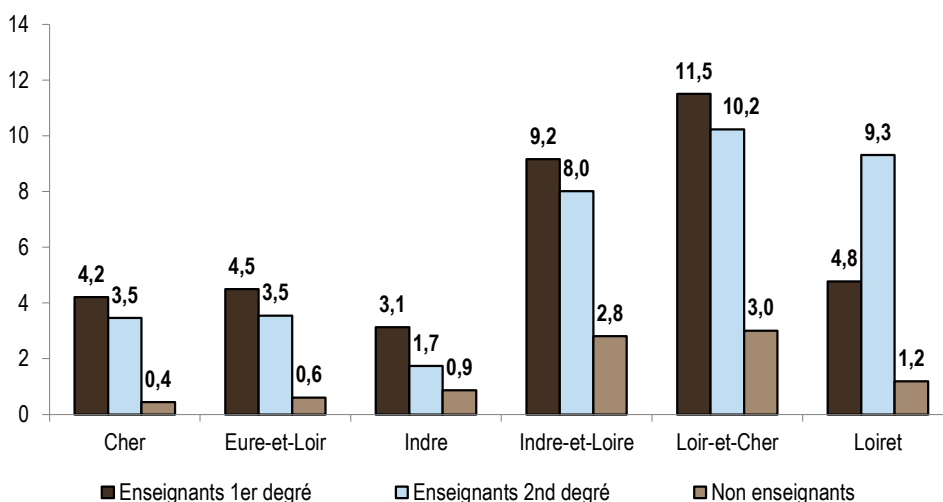
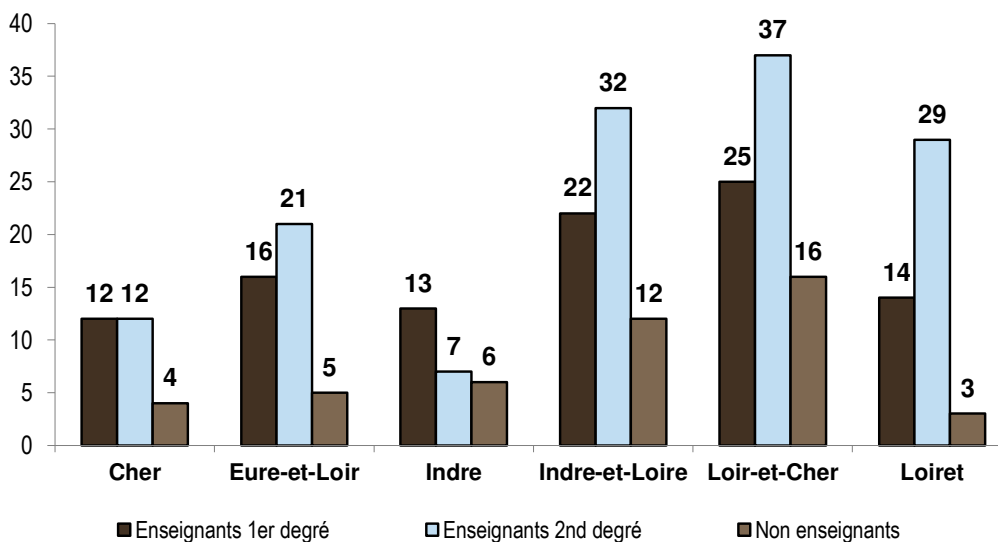


Figure 71 - Nombre de personnels bénéficiant d'une décharge syndicale en 2024-2025 selon leur département d'affectation





# ANNEXES

Annexe 1 - Personnels de l'académie par catégorie statutaire et par département à la rentrée 2024 : effectifs, taux de non titulaires et de féminisation, âge moyen

	Total	Titulaires	Non titulaires	% de non titulaires	% de femmes	Age moyen
<b>CHER</b>						
Idep	168	153	15	8,9%	66,1%	48
Enseignants 1er degré public	1 426	1 402	24	1,7%	87,3%	44
Enseignants 1er degré privé	99	84	15	15,2%	90,9%	41
Enseignants 2nd degré public	1 685	1 554	131	7,8%	60,4%	45
Enseignants 2nd degré privé	222	143	79	35,6%	67,1%	48
IATSS	280	254	26	9,3%	85,7%	49
Personnels d'assistance éducative	784	0	784	100,0%	83,7%	40
Personnels jeunesse et sport	5	5	0	0,0%	40,0%	46
<b>Total</b>	<b>4 669</b>	<b>3 595</b>	<b>1 074</b>	<b>23,0%</b>	<b>75,2%</b>	<b>44</b>
<b>EURE-ET-LOIR</b>						
Idep	237	213	24	10,1%	70,9%	46
Enseignants 1er degré public	2 377	2 330	47	2,0%	87,7%	43
Enseignants 1er degré privé	229	184	45	19,7%	96,1%	43
Enseignants 2nd degré public	2 524	2 301	223	8,8%	59,5%	44
Enseignants 2nd degré privé	465	312	153	32,9%	62,2%	46
IATSS	417	368	49	11,8%	88,2%	47
Personnels d'assistance éducative	1 008	0	1 008	100,0%	85,4%	40
Personnels jeunesse et sport	5	5	0	0,0%	40,0%	51
<b>Total</b>	<b>7 262</b>	<b>5 713</b>	<b>1 549</b>	<b>21,3%</b>	<b>75,7%</b>	<b>43</b>
<b>INDRE</b>						
Idep	144	136	8	5,6%	63,9%	47
Enseignants 1er degré public	1 010	983	27	2,7%	87,0%	45
Enseignants 1er degré privé	68	54	14	20,6%	91,2%	44
Enseignants 2nd degré public	1 245	1 147	98	7,9%	58,0%	45
Enseignants 2nd degré privé	95	63	32	33,7%	68,4%	46
IATSS	250	220	30	12,0%	86,8%	48
Personnels d'assistance éducative	620	0	620	100,0%	82,7%	40
Personnels jeunesse et sport	5	5	0	0,0%	60,0%	43
<b>Total</b>	<b>3 437</b>	<b>2 608</b>	<b>829</b>	<b>24,1%</b>	<b>74,3%</b>	<b>44</b>
<b>INDRE-ET-LOIRE</b>						
Idep	330	311	19	5,8%	74,5%	49
Enseignants 1er degré public	2 902	2 874	28	1,0%	87,6%	44
Enseignants 1er degré privé	361	317	44	12,2%	91,1%	44
Enseignants 2nd degré public	3 434	3 223	211	6,1%	59,4%	47
Enseignants 2nd degré privé	777	585	192	24,7%	63,6%	47
IATSS	529	471	58	11,0%	83,9%	49
Personnels d'assistance éducative	1 581	0	1 581	100,0%	81,1%	40
Personnels jeunesse et sport	9	9	0	0,0%	44,4%	47
<b>Total</b>	<b>9 923</b>	<b>7 790</b>	<b>2 133</b>	<b>21,5%</b>	<b>74,4%</b>	<b>45</b>
<b>LOIR-ET-CHER</b>						
Idep	183	169	14	7,7%	70,5%	48
Enseignants 1er degré public	1 541	1 498	43	2,8%	87,0%	45
Enseignants 1er degré privé	160	134	26	16,3%	96,3%	45
Enseignants 2nd degré public	1 809	1 687	122	6,7%	60,7%	45
Enseignants 2nd degré privé	374	255	119	31,8%	66,8%	46
IATSS	281	253	28	10,0%	85,8%	48
Personnels d'assistance éducative	737	0	737	100,0%	83,0%	40
Personnels jeunesse et sport	6	6	0	0,0%	66,7%	38
<b>Total</b>	<b>5 091</b>	<b>4 002</b>	<b>1 089</b>	<b>21,4%</b>	<b>75,2%</b>	<b>44</b>
<b>LOIRET</b>						
Idep	500	431	69	13,8%	67,2%	48
Enseignants 1er degré public	3 639	3 553	86	2,4%	88,2%	43
Enseignants 1er degré privé	288	244	44	15,3%	92,0%	45
Enseignants 2nd degré public	4 913	4 109	804	16,4%	58,8%	45
Enseignants 2nd degré privé	744	553	191	25,7%	66,0%	46
IATSS	1 126	959	167	14,8%	78,6%	48
Personnels d'assistance éducative	1 706	0	1 706	100,0%	81,1%	37
Personnels jeunesse et sport	27	27	0	0,0%	44,4%	44
<b>Total</b>	<b>12 943</b>	<b>9 876</b>	<b>3 067</b>	<b>23,7%</b>	<b>73,2%</b>	<b>44</b>

Annexe 2 - Répartition des personnels non enseignants par fonction et par département à la rentrée 2024

Fonction	18		28		36		37		41		45		Académie						
	Effectifs	% femmes	Age moyen	Effectifs	% femmes	Age moyen	Effectifs	% femmes	Age moyen	Effectifs	% femmes	Age moyen	Effectifs	% femmes	Age moyen				
IATSS	196	83,7%	49	297	87,9%	48	184	88,0%	48	366	83,9%	49	196	84,2%	49	771	84,4%	48	2 010
Personnels administratifs																			
Personnels techniques	28	82,1%	50	38	73,7%	46	20	60,0%	49	62	64,5%	47	25	72,0%	43	224	46,9%	49	397
Personnels médico-sociaux	56	94,6%	46	82	96,3%	47	46	93,5%	46	101	96,0%	48	60	96,7%	47	131	98,5%	45	476
<b>Total</b>	<b>280</b>	<b>85,7%</b>	<b>49</b>	<b>417</b>	<b>88,2%</b>	<b>47</b>	<b>250</b>	<b>86,8%</b>	<b>48</b>	<b>529</b>	<b>83,9%</b>	<b>49</b>	<b>281</b>	<b>85,8%</b>	<b>48</b>	<b>1 126</b>	<b>78,6%</b>	<b>48</b>	<b>2 883</b>
Inspection Direction																			
DASEN et adjoint	1	0,0%	59	1	100,0%	66	1	100,0%	54	2	0,0%	57	1	100,0%	50	2	50,0%	59	8
Adjoint DASEN 1er degré	1	100,0%	52	1	0,0%	42	1	100,0%	46	1	0,0%	62	1	0,0%	56	1	100,0%	61	6
Inspection 1er degré	5	60,0%	51	10	80,0%	51	4	50,0%	52	13	92,3%	53	7	57,1%	56	14	57,1%	51	53
Inspection 2d degré	1	0,0%	59	1	100,0%	40				1	100,0%	54	1	0,0%	57	64	46,9%	52	68
Administration (missions académiques)	1	0,0%	57							1	0,0%	49				13	53,8%	53	15
Direction	65	55,4%	51	93	57,0%	51	59	44,1%	51	126	60,3%	52	71	54,9%	51	155	51,6%	51	569
<b>Total</b>	<b>74</b>	<b>54,1%</b>	<b>51</b>	<b>106</b>	<b>59,4%</b>	<b>51</b>	<b>65</b>	<b>46,2%</b>	<b>51</b>	<b>144</b>	<b>61,8%</b>	<b>52</b>	<b>81</b>	<b>54,3%</b>	<b>52</b>	<b>249</b>	<b>51,0%</b>	<b>51</b>	<b>719</b>
Education Psychologue																			
Education	56	66,1%	43	85	76,5%	41	50	72,0%	45	112	83,0%	45	60	81,7%	45	157	78,3%	43	520
Psychologues	37	91,9%	49	44	84,1%	46	30	90,0%	42	77	89,6%	48	42	83,3%	44	93	89,2%	45	323
EDA	16	87,5%	54	24	87,5%	50	14	92,9%	46	37	86,5%	48	22	81,8%	49	35	97,1%	47	148
EDO	22	90,9%	43	22	86,4%	41	15	86,7%	42	37	86,5%	45	20	90,0%	42	59	88,1%	44	175
<b>Total</b>	<b>94</b>	<b>75,5%</b>	<b>45</b>	<b>131</b>	<b>80,2%</b>	<b>43</b>	<b>79</b>	<b>78,5%</b>	<b>44</b>	<b>186</b>	<b>84,4%</b>	<b>46</b>	<b>102</b>	<b>83,3%</b>	<b>45</b>	<b>251</b>	<b>83,3%</b>	<b>44</b>	<b>843</b>
PAE																			
Assistants d'éducation	269	64,7%	32	387	67,2%	33	230	66,5%	32	615	62,0%	29	298	66,4%	33	740	63,6%	29	2 539
AESH	515	93,6%	44	621	96,8%	45	390	92,3%	44	966	93,3%	47	439	94,3%	45	966	94,5%	44	3 897
<b>Total</b>	<b>784</b>	<b>83,7%</b>	<b>40</b>	<b>1 008</b>	<b>85,4%</b>	<b>40</b>	<b>620</b>	<b>82,7%</b>	<b>40</b>	<b>1 581</b>	<b>81,1%</b>	<b>40</b>	<b>737</b>	<b>83,0%</b>	<b>40</b>	<b>1 706</b>	<b>81,1%</b>	<b>37</b>	<b>6 436</b>

# ANNEXES

Annexe 3 - Répartition des personnels enseignants par fonction et par département (secteur public)

Fonction	18			28			36			37			41			45			Académie	
	Effectifs	% femmes	Age moyen	Effectifs	% femmes	Age moyen	Effectifs	% femmes	Age moyen	Effectifs	% femmes	Age moyen	Effectifs	% femmes	Age moyen	Effectifs	% femmes	Age moyen	Effectifs	Age moyen
Enseignants 1er degré	1 203	45	89,8%	1 988	44	88,9%	825	44	90,2%	2 447	44	89,0%	1 262	45	88,4%	3 076	43	89,5%	10 801	
Enseignement - Remplacement	161	37	75,8%	273	37	83,2%	108	41	70,4%	321	39	79,8%	200	39	83,0%	413	36	80,9%	1 476	
Pilote et animation pédagogique	18	51	55,6%	29	48	75,9%	14	49	78,6%	29	49	75,9%	20	48	75,0%	39	48	82,1%	149	
Besoins éducatifs ASH hors classe	37	49	75,7%	73	48	83,6%	45	51	80,0%	82	51	82,9%	47	53	76,6%	73	50	91,8%	357	
Accompagnement soutien et hors AIS	4	40	75,0%	4	55	25,0%	8	47	50,0%	8	47	62,5%	7	51	42,9%	15	51	46,7%	46	
Conseiller pédagogique départemental	1	64	0,0%	1	57	0,0%	1	47	0,0%				1	31	100,0%				4	
Administration (missions académiques)	2	57	100,0%	3	54	33,3%	1	52	100,0%	1	34	100,0%	1	48	100,0%	7	49	85,7%	15	
Postes adaptés de courte ou de longue durée				6	49	83,3%	8	49	87,5%	14	52	92,9%	3	49	100,0%	16	49	81,3%	47	
<b>Total</b>	<b>1 426</b>	<b>44</b>	<b>87,3%</b>	<b>2 377</b>	<b>43</b>	<b>87,7%</b>	<b>1 010</b>	<b>45</b>	<b>87,0%</b>	<b>2 902</b>	<b>44</b>	<b>87,6%</b>	<b>1 541</b>	<b>45</b>	<b>87,0%</b>	<b>3 639</b>	<b>43</b>	<b>88,2%</b>	<b>12 895</b>	
Enseignants 2nd degré	1 587	59,0%	45	2 418	58,7%	44	1 164	57,2%	45	3 249	58,3%	47	1 726	60,0%	45	4 650	58,2%	45	14 794	
Enseignement	50	84,0%	48	64	92,2%	45	46	78,3%	48	94	88,3%	49	45	93,3%	51	106	84,0%	48	405	
Documentation	11	54,5%	52	11	27,3%	49	6	33,3%	52	21	61,9%	52	7	14,3%	52	18	27,8%	55	74	
Assistants et DDF	27	100,0%	25	17	82,4%	29	13	69,2%	26	31	80,6%	25	17	70,6%	25	35	77,1%	26	140	
Conseillers pédagogiques départementaux				1	100,0%	56				1	100,0%	52				2	0,0%	52	4	
Coordination insertion jeunes	2	50,0%	60	2	50,0%	57	3	66,7%	57	4	75,0%	58				4	75,0%	52	15	
Formation insertion jeunes devant élèves	1	100,0%	39	2	50,0%	48				5	80,0%	45	2	100,0%	40	3	100,0%	51	13	
Conseillers en formation continue (CFC)	1	0,0%	52				7	71,4%	51	10	60,0%	53	1	100,0%	48	23	69,6%	49	42	
Emplois particuliers-actions diverses	2	50,0%	52	4	25,0%	51	2	50,0%	56	2	50,0%	49	3	33,3%	46	7	14,3%	51	20	
Administration (missions académiques)	2	50,0%	58	4	25,0%	40	1	0,0%	47	3	66,7%	52	1	0,0%	61	33	66,7%	44	44	
Mise à disposition avec remboursement																1	0,0%	49	1	
Postes adaptés de courte ou de longue durée	2	100,0%	55	1	100,0%	47	3	33,3%	52	14	57,1%	55	7	57,1%	56	31	58,1%	53	58	
<b>Total</b>	<b>1 685</b>	<b>60,4%</b>	<b>45</b>	<b>2 524</b>	<b>59,5%</b>	<b>44</b>	<b>1 245</b>	<b>58,0%</b>	<b>45</b>	<b>3 434</b>	<b>59,4%</b>	<b>47</b>	<b>1 809</b>	<b>60,7%</b>	<b>45</b>	<b>4 913</b>	<b>58,8%</b>	<b>45</b>	<b>15 610</b>	

#### Annexe 4 - Répartition des personnels à temps partiel par département, par catégorie de personnels et par sexe

		18		28		36		37		41		45		Académie	
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Enseignants 1er degré	Femmes	110	8,8%	178	8,5%	50	5,7%	381	15,0%	155	11,6%	277	8,6%	1 151	10,2%
	Hommes	10	5,5%	10	3,4%	4	3,1%	24	6,7%	11	5,5%	9	2,1%	68	4,3%
	<b>Ensemble</b>	<b>120</b>	<b>8,4%</b>	<b>188</b>	<b>7,9%</b>	<b>54</b>	<b>5,3%</b>	<b>405</b>	<b>14,0%</b>	<b>166</b>	<b>10,8%</b>	<b>286</b>	<b>7,9%</b>	<b>1 219</b>	<b>9,5%</b>
Enseignants 2nd degré	Femmes	88	8,6%	134	8,9%	97	13,4%	256	12,6%	132	12,0%	275	9,5%	982	10,6%
	Hommes	31	4,6%	41	4,0%	38	7,3%	78	5,6%	41	5,8%	83	4,1%	312	4,9%
	<b>Ensemble</b>	<b>119</b>	<b>7,1%</b>	<b>175</b>	<b>6,9%</b>	<b>135</b>	<b>10,8%</b>	<b>334</b>	<b>9,7%</b>	<b>173</b>	<b>9,6%</b>	<b>358</b>	<b>7,3%</b>	<b>1 294</b>	<b>8,3%</b>
IATSS	Femmes	35	14,6%	58	15,8%	31	14,3%	85	19,1%	31	12,9%	145	16,4%	385	16,1%
	Hommes	1	2,5%		0,0%	1	3,0%	3	3,5%	2	5,0%	3	1,2%	10	2,0%
	<b>Ensemble</b>	<b>36</b>	<b>12,9%</b>	<b>58</b>	<b>13,9%</b>	<b>32</b>	<b>12,8%</b>	<b>88</b>	<b>16,6%</b>	<b>33</b>	<b>11,7%</b>	<b>148</b>	<b>13,1%</b>	<b>395</b>	<b>13,7%</b>
IDEP	Femmes	3	2,7%	1	0,6%	3	3,3%	13	5,3%	6	4,7%	7	2,1%	33	3,0%
	Hommes		0,0%		0,0%	1	1,9%		0,0%	2	3,7%		0,0%	3	0,6%
	<b>Ensemble</b>	<b>3</b>	<b>1,8%</b>	<b>1</b>	<b>0,4%</b>	<b>4</b>	<b>2,8%</b>	<b>13</b>	<b>3,9%</b>	<b>8</b>	<b>4,4%</b>	<b>7</b>	<b>1,4%</b>	<b>36</b>	<b>2,3%</b>
Personnel d'assistance éducative	Femmes	2	0,3%	3	0,3%	4	0,8%	7	0,5%	5	0,8%	6	0,4%	27	0,5%
	Hommes		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%
	<b>Ensemble</b>	<b>2</b>	<b>0,3%</b>	<b>3</b>	<b>0,3%</b>	<b>4</b>	<b>0,6%</b>	<b>7</b>	<b>0,4%</b>	<b>5</b>	<b>0,7%</b>	<b>6</b>	<b>0,4%</b>	<b>27</b>	<b>0,4%</b>
Personnels JES	Femmes		0,0%		0,0%	1	33,3%	1	25,0%		0,0%	2	16,7%	4	14,8%
	Hommes		0,0%		0,0%		0,0%	1	20,0%		0,0%		0,0%	1	3,3%
	<b>Ensemble</b>		<b>0,0%</b>		<b>0,0%</b>	<b>1</b>	<b>20,0%</b>	<b>2</b>	<b>22,2%</b>		<b>0,0%</b>	<b>2</b>	<b>7,4%</b>	<b>5</b>	<b>8,8%</b>
<b>Ensemble</b>		<b>280</b>	<b>6,4%</b>	<b>425</b>	<b>6,5%</b>	<b>230</b>	<b>7,0%</b>	<b>849</b>	<b>9,7%</b>	<b>385</b>	<b>8,4%</b>	<b>807</b>	<b>6,8%</b>	<b>2 976</b>	<b>7,5%</b>

#### Annexe 5 - Absences des personnels par département et par catégorie de personnels en 2023-2024

IDEP	18	28	36	37	41	45	Académie
Nombre de jours de congés pris pendant l'année scolaire	2 804	3 374	2 036	7 271	3 985	6 674	26 144
Nombre de congés pris pendant dans l'année scolaire	130	250	94	326	209	374	1 383
Nombre de personnes dans l'académie	163	231	141	336	190	502	1 563
Nombre de personnes ayant pris au moins un congé pendant l'année scolaire	57	74	41	129	90	167	558
Nombre de personnes n'ayant pris aucun congé	106	157	100	207	100	335	1 005
Durée des congés par personne	17,2	14,6	14,4	21,6	21,0	13,3	16,7
Durée moyenne des congés par personne ayant pris au moins un congé	49,2	45,6	49,7	56,4	44,3	40,0	46,9
Nombre moyen de congés pris	0,8	1,1	0,7	1,0	1,1	0,7	0,9
Nombre moyen de congés par personne ayant pris au moins un congé	2,3	3,4	2,3	2,5	2,3	2,2	2,5
<b>Taux d'absence (Nombre de jours de congés pris pendant l'année scolaire)/(Nombre de personnes dans l'académie*365)*100</b>	<b>4,7%</b>	<b>4,0%</b>	<b>4,0%</b>	<b>5,9%</b>	<b>5,7%</b>	<b>3,6%</b>	<b>4,6%</b>

# ANNEXES

## Annexe 5 - Absences des personnels par département et par catégorie de personnels en 2023-2024

Enseignants 1er degré	18	28	36	37	41	45	Académie
Nombre de jours de congés pris pendant l'année scolaire	27 641	49 630	19 284	60 638	33 822	71 445	262 460
Nombre de congés pris pendant dans l'année scolaire	4 438	8 061	3 165	9 053	5 750	11 885	42 352
Nombre de personnes dans l'académie	1 453	2 384	1 006	2 920	1 552	3 649	12 964
Nombre de personnes ayant pris au moins un congé pendant l'année scolaire	1 202	1 974	809	2 324	1 230	2 963	10 502
Nombre de personnes n'ayant pris aucun congé	251	410	197	596	322	686	2 462

Durée des congés par personne	19,0	20,8	19,2	20,8	21,8	19,6	20,2
Durée moyenne des congés par personne ayant pris au moins un congé	23,0	25,1	23,8	26,1	27,5	24,1	25,0
Nombre moyen de congés pris	3,1	3,4	3,1	3,1	3,7	3,3	3,3
Nombre moyen de congés par personne ayant pris au moins un congé	3,7	4,1	3,9	3,9	4,7	4,0	4,0
<b>Taux d'absence (Nombre de jours de congés pris pendant l'année scolaire)/(Nombre de personnes dans l'académie*365)*100</b>	<b>5,2%</b>	<b>5,7%</b>	<b>5,3%</b>	<b>5,7%</b>	<b>6,0%</b>	<b>5,4%</b>	<b>5,5%</b>

Enseignants 2nd degré	18	28	36	37	41	45	Académie
Nombre de jours de congés pris pendant l'année scolaire	28 719	40 605	19 825	67 294	35 880	84 203	276 526
Nombre de congés pris pendant dans l'année scolaire	2 560	4 852	1 813	5 899	3 258	7 300	25 682
Nombre de personnes dans l'académie	1 692	2 513	1 251	3 435	1 842	4 852	15 585
Nombre de personnes ayant pris au moins un congé pendant l'année scolaire	921	1 573	677	2 090	1 129	2 729	9 119
Nombre de personnes n'ayant pris aucun congé	771	940	574	1 345	713	2 123	6 466

Durée des congés par personne	17,0	16,2	15,8	19,6	19,5	17,4	17,7
Durée moyenne des congés par personne ayant pris au moins un congé	31,2	25,8	29,3	32,2	31,8	30,9	30,3
Nombre moyen de congés pris	1,5	1,9	1,4	1,7	1,8	1,5	1,6
Nombre moyen de congés par personne ayant pris au moins un congé	2,8	3,1	2,7	2,8	2,9	2,7	2,8
<b>Taux d'absence (Nombre de jours de congés pris pendant l'année scolaire)/(Nombre de personnes dans l'académie*365)*100</b>	<b>4,7%</b>	<b>4,4%</b>	<b>4,3%</b>	<b>5,4%</b>	<b>5,3%</b>	<b>4,8%</b>	<b>4,9%</b>

### Annexe 5 - Absences des personnels par département et par catégorie de personnels en 2023-2024

IATSS	18	28	36	37	41	45	Académie
Nombre de jours de congés pris pendant l'année scolaire	4 420	6 342	4 421	12 007	5 742	17 836	50 768
Nombre de congés pris pendant dans l'année scolaire	342	642	500	931	450	1 350	4 215
Nombre de personnes dans l'académie	280	413	248	533	280	1 117	2 871
Nombre de personnes ayant pris au moins un congé pendant l'année scolaire	128	201	130	278	140	519	1 396
Nombre de personnes n'ayant pris aucun congé	152	212	118	255	140	598	1 475

Durée des congés par personne	15,8	15,4	17,8	22,5	20,5	16,0	17,7
Durée moyenne des congés par personne ayant pris au moins un congé	34,5	31,6	34,0	43,2	41,0	34,4	36,4
Nombre moyen de congés pris	1,2	1,6	2,0	1,7	1,6	1,2	1,5
Nombre moyen de congés par personne ayant pris au moins un congé	2,7	3,2	3,8	3,3	3,2	2,6	3,0
<b>Taux d'absence (Nombre de jours de congés pris pendant l'année scolaire)/(Nombre de personnes dans l'académie*365)*100</b>	4,3%	4,2%	4,9%	6,2%	5,6%	4,4%	4,8%

Personnels d'assistance éducative	18	28	36	37	41	45	Académie
Nombre de jours de congés pris pendant l'année scolaire	10 288	14 751	10 792	22 384	11 282	36 878	106 375
Nombre de congés pris pendant dans l'année scolaire	1 707	2 258	1 413	3 199	1 643	4 793	15 013
Nombre de personnes dans l'académie	656	860	548	1 377	630	2 275	6 346
Nombre de personnes ayant pris au moins un congé pendant l'année scolaire	435	598	363	851	436	1 333	4 016
Nombre de personnes n'ayant pris aucun congé	221	262	185	526	194	942	2 330

Durée des congés par personne	15,7	17,2	19,7	16,3	17,9	16,2	16,8
Durée moyenne des congés par personne ayant pris au moins un congé	23,7	24,7	29,7	26,3	25,9	27,7	26,5
Nombre moyen de congés pris	2,6	2,6	2,6	2,3	2,6	2,1	2,4
Nombre moyen de congés par personne ayant pris au moins un congé	3,9	3,8	3,9	3,8	3,8	3,6	3,7
<b>Taux d'absence (Nombre de jours de congés pris pendant l'année scolaire)/(Nombre de personnes dans l'académie*365)*100</b>	4,3%	4,7%	5,4%	4,5%	4,9%	4,4%	4,6%



# ANNEXES - Indicateurs RSU

**1 - L'EMPLOI**

**3 - LES PARCOURS PROFESSIONNELS**

**5 - LA RÉMUNÉRATION**

**6 - LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

**7 - L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS  
ET DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL**

**8 - L'ACTION SOCIALE ET LA PROTECTION SOCIALE**

# ANNEXES - Indicateurs RSU

Cette partie présente une trentaine d'indicateurs parmi les 189 prévus par l'arrêté du 7 mai 2021, fixant pour la fonction publique de l'Etat la liste des indicateurs contenus dans la future BDS. Ces derniers sont regroupés par thématique. Les nomenclatures utilisées sont celles préconisées par la DGAFP. Les intitulés et les numéros des indicateurs coïncident avec leurs désignations dans l'arrêté.

Une partie des données est extraite de l'application BSA (Base Statistique des Agents) mise à disposition par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. Les autres sources relèvent des services du rectorat et des DSDEN en charge des thèmes abordés.

Les données portent sur l'année civile, la date d'observation étant fixée au 31/12/2024. Elles concernent les secteurs public et privé sous contrat. Le périmètre considéré est plus large que celui du bilan social et les regroupements effectués diffèrent des catégories de personnels présentées dans le bilan social. Il convient donc de ne pas comparer les données du RSU avec celles du bilan social.

## 1 - L'EMPLOI

### Plafond d'emplois autorisés en ETPT\*

(Indicateur BDS FPE 001)

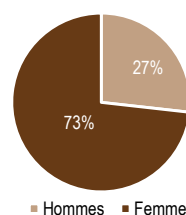
	2021	2022	2023	2024
ETPT*	36 589	36 502	36 883	37 920

### Effectifs gérés\*\*, en personnes physiques et en ETP au 31/12/2024

(Indicateur BDS FPE 002 et 002 bis)

Effectifs physiques gérés	Effectifs gérés en ETP
52 264	51 279

### Répartition des effectifs gérés\*\* par sexe



### Répartition des effectifs gérés par statut

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP
Apprentis	2	2	2	2	4	4
Auxiliaires et assistants étrangers	44	44	170	170	214	214
Contractuels	4 307	4 304	11 379	11 344	15 686	15 649
Fonctionnaires et assimilés du privé	9 641	9 510	26 717	25 900	36 358	35 410
Maître d'externat / maître d'internat			2	2	2	2
<b>Total Académie</b>	<b>13 994</b>	<b>13 860</b>	<b>38 270</b>	<b>37 419</b>	<b>52 264</b>	<b>51 279</b>

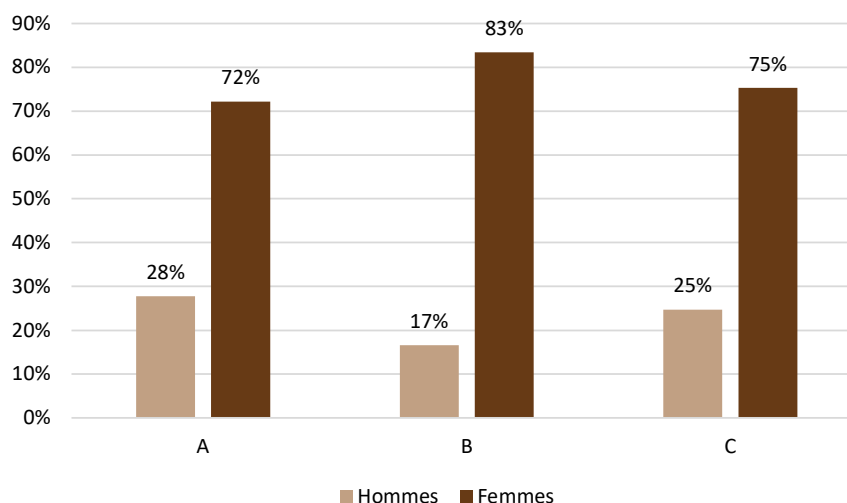
\*Equivalents temps plein travaillé

\*\*Les effectifs gérés correspondent aux seuls agents dont la gestion statutaire (ou le contrat) relève des services RH de l'académie.

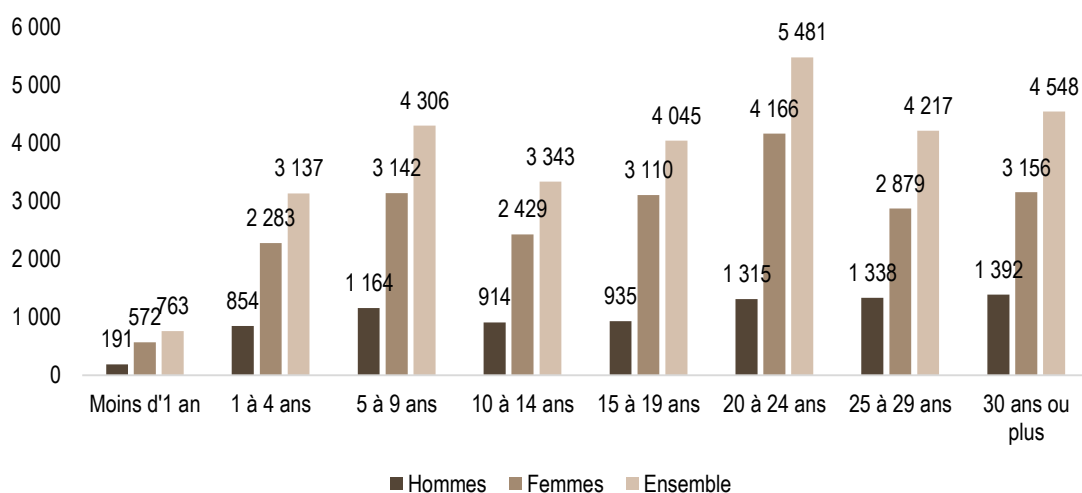
### Répartition des effectifs gérés\*\* par catégorie et par sexe

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP
A	10 375	10 244	26 922	26 159	37 297	36 403
B	153	152	771	742	924	894
C	3 466	3 465	10 577	10 518	14 043	13 983
<b>Total Académie</b>	<b>13 994</b>	<b>13 860</b>	<b>38 270</b>	<b>37 419</b>	<b>52 264</b>	<b>51 279</b>

### Répartition des effectifs gérés\*\* par catégorie et par sexe



### Répartition des effectifs gérés\*\* selon l'ancienneté générale de service et par sexe (titulaires seulement)



\*\*Les effectifs gérés correspondent aux seuls agents dont la gestion statutaire (ou le contrat) relève des services RH de l'académie.

# ANNEXES - Indicateurs RSU

## Répartition des effectifs gérés\*\* par corps et par sexe

	Hommes		Femmes		Ensemble		
	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	
Enseignants du secteur public	Enseignants non titulaires du 1D public	17	17	101	101	118	118
	Enseignants non titulaires du 2D public	659	658	745	744	1 404	1 402
	Instituteurs	3	3	7	7	10	10
	PEGC et adjoints-chargés ens.	2	1	3	2	5	3
	PEPS	649	640	482	470	1 131	1 110
	PLP	976	966	1 026	1 005	2 002	1 971
	Prof. agrégés	1 052	1 041	1 115	1 085	2 167	2 126
	Prof. certifiés	3 169	3 109	5 890	5 686	9 059	8 795
	Prof. de chaires supérieures	37	37	21	21	58	58
	Professeurs des écoles	1 869	1 845	12 042	11 703	13 911	13 548
<b>Ensemble</b>	<b>8 433</b>	<b>8 317</b>	<b>21 432</b>	<b>20 823</b>	<b>29 865</b>	<b>29 140</b>	
Enseignants du secteur privé	Instituteurs			2	2	2	2
	MACD	2	2	5	5	7	7
	Maîtres délégués du 1D privé	18	18	192	191	210	209
	Maîtres délégués du 2D privé	308	308	458	458	766	766
	PEGC et adjoints-chargés ens.	4	4	10	9	14	13
	PEPS	91	91	57	54	148	144
	PLP	108	108	194	191	302	299
	Prof. agrégés	29	28	40	39	69	67
	Prof. certifiés	399	392	999	967	1 398	1 359
	Professeurs des écoles	71	69	975	922	1 046	992
<b>Ensemble</b>	<b>1 030</b>	<b>1 019</b>	<b>2 932</b>	<b>2 838</b>	<b>3 962</b>	<b>3 857</b>	
Personnels d'encadrement	Administrateurs civils, administrateurs ENESR, experts de haut niveau	10	10	8	8	18	18
	Autres pers. titulaires de direction	9	9	14	14	23	23
	Conseillers techniques supérieurs	3	3	1	1	4	4
	DASEN/DASEN adjoint	13	13	11	10,5	24	24
	Directeurs, sous-directeurs, personnel encadrement A.C.	1	1	1	1	2	2
	IA-IPR	26	26	19	19	45	45
	IEN	28	28	44	43,6	72	72
	Inspecteurs JS	6	6	4	4	10	10
	Principal adjoint collège	50	50	89	89	139	139
	Principal collège	103	103	114	114	217	217
	Provisaires adjoints LGT & LP	38	38	54	54	92	92
	Provisaires LGT	32	32	16	16	48	48
	Provisaires LP	20	20	13	13	33	33
	Recteurs, vice-recteurs, conseillers recteurs, Dir acad Paris, SGA	4	4	7	7	11	11
	<b>Ensemble</b>	<b>343</b>	<b>343</b>	<b>395</b>	<b>394</b>	<b>738</b>	<b>737</b>
Personnels IATSS (Ingénieurs, administratifs, techniciens, sociaux et de santé)	Adjoints techniques	184	184	381	370	565	554
	Agents/adjoints administratifs	70	70	867	830	937	900
	Agents/adjoints techniques	43	43	48	48	91	91
	Assistants ingénieurs	5	5	7	7	12	12
	Assistants service social	2	2	109	102	111	104
	Attachés d'administration de l'Etat	138	138	298	294	436	431
	Conseillers technique service social	1	1	17	17	18	18
	Infirmiers	12	12	326	305	338	317
	Ingénieurs de recherche	18	18	7	7	25	25
	Ingénieurs d'études	33	33	24	23	57	56
	Médecins			15	14	15	14
	Personnels administratifs non titulaires	41	41	217	206	258	247
	Personnels d'encadrement EPSCP et oeuvres universitaires et scolaires	5	5	2	2	7	7
	Personnels ITRF non titulaires	30	30	35	33	65	63
	Personnels sociaux et de santé non titulaires	3	3	49	41	52	44
	Personnels techniques non titulaires	3	3	1	1	4	4
	Secrétaires administratifs	95	94	648	629	743	723
	Techniciens	52	52	71	68	123	120
<b>Ensemble</b>	<b>735</b>	<b>731</b>	<b>3 122</b>	<b>2 996</b>	<b>3 857</b>	<b>3 727</b>	
Vie scolaire	AED	2 802	2 802	4 356	4 355	7 158	7 157
	AESH	333	333	4 845	4 835	5 178	5 168
	Conseiller principal d'éducation	94	93	363	359	457	452
	Conseillers d'éducation populaire	8	8	17	17	25	24
	Personnels d'éducation non titulaires	31	31	120	120	151	151
	Psychologues EN, conseillers d'orientation psychologue	30	30	234	229	264	258
	<b>Ensemble</b>	<b>3 298</b>	<b>3 296</b>	<b>9 935</b>	<b>9 913</b>	<b>13 233</b>	<b>13 209</b>

\*\*Les effectifs gérés correspondent aux seuls agents dont la gestion statutaire (ou le contrat) relève des services RH de l'académie.

### Répartition des effectifs gérés\*\* par corps et par sexe (suite)

Apprentis enseignants et assistants étrangers (public et privé)	AED en préprofessionnalisation du 1er degré	8	8	50	50	58	58	
	AED en préprofessionnalisation du 2nd degré	24	24	30	30	54	54	
	Apprentis administratifs	2	2	2	2	4	4	
	Apprentis enseignants et contractuels alternants du 1er degré	27	27	183	183	210	210	
	Apprentis enseignants et contractuels alternants du 2nd degré	12	12	16	16	28	28	
	Assistants étrangers du 1er degré	2	2	14	14	16	16	
	Assistants étrangers du 2nd degré	32	32	139	139	171	171	
	Contractuels alternants CPE	1	1			1	1	
	<b>Ensemble</b>	<b>108</b>	<b>108</b>	<b>434</b>	<b>434</b>	<b>542</b>	<b>542</b>	
Ens. JES			47	47	20	20	67	67

<b>Total</b>			13 994	13 860	38 270	37 419	52 264	51 279
--------------	--	--	--------	--------	--------	--------	--------	--------

### Répartition des effectifs gérés\*\* par position statutaire et par sexe

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP
Activité	13 586	13 454	37 045	36 205	50 631	49 659
Détachement	202	202	408	403	610	604
Disponibilité	185	184	636	632	821	816
Congé parental	4	4	145	143	149	147
Autres positions*	17	17	36	36	53	53
<b>Total Académie</b>	<b>13 994</b>	<b>13 860</b>	<b>38 270</b>	<b>37 419</b>	<b>52 264</b>	<b>51 279</b>

**Effectifs rémunérés\*\*\*, en personnes physiques et en ETP au 31/12/2024**  
(Indicateur BDS FPE 003 & 003 bis)

### Répartition des effectifs rémunérés\*\*\* par statut d'emploi et par sexe

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP
Apprentis	2	2	2	2	4	4
Auxiliaires et assistants étrangers	18		34		52	
Contractuels	2 310	1 946	7 611	5 579	9 921	7 525
Fonctionnaires et assimilés du privé	8 885	8 617	25 109	23 966	33 994	32 583
<b>Total Académie</b>	<b>11 215</b>	<b>10 566</b>	<b>32 756</b>	<b>29 546</b>	<b>43 971</b>	<b>40 112</b>

### Répartition des effectifs rémunérés\*\*\* par catégorie et par sexe

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP
A	9 824	9 434	25 833	24 425	35 657	33 859
B	123	121	646	613	769	734
C	1 268	1 010	6 277	4 508	7 545	5 518
<b>Total Académie</b>	<b>11 215</b>	<b>10 566</b>	<b>32 756</b>	<b>29 546</b>	<b>43 971</b>	<b>40 112</b>

\*Suspension avec demi traitement, suspension avec plein traitement, congé pour suivre un conjoint, congé sans traitement pour raison de santé, congé pour élever un enfant...

\*\*Les effectifs gérés correspondent aux seuls agents dont la gestion statutaire (ou le contrat) relève des services RH de l'académie.

\*\*\*Il s'agit des agents dont la rémunération est assurée par l'académie sur un support budgétaire (programme, bop...) du ministère, quelle que soit l'origine de l'agent, sa position ou le lieu où il est en fonction

# ANNEXES - Indicateurs RSU

## 3 - LES PARCOURS PROFESSIONNELS

### Avancement de grade et promotion interne

#### Nombre de promouvables et de promus par grade

(Indicateurs BDS FPE 021 et 021 bis)

#### Promotions des enseignants du 2nd degré, des PSY-EN et des CPE

grade	candi- dats /ou promou- vables	Age moyen candidats / ou promou- vables	% femmes promou- vables / candidats	Age moyen des femmes promou- vables	promus	Age moyen des promus	% de promus	% de femmes parmi les promus	Age moyen des femmes promues
Agrégé classe exc.	424	57	49,1%	57	50	58	11,8%	38,8%	58
Certifié classe exc.	2 003	56	64,9%	56	183	57	9,1%	65,0%	57
PEPS classe exc.	214	56	53,3%	55	23	56	10,7%	43,5%	56
PLP classe exc.	417	57	48,7%	57	38	56	9,1%	50,0%	57
Psy-EN classe exc.	61	56	90,2%	56	5	61	8,2%	80,0%	63
CPE classe exc.	94	57	85,1%	57	10	56	10,6%	90,0%	56
Agrégé hors classe	452	48	54,2%	48	101	50	22,3%	49,5%	50
Certifié hors classe	1 544	48	67,9%	48	356	49	23,1%	68,0%	49
PEPS hors classe	200	46	48,0%	45	45	47	22,5%	42,2%	46
PLP hors classe	379	50	44,9%	50	86	51	22,7%	44,0%	51
CPE hors classe	78	49	67,9%	48	18	49	23,1%	66,7%	47
Psy-EN hors classe	44	51	95,5%	50	10	50	22,7%	100,0%	50

#### Promotions des enseignants du 1er degré

grade	promouvables / candidats	% femmes promou- vables	promus	% de promus	% de femmes
Professeur des écoles classe exc.	1 699	86,6%	497	29,3%	86,1%
Professeur des écoles hors classe	3 338	88,1%	756	22,6%	87,8%

\*\*\*Il s'agit des agents dont la rémunération est assurée par l'académie sur un support budgétaire (programme, bop...) du ministère, quelle que soit l'origine de l'agent, sa position ou le lieu où il est en fonction

### Promotions des personnels d'inspection et de direction

grade	promouvables / candidats	% femmes promouvables	promus	% de promus	% de femmes
IEN hors classe	8	63,0%	3	37,5%	33,3%
IA-IPR hors classe	15	40,0%	4	26,7%	0,0%
Personnel de direction échelon spécial	46	47,8%	9	19,6%	44,4%
Personnel de direction hors classe	196	49,5%	28	14,3%	50,0%

### Promotions des personnels administratifs

grade	promouvables	% femmes promouvables	promus	% de promus	% de femmes
Échelon spécial attaché hors classe	16	60,0%	1	6,3%	100,0%
Attaché hors classe	52	64,0%	4	7,7%	75,0%
Attaché principal	95	64,2%	7	7,4%	57,1%
Saenes classe exc.	129	75,2%	12	9,3%	66,7%
Saenes classe sup.	153	83,7%	24	15,7%	95,8%
Adjaenes P1	400	92,8%	64	16,0%	98,4%
Adjaenes P2	13	100,0%	3	23,1%	100,0%

### Promotions des personnels médico-sociaux

grade	promouvables	% femmes promouvables	promus	% de promus	% de femmes
Médecin hors classe	6	100,0%	1	16,7%	100,0%
Médecin 1ere classe	2	100,0%	1	50,0%	100,0%
Infirmier hors classe	127	97,0%	14	11,0%	100,0%
Assistant social principal (catégorie A)	40	97,5%	8	20,0%	87,5%
Conseiller technique de service social	9	88,9%	1	11,1%	100,0%

### Promotions des personnels techniques

grade	promouvables	% femmes promouvables	promus	% de promus	% de femmes
Ingénieur de recherche 1ere classe	9	22,2%	0	0,0%	0,0%
Ingénieur d'études hors classe	20	25,0%	2	10,0%	50,0%
Technicien RF classe exc.	16	43,8%	2	12,5%	100,0%
Technicien RF classe sup.	17	35,3%	4	23,5%	75,0%
Adjoint technique RF P1	171	61,4%	28	16,4%	67,9%
Adjoint technique RF P2	83	73,5%	18	21,7%	22,2%
Adjoint technique des étab. d'ens. P2	27	77,8%	0	0,0%	0,0%

# ANNEXES - Indicateurs RSU

## 5 - LA RÉMUNÉRATION

### Masse salariale en euros (Indicateur BDS FPE 032)

	2021	2022	2023	2024
Masse salariale en euros : ensemble des dépenses de rémunération et charges sociales (y compris CAS pensions)	2 456 912 667 €	2 527 424 704 €	2 649 468 133 €	2 797 133 364 €

### Nombre d'agents bénéficiant de la Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat (GIPA) (Indicateur BDS FPE 034)

	Hommes	Femmes	Ensemble
Catégorie A	7	10	17
Catégorie B	0	1	1
Catégorie C	0	1	1
Contractuels	0	0	0
<b>Total académie</b>	<b>7</b>	<b>12</b>	<b>19</b>

### Distribution des rémunérations nettes mensuelles (déciles) (Indicateur BDS FPE 035)

	Hommes				Femmes			
	2021	2022	2023	2024	2021	2022	2023	2024
1	1 725	1 792	1 870	1 956	1 442	1 480	1 464	1 578
2	2 009	2 095	2 192	2 323	1 789	1 877	1 918	1 907
3	2 216	2 307	2 397	2 535	1 979	2 066	2 157	2 246
4	2 392	2 483	2 587	2 745	2 156	2 251	2 337	2 437
5	2 578	2 674	2 794	2 985	2 335	2 417	2 503	2 631
6	2 805	2 906	3 037	3 209	2 474	2 569	2 674	2 819
7	3 047	3 147	3 289	3 445	2 664	2 770	2 901	3 060
8	3 289	3 394	3 548	3 756	2 913	3 015	3 159	3 316
9	3 700	3 830	4 003	4 218	3 221	3 319	3 473	3 662

Note de lecture : En 2024, chez les femmes, 10% des salaires se situent au-dessous de 1 578 euros et 90% des salaires se situent au-dessous de 3 662 euros.

**Total des rémunérations annuelles brutes versées (dont heures supplémentaires)**  
(Indicateur BDS FPE 036 et 040)

	Montant
Total des rémunérations annuelles brutes versées	1 629 413 876 €

**Répartition des rémunérations annuelles brutes versées, par catégorie, tranche d'âge et sexe**

		0 à 19 ans	20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	60 ans et plus	Ensemble
A	H		24 927 612 €	69 488 259 €	24 034 736 €	156 996 607 €	45 659 784 €	421 106 998 €
	F		77 962 796 €	182 829 323 €	341 040 599 €	360 024 455 €	67 979 545 €	1 029 836 718 €
B	H		50 866 €	405 157 €	1 080 332 €	2 185 450 €	364 251 €	4 086 055 €
	F		404 968 €	2 723 198 €	6 131 135 €	8 336 419 €	1 655 118 €	19 250 839 €
C	H		152 122 €	412 644 €	866 605 €	1 559 015 €	340 150 €	3 330 536 €
	F		497 045 €	3 350 251 €	6 146 746 €	11 441 085 €	3 248 967 €	24 684 094 €
Contractuels	H	14 921 €	4 564 229 €	8 852 772 €	8 657 954 €	7 724 119 €	2 354 730 €	32 168 724 €
	F	109 208 €	14 141 455 €	21 964 259 €	28 868 954 €	24 013 245 €	5 852 792 €	94 949 912 €
<b>Total général</b>		<b>124 128 €</b>	<b>122 701 092 €</b>	<b>290 025 864 €</b>	<b>516 827 061 €</b>	<b>572 280 394 €</b>	<b>127 455 337 €</b>	<b>1 629 413 876 €</b>

**Répartition de la nouvelle bonification indiciaire (titulaires uniquement)**

		20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	60 ans et plus	Ensemble
A	Hommes	23 410 €	104 850 €	262 206 €	459 075 €	176 452 €	1 025 993 €
	Femmes	127 542 €	352 016 €	844 459 €	860 592 €	132 804 €	2 317 413 €
B	Hommes	- €	5 901 €	8 286 €	21 094 €	6 991 €	42 272 €
	Femmes	- €	20 673 €	49 274 €	81 679 €	15 628 €	167 255 €
C	Hommes	- €	- €	2 363 €	4 230 €	1 181 €	7 774 €
	Femmes	- €	3 712 €	11 457 €	21 603 €	5 709 €	42 481 €
<b>Total général</b>		<b>150 952 €</b>	<b>487 152 €</b>	<b>1 178 045 €</b>	<b>1 448 274 €</b>	<b>338 766 €</b>	<b>3 603 189 €</b>

**Répartition du supplément familial de traitement**

		20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	60 ans et plus	Ensemble
A	H	6 139 €	570 004 €	2 250 864 €	911 755 €	62 467 €	3 801 229 €
	F	60 604 €	2 516 785 €	6 994 203 €	1 031 897 €	6 758 €	10 610 247 €
B	H	- €	3 521 €	10 038 €	9 147 €	246 €	22 952 €
	F	3 047 €	48 897 €	98 383 €	18 631 €	329 €	169 287 €
C	H	699 €	5 502 €	10 680 €	8 957 €	27 €	25 866 €
	F	1 230 €	66 708 €	133 983 €	23 662 €	23 €	225 606 €
Contractuels	H	487 €	79 230 €	132 937 €	43 344 €	6 521 €	262 519 €
	F	24 297 €	476 772 €	683 514 €	95 291 €	829 €	1 280 702 €
<b>Total général</b>		<b>96 503 €</b>	<b>3 767 418 €</b>	<b>10 314 603 €</b>	<b>2 142 685 €</b>	<b>77 200 €</b>	<b>16 398 409 €</b>

# ANNEXES - Indicateurs RSU

## 6 - SANTÉ ET SECURITÉ

**Nombre d'accidents au travail\*, dont mortels, reconnus imputables au service**

*(Indicateur BDS FPE 043)*

*\*Travail + mission + trajet*

Nature de l'accident	Nbre d'accidents sans arrêt	Nbre d'accidents avec arrêt	Nbre d'accidents mortels	Total
Chute de personne	154	153	0	307
Chute d'objet	7	1	0	8
Manutention	4	3	0	7
Heurt	52	41	0	93
Projection	1	0	0	1
Contact-exposition	2	2	0	4
Explosion	0	0	0	0
Accident de la route	70	79	0	149
Agression	37	54	0	91
Autre	76	102	0	178
<b>Total</b>	<b>403</b>	<b>435</b>	<b>0</b>	<b>838</b>

**Nombre d'accidents de service, accidents de trajet, maladies professionnelles, maladies, affections psychiques, reconnus imputable au service**  
(Indicateur BDS FPE 043)

		A+		A		B		C		Contractuels		Total	
		F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
Accidents de service	- de 20 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	20 à 29 ans	0	0	33	*	0	0	*	0	15	0	53	*
	30 à 39 ans	0	0	75	16	*	0	6	*	10	*	92	22
	40 à 49 ans	0	0	127	35	*	0	*	0	12	6	141	41
	50 à 59 ans	*	0	166	17	*	*	6	*	11	*	189	21
	60 ans et plus	0	0	27	12	0	0	*	0	*	*	33	13
	<b>Total</b>	*	0	428	83	7	*	21	*	51	12	508	100
Accident de trajet	- de 20 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	20 à 29 ans	0	0	21	*	0	0	0	0	*	*	26	*
	30 à 39 ans	0	0	24	8	*	0	0	0	*	*	29	9
	40 à 49 ans	0	0	42	7	*	*	*	*	*	*	51	12
	50 à 59 ans	*	0	37	15	*	*	*	*	*	*	45	19
	60 ans et plus	0	0	11	6	0	0	*	*	*	0	13	7
	<b>Total</b>	*	0	135	38	*	*	7	*	16	*	164	50
Maladie professionnelle	- de 20 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	20 à 29 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	30 à 39 ans	0	0	0	0	*	0	0	0	0	0	*	0
	40 à 49 ans	0	0	*	0	0	0	0	0	0	0	*	0
	50 à 59 ans	0	0	*	*	*	0	0	*	0	0	*	*
	60 ans et plus	0	0	0	*	0	0	*	0	0	0	*	*
	<b>Total</b>	0	0	*	*	*	0	*	*	0	0	6	*
Maladies hors affections psychiques	- de 20 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	20 à 29 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	30 à 39 ans	0	0	*	0	0	0	0	0	0	0	*	0
	40 à 49 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	50 à 59 ans	0	0	*	0	0	0	0	0	0	0	*	0
	60 ans et plus	0	0	*	0	0	0	0	0	0	0	*	0
	<b>Total</b>	0	0	*	0	0	0	0	0	0	0	*	0
Affections psychiques	- de 20 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	20 à 29 ans	0	0	*	0	0	0	0	0	0	0	*	0
	30 à 39 ans	0	0	*	0	0	0	0	0	0	0	*	0
	40 à 49 ans	0	0	*	*	0	0	0	0	0	0	*	*
	50 à 59 ans	0	0	6	*	*	0	0	0	0	0	7	*
	60 ans et plus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	<b>Total</b>	0	0	14	*	*	0	0	0	0	0	15	*

\*secret statistique effectifs ≤5

# ANNEXES - Indicateurs RSU

## 7 - L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS ET DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Nombre d'agents en fonction au 31 décembre exerçant leurs fonctions dans le cadre du télétravail, réparti selon le nombre de jours de télétravail par semaine  
(Indicateur BDS FPE 147)

### Répartition des agents en télétravail par catégorie hiérarchique et par sexe

Nombre de jours de télétravail par semaine	A+			A			B			C			Contractuels			TOTAL
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	
0,5 jour	0	0	0	6	2	8	5	0	5	8	0	8	6	0	6	27
1 jour	0	1	1	31	9	40	63	15	78	71	5	76	26	3	29	224
1,5 jours	0	0	0	3	1	4	7	1	8	4	0	4	3	0	3	19
2 jours	0	3	3	29	17	46	33	15	48	27	7	34	19	4	23	154
2,5 jours	0	0	0	1	0	1	0	0	0	2	0	2	0	0	0	3
3 jours	1	3	4	3	17	20	3	2	5	6	0	6	5	2	7	42
4 jours	0	1	1	0	0	0	1	1	2	0	0	0	0	0	0	3
5 jours	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	1
Nb de personnes avec jours flottants et jours fixes	0	3	3	13	6	19	17	2	19	16	0	16	10	1	11	68
Nb de personnes avec jours flottants	2	4	6	45	16	61	24	7	31	15	0	15	12	13	25	138
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>15</b>	<b>18</b>	<b>131</b>	<b>68</b>	<b>199</b>	<b>153</b>	<b>44</b>	<b>197</b>	<b>149</b>	<b>12</b>	<b>161</b>	<b>81</b>	<b>23</b>	<b>104</b>	<b>679</b>

### Répartition des agents en télétravail par tranche d'âge et par sexe

Nombre de jours de télétravail par semaine	20 à 29 ans			30 à 39 ans			40 à 49 ans			50 à 59 ans			60 ans et plus			TOTAL
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	
0,5 jour	0	0	0	2	0	2	8	0	8	12	2	14	3	0	3	27
1 jour	16	4	20	34	3	37	52	13	65	73	10	83	16	3	19	224
1,5 jours	2	0	2	2	1	3	3	1	4	6	0	6	4	0	4	19
2 jours	5	1	6	9	5	14	26	16	42	58	21	79	10	3	13	154
2,5 jours	0	0	0	0	0	0	2	0	2	1	0	1	0	0	0	3
3 jours	1	0	1	2	4	6	8	10	18	6	9	15	1	1	2	42
4 jours	0	0	0	1	0	1	0	1	1	0	1	1	0	0	0	3
5 jours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1
Nb de personnes avec jours flottants et jours fixes	1	0	1	8	1	9	18	3	21	27	7	34	2	1	3	68
Nb de personnes avec jours flottants	3	0	3	19	7	26	32	16	48	36	12	48	8	5	13	138
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>5</b>	<b>33</b>	<b>77</b>	<b>21</b>	<b>98</b>	<b>149</b>	<b>60</b>	<b>209</b>	<b>219</b>	<b>63</b>	<b>282</b>	<b>44</b>	<b>13</b>	<b>57</b>	<b>679</b>

### Répartition des agents en télétravail selon les critères suivants

Nombre de jours de télétravail par semaine	Télétravaillant depuis leur domicile ou un autre lieu privé	Télétravaillant depuis un lieu professionnel mis à disposition par l'employeur	Télétravaillant depuis un lieu professionnel autre que ceux mis à disposition par l'employeur	Autorisés à télétravailler avec leur équipement personnel	DONT
					Le télétravail constitue un aménagement du poste de travail justifié par l'âge, la résistance physique ou l'état de santé des agents et proposé par le médecin du service de médecine préventive ou par le médecin du travail
0,5 jour	27	0	0	0	0
1 jour	224	0	0	0	0
1,5 jours	19	0	0	0	0
2 jours	154	0	0	0	0
2,5 jours	3	0	0	0	0
3 jours	42	0	0	0	0
4 jours	3	0	0	0	0
5 jours	1	0	0	0	0
Nb de personnes avec jours flottants et jours fixes	68	0	0	0	0
Nb de personnes avec jours flottants	138	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>679</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

# ANNEXES - Indicateurs RSU

## Nombre total de comptes épargne-temps ouverts au 31 décembre 2024 (Indicateur BDS FPE 159)

Age	A+		A		B		C		Total
	F	H	F	H	F	H	F	H	
20 à 29 ans	0	0	1	0	1	0	1	0	3
30 à 39 ans	1	0	17	1	23	1	6	1	50
40 à 49 ans	3	1	32	21	44	8	16	2	127
50 à 59 ans	4	6	58	28	61	13	35	5	210
60 ans et plus	2	0	20	12	24	2	32	2	94

## Nombre total de comptes épargne-temps ouverts au cours de l'année 2024

Age	A+		A		B		C		Total
	F	H	F	H	F	H	F	H	
20 à 29 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0
30 à 39 ans	0	0	4	0	1	0	1	0	6
40 à 49 ans	0	0	3	2	3	1	1	0	10
50 à 59 ans	1	2	2	4	5	0	4	1	19
60 ans et plus	0	0	1	1	2	0	2	0	6

## Nombre d'agents ayant déposé des jours sur leur compte épargne-temps au cours de l'année (Indicateur BDS FPE 160)

Age	A+		A		B		C		Total
	F	H	F	H	F	H	F	H	
20 à 29 ans	0	0	1	0	0	0	0	0	1
30 à 39 ans	1	0	6	0	8	0	2	0	17
40 à 49 ans	2	1	17	6	15	3	3	1	48
50 à 59 ans	4	5	34	17	29	0	14	2	105
60 ans et plus	1	0	7	2	10	2	8	1	31

**Nombre total de jours stockés sur les comptes épargne-temps au 31 décembre 2024**  
(Indicateur BDS FPE 161)

Age	A+		A		B		C		Total
	F	H	F	H	F	H	F	H	
20 à 29 ans	0	0	65	75	7	0	0	0	147
30 à 39 ans	29	0	392	173	366	0	105	14	1079
40 à 49 ans	66	61	1131	603	797	115	128	80	2981
50 à 59 ans	140	202	1638	970	1425	135	510	92	5112
60 ans et plus	29	0	572	556	570	85	446	20	2278

**Nombre total de jours stockés sur les comptes épargne-temps au 31 décembre 2024 versés au cours de l'année 2024**

Age	A+		A		B		C		Total
	F	H	F	H	F	H	F	H	
20 à 29 ans	0	0	44	50	0	0	0	0	94
30 à 39 ans	9	0	70	71	89	0	18	0	257
40 à 49 ans	27	22	231	139	181	20	24	5	649
50 à 59 ans	58	75	393	273	300	0	81	3	1183
60 ans et plus	10	0	207	145	106	16	70	0	554

# ANNEXES - Indicateurs RSU

**Nombre d'agents ayant eu au moins une absence hors raison de santé au cours de l'année par motif**  
**Nombre total de journées d'absence hors raison de santé au cours de l'année par motif**  
*(Indicateurs BDS FPE 163 & 164)*

	Catégorie			A			B			C			C						
	Sexe H/F			F			H			F			H						
	Tranche d'âge	Nb d'agents	Nb de congés	Durée d'absence	Nb d'agents	Nb de congés	Durée d'absence	Nb d'agents	Nb de congés	Durée d'absence	Nb d'agents	Nb de congés	Durée d'absence	Nb d'agents	Nb de congés	Durée d'absence			
Autorisations d'absences	18 - 20 ans										4	8	36						
	20 - 24 ans	236	632	1 914	32	109	285				154	550	732	39	112	244			
	25 - 29 ans	784	2 020	4 128	154	415	796	2	6	7	226	546	763	75	218	367			
	30 - 34 ans	1 172	3 239	4 723	316	760	1 598	11	28	40	383	1 092	1 548	77	154	321			
	35 - 39 ans	1 676	4 855	6 778	390	1 049	1 606	27	61	85	4	8	12	493	1 353	1 851	70	156	258
	40 - 44 ans	1 955	5 415	7 769	498	1 325	1 943	33	94	129	4	11	12	468	1 248	1 693	67	169	256
	45 - 49 ans	1 917	5 047	7 108	466	1 161	1 761	15	37	52	1	1	1	397	1 018	1 373	45	98	164
	50 - 54 ans	1 375	3 219	4 843	396	1 034	1 774	10	37	48	2	7	10	282	743	1 022	34	55	80
	55 - 59 ans	819	1 809	2 693	241	539	1 228	5	7	10	2	3	4	179	364	469	22	46	90
	60 - 64 ans	237	477	775	119	258	351	1	1	2	1	2	2	80	189	472	7	12	14
	65 - 69 ans	10	22	31	8	14	20							9	19	21			
<b>Total</b>	<b>10 181</b>	<b>26 735</b>	<b>40 762</b>	<b>2 620</b>	<b>6 664</b>	<b>11 362</b>	<b>104</b>	<b>271</b>	<b>373</b>	<b>14</b>	<b>32</b>	<b>41</b>	<b>2 675</b>	<b>7 130</b>	<b>9 980</b>	<b>436</b>	<b>1 020</b>	<b>1 794</b>	
Formation professionnelle, validation des acquis, bilan de compétences, stage,	25 - 29 ans	4	5	757															
	30 - 34 ans	6	6	1 738	5	5	1 003												
	35 - 39 ans	20	22	4 733	5	5	909												
	40 - 44 ans	21	21	4 956	4	7	834						1	1	366				
	45 - 49 ans	16	23	3 902	5	5	1 372	1	1	304									
	50 - 54 ans	10	10	2 519	3	3	658						1	1	213				
	55 - 59 ans	6	9	1 182	3	3	634												
<b>Total</b>	<b>83</b>	<b>96</b>	<b>19 787</b>	<b>25</b>	<b>28</b>	<b>5 410</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>304</b>				<b>2</b>	<b>2</b>	<b>579</b>				
Formation syndicale	20 - 24 ans	12	13	13	1	1	1						3	7	11				
	25 - 29 ans	84	143	146	9	14	14						1	1	1	1	4	8	
	30 - 34 ans	59	147	159	10	45	48	1	1	1			8	11	11	1	1	2	
	35 - 39 ans	98	285	326	14	52	53	1	2	6			20	59	59	2	10	19	
	40 - 44 ans	143	269	279	24	58	71						20	39	39				
	45 - 49 ans	172	291	306	25	62	76	2	2	2			23	32	32				
	50 - 54 ans	130	254	272	23	56	59	1	1	2			25	44	46				
	55 - 59 ans	126	190	210	20	37	40	1	2	2			11	18	21	1	1	1	
	60 - 64 ans	42	68	80	13	34	34						6	14	14				
	65 - 69 ans	2	2	2	2	2	3												
<b>Total</b>	<b>868</b>	<b>1 662</b>	<b>1 793</b>	<b>141</b>	<b>361</b>	<b>399</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>13</b>				<b>117</b>	<b>225</b>	<b>234</b>	<b>5</b>	<b>16</b>	<b>30</b>	
Maternité, adoption, paternité, accueil de l'enfant	20 - 24 ans	9	13	894									28	38	2 668	3	4	42	
	25 - 29 ans	205	283	19 841	21	38	531						65	94	6 094	12	21	228	
	30 - 34 ans	333	448	32 962	82	144	1 692	3	4	211			78	105	7 484	21	41	463	
	35 - 39 ans	222	310	22 364	60	110	1 333	1	2	141	1	1	25	49	60	5 187	19	34	371
	40 - 44 ans	60	82	6 319	32	67	721	2	4	251			16	19	1 402	3	8	82	
	45 - 49 ans	2	2	178	9	17	207									2	5	75	
	50 - 54 ans				3	4	72									3	4	46	
	55 - 59 ans				1	2	25									1	1	12	
<b>Total</b>	<b>831</b>	<b>1 138</b>	<b>82 558</b>	<b>208</b>	<b>382</b>	<b>4 581</b>	<b>6</b>	<b>10</b>	<b>603</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>25</b>	<b>236</b>	<b>316</b>	<b>22 835</b>	<b>64</b>	<b>118</b>	<b>1 319</b>	
Militaire	35 - 39 ans				1	5	7												
	40 - 44 ans				1	1	1												
	45 - 49 ans				1	2	3												
	50 - 54 ans				1	6	6												
	<b>Total</b>				<b>4</b>	<b>14</b>	<b>17</b>												
Proche aidant	40 - 44 ans	1	3	4															
	45 - 49 ans	2	3	134															
	50 - 54 ans	4	21	92															
	55 - 59 ans	5	36	431															
	<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>63</b>	<b>661</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>5</b>							<b>2</b>	<b>10</b>	<b>13</b>			
Solidarité familiale, présence parentale	30 - 34 ans	8	76	846									3	39	496				
	35 - 39 ans	3	128	162	1	32	32	1	22	23			5	117	365				
	40 - 44 ans	9	249	566	3	68	162						2	55	132				
	45 - 49 ans	3	5	336															
	50 - 54 ans	3	3	29									3	77	358				
	55 - 59 ans	1	1	5															
60 - 64 ans	1	1	18																
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>463</b>	<b>1 962</b>	<b>4</b>	<b>100</b>	<b>194</b>	<b>1</b>	<b>22</b>	<b>23</b>				<b>13</b>	<b>288</b>	<b>1 351</b>				

Tous motifs confondus 12 003 30 157 147 523 3 003 7 550 21 968 118 312 1 316 15 33 66 3 045 7 971 34 992 505 1 154 3 143

**Nombre d'agents ayant eu au moins une absence pour raison de santé au cours de l'année par motif**  
**Nombre total de journées d'absence pour raison de santé au cours de l'année par motif**  
*(Indicateurs BDS FPE 168 &169)*

	A			A			B			B			C			C			
	F			H			F			H			F			H			
	Tranche d'âge	Nb d'agents	Nb de congés	Durée d'absence	Nb d'agents	Nb de congés	Durée d'absence	Nb d'agents	Nb de congés	Durée d'absence	Nb d'agents	Nb de congés	Durée d'absence	Nb d'agents	Nb de congés	Durée d'absence	Nb d'agents	Nb de congés	Durée d'absence
Accident du travail	18 - 20 ans													1	1	5			
	20 - 24 ans													3	10	107			
	25 - 29 ans													6	20	323	1	1	7
	30 - 34 ans													16	30	477	2	3	28
	35 - 39 ans													9	13	257			
	40 - 44 ans													12	49	1 146	2	3	43
	45 - 49 ans													18	46	913			
	50 - 54 ans													15	46	741			
	55 - 59 ans													14	40	1 019	1	1	5
	60 - 64 ans													9	40	1 383			
<b>Total</b>														<b>103</b>	<b>295</b>	<b>6 371</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>83</b>
Maladie professionnelle	50 - 54 ans													1	1	61			
	55 - 59 ans													1	5	362			
	<b>Total</b>													<b>2</b>	<b>6</b>	<b>423</b>			
Congé grave maladie	25 - 29 ans													1	1	5			
	30 - 34 ans																1	1	303
	35 - 39 ans													7	12	1 553			
	40 - 44 ans													3	3	601			
	45 - 49 ans													7	9	1 387	2	5	628
	50 - 54 ans													9	16	2 456	2	2	217
	55 - 59 ans													12	21	3 501	2	3	428
	60 - 64 ans													11	18	2 999	1	1	122
<b>Total</b>														<b>50</b>	<b>80</b>	<b>12 502</b>	<b>8</b>	<b>12</b>	<b>1 698</b>
Congé longue durée	20 - 24 ans	1	3	366										16	45	905	4	16	139
	25 - 29 ans	5	10	1 479	2	6	651							18	44	555	6	8	186
	30 - 34 ans	8	22	2 502	1	2	366							27	73	1 413	1	1	8
	35 - 39 ans	14	32	4 148	6	14	1 790	1	1	182				23	68	2 073			
	40 - 44 ans	27	50	6 874	4	8	854							13	40	989	1	2	20
	45 - 49 ans	31	69	8 417	7	12	1 365	1	1	176				10	22	1 079			
	50 - 54 ans	56	121	14 390	11	20	2 818	1	1	168				15	38	851	1	4	311
	55 - 59 ans	62	138	16 787	20	51	6 246	2	2	194				8	13	639	3	6	191
	60 - 64 ans	48	127	13 359	18	38	5 096	2	2	274				4	6	417			
65 - 69 ans	3	6	899										1	3	91				
<b>Total</b>	<b>255</b>	<b>578</b>	<b>69 221</b>	<b>69</b>	<b>151</b>	<b>19 186</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>994</b>				<b>135</b>	<b>352</b>	<b>9 012</b>	<b>16</b>	<b>37</b>	<b>855</b>	
Congé longue maladie	20 - 24 ans	1	2	219															
	25 - 29 ans	17	23	3 679	3	5	791												
	30 - 34 ans	18	45	3 610	2	3	658												
	35 - 39 ans	41	138	8 599	5	8	853	2	4	379				2	120	120			
	40 - 44 ans	47	169	8 137	11	18	2 581	4	7	926				5	11	1 034			
	45 - 49 ans	87	821	16 083	10	28	2 197	1	3	237	1	4	366	2	5	609	1	2	353
	50 - 54 ans	107	1 110	20 853	23	66	5 475	1	4	366				4	111	816			
	55 - 59 ans	94	419	18 961	26	40	6 087	3	7	733				8	67	1 855			
	60 - 64 ans	49	144	8 893	19	32	4 017	2	4	383	1	2	143	5	13	1 335	1	2	279
	65 - 69 ans	3	3	405															
<b>Total</b>	<b>464</b>	<b>2 874</b>	<b>89 439</b>	<b>99</b>	<b>200</b>	<b>22 659</b>	<b>13</b>	<b>29</b>	<b>3 024</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>509</b>	<b>26</b>	<b>327</b>	<b>5 769</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>632</b>	

# ANNEXES - Indicateurs RSU

Nombre d'agents ayant eu au moins une absence pour raison de santé au cours de l'année par motif  
 Nombre total de journées d'absence pour raison de santé au cours de l'année par motif  
 (Indicateurs BDS FPE 168 & 169) (suite)

Catégorie	A			A			B			B			C			C			
	F			H			F			H			F			H			
	Tranche d'âge	Nb d'agents	Nb de congés	Durée d'absence	Nb d'agents	Nb de congés	Durée d'absence	Nb d'agents	Nb de congés	Durée d'absence	Nb d'agents	Nb de congés	Durée d'absence	Nb d'agents	Nb de congés	Durée d'absence	Nb d'agents	Nb de congés	Durée d'absence
Congé maladie ordinaire	18 - 20 ans												13	23	98	8	14	47	
	20 - 24 ans	209	474	2 901	38	64	467	2	5	28				418	1 103	6 577	160	356	1 685
	25 - 29 ans	1 002	2 571	20 996	209	485	3 754	5	13	82				422	1 155	8 145	171	347	2 196
	30 - 34 ans	1 180	3 033	27 055	316	695	4 880	15	35	371	2	5	75	456	1 206	9 322	114	236	1 464
	35 - 39 ans	1 375	3 207	26 147	295	593	3 591	26	63	560	2	4	10	489	1 246	9 271	90	178	1 378
	40 - 44 ans	1 623	3 494	26 607	390	704	5 165	46	85	811	3	5	28	467	1 187	9 082	67	117	756
	45 - 49 ans	1 861	3 963	31 021	490	975	7 092	39	68	694	4	16	154	486	1 182	9 423	73	151	898
	50 - 54 ans	1 841	3 922	32 172	552	1 092	9 890	49	92	1 226	13	43	684	436	1 088	10 832	58	100	916
	55 - 59 ans	1 291	2 768	23 881	425	871	8 140	28	62	647	8	11	420	365	890	7 707	57	114	1 136
	60 - 64 ans	484	1 043	10 034	220	475	4 803	10	17	253	3	8	194	165	424	4 298	25	60	492
	65 - 69 ans	22	46	359	21	45	675				1	5	109	14	44	474	2	4	114
<b>Total</b>	<b>10 888</b>	<b>24 521</b>	<b>201 173</b>	<b>2 956</b>	<b>5 999</b>	<b>48 457</b>	<b>220</b>	<b>440</b>	<b>4 672</b>	<b>36</b>	<b>97</b>	<b>1 674</b>	<b>3 731</b>	<b>9 548</b>	<b>75 229</b>	<b>825</b>	<b>1 677</b>	<b>11 082</b>	
Invalidité, inaptitude	20 - 24 ans	6	7	71									2	2	23				
	25 - 29 ans	22	33	404	3	9	276												
	30 - 34 ans	23	66	1 548	3	8	376	1	1	33				1	2	25	2	2	11
	35 - 39 ans	34	64	2 199	4	13	305	2	2	47				2	2	73	2	2	36
	40 - 44 ans	41	84	3 024	9	21	885	1	1	4	1	2	15						
	45 - 49 ans	54	136	3 856	11	18	604				1	1	2	1	3	127			
	50 - 54 ans	70	186	5 320	11	22	634	2	5	132				3	11	477	2	3	102
	55 - 59 ans	58	134	6 492	15	39	2 405	1	5	353				5	11	394	1	1	3
	60 - 64 ans	22	63	2 534	6	13	441							4	12	400			
	65 - 69 ans	2	4	357	1	1	62												
<b>Total</b>	<b>332</b>	<b>777</b>	<b>25 805</b>	<b>63</b>	<b>144</b>	<b>5 988</b>	<b>7</b>	<b>14</b>	<b>569</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>43</b>	<b>1 519</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>152</b>	
<b>Tous motifs confondus</b>	<b>11 939</b>	<b>28 750</b>	<b>385 638</b>	<b>3 187</b>	<b>6 494</b>	<b>96 290</b>	<b>247</b>	<b>490</b>	<b>9 259</b>	<b>40</b>	<b>106</b>	<b>2 200</b>	<b>4 065</b>	<b>10 651</b>	<b>110 825</b>	<b>864</b>	<b>1 746</b>	<b>14 502</b>	

## 8 - L'ACTION SOCIALE ET LA PROTECTION SOCIALE

### Répartition des dépenses des aides ventilés par nature de prestation et par programme (Indicateur BDS FPE 172)

	Montant des dépenses		Poids des dépenses	
	P0214	P0139	P0214	P0139
<b>Pim</b>	621 261,30 €	50 541,70 €	57%	68%
<b>Asia</b>	241 287,90 €	17 551,40 €	22%	24%
<b>Aides exceptionnelles</b>	221 571,80 €	6 162,40 €	20%	8%
<b>Total</b>	<b>1 084 121,00 €</b>	<b>74 255,50 €</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

### Bilan 2024 des dépenses consacrées à l'action sociale pour le programme 0214

Domaines	Prestations	Dépenses	Nombre d'agents bénéficiaires
Environnement privé	Allocation aux parents d'enfant handicapé	572 236 €	302
	Allocation aux étudiants handicapés de 20 à 27 ans	23 220 €	16
	Allocation pour séjours en centres spécialisés	1 917 €	5
Enfance et études	séjours collectifs d'enfants dans le cadre du système éducatif	1 891 €	59
Vacances, culture et loisirs	Séjours linguistiques	572 €	3
	Centres familiaux et gîtes	3 362 €	14
	Centres de vacances avec hébergement	8 872 €	70
	Centres de vacances sans hébergement	9 191 €	72
<b>Total PIM</b>		<b>621 261,3 €</b>	<b>541</b>
Logement	Aide au logement	483 €	3
	CIV	0 €	0
Enfance et études	Allocation d'enseignement supérieur	110 280 €	276
	Séjours collectifs d'enfants	6 514 €	73
	Aide à la naissance ou à l'adoption	15 150 €	101
	Aide au BAFA	1 727 €	28
vacances, culture et loisirs	Stage sans hébergement à activité unique	1 301 €	28
	Activités sportives et culturelles	41 844 €	475
	Séjours collectifs d'enfants avec hébergement (dont API)	8 920 €	70
	API - Séjours collectifs d'enfants sans hébergement	182 €	1
	API - Centres familiaux et gîtes	0 €	0
Environnement privé	API - Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans	42 822 €	24
	Séjours en centres de vacances	520 €	5
	Permis de conduire	850 €	6
	Aide juridique	10 695 €	41
<b>Total ASIA</b>		<b>241 287,9 €</b>	<b>1131</b>
Aides exceptionnelles		221 571,8 €	284
<b>Total académique</b>		<b>1 084 121 €</b>	<b>1 956</b>



# Sigles

<b>AAE</b>	Attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
<b>Adjaenes</b>	Adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
<b>AED</b>	Assistant d'éducation
<b>AESH</b>	Accompagnant des élèves en situation de handicap
<b>AFPE</b>	Apprentis fonction publique de l'Etat
<b>AGS</b>	Ancienneté générale de service
<b>AIS</b>	Adaptation et intégration scolaires
<b>AP</b>	Assistant de prévention
<b>ASH</b>	Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés
<b>Asia</b>	Actions sociales d'initiative académique
<b>AT</b>	Accident du travail
<b>ATI</b>	Allocation temporaire d'invalidité
<b>ATRF</b>	Agent technique recherche et formation
<b>ATSS</b>	Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé
<b>AVS</b>	Auxiliaire de vie scolaire
<b>BOE</b>	Bénéficiaire de l'obligation d'emploi
<b>BSA</b>	Bilan social académique
<b>BTS</b>	Brevet de technicien supérieur
<b>CAP</b>	Certificat d'aptitude professionnelle
<b>CCF</b>	Contrôle en cours de formation
<b>CE EPS</b>	Chargé d'enseignement EPS
<b>CFC</b>	Conseiller en formation continue
<b>CHSCT A</b>	Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique
<b>CHSCT D</b>	Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départementaux
<b>CIO</b>	Centre d'information et d'orientation
<b>CIV</b>	Comité interministériel des villes
<b>CLD</b>	Congé longue durée
<b>CLM</b>	Congé longue maladie
<b>CMS</b>	Centre médico-social
<b>Cned</b>	Centre national d'enseignement à distance
<b>Cop</b>	Conseiller d'orientation psychologue
<b>CPA</b>	Conseiller de prévention académique
<b>CPE</b>	Conseiller principal d'éducation
<b>CTSS</b>	Conseiller technique de service social
<b>CV</b>	Curriculum vitae
<b>Dasen</b>	Directeur académique des services de l'éducation nationale
<b>Daasen</b>	Directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale

# Sigles

<b>DDF</b>	Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques
<b>DES</b>	Exposition au diéthylstilbestrol
<b>DGesco</b>	Direction générale de l'enseignement scolaire (ministère)
<b>Dif</b>	Droit individuel à la formation
<b>DRH</b>	Direction des ressources humaines
<b>DSDEN</b>	Direction des services départementaux de l'éducation nationale
<b>Duerp</b>	Document unique d'évaluation des risques professionnels
<b>DUT</b>	Diplôme universitaire de technologie
<b>EAP</b>	Étudiant apprenti professeur
<b>EDA</b>	Éducation, développement et apprentissages
<b>EDCO</b>	Éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle
<b>EPLÉ</b>	Établissement public local d'enseignement
<b>EPS</b>	Éducation physique et sportive
<b>Erea</b>	Établissement régional d'enseignement adapté
<b>ETP</b>	Équivalent temps plein
<b>ETPA</b>	Équivalent temps plein annuel
<b>EVRP</b>	Évaluation des risques professionnels
<b>EVS</b>	Éducation vie scolaire
<b>FIPHFP</b>	Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique
<b>Gipa</b>	Garantie individuelle du pouvoir d'achat
<b>GRH</b>	Gestion des ressources humaines
<b>HSA</b>	Heure supplémentaire année
<b>HSE</b>	Heure supplémentaire effective
<b>HT2</b>	Hors titre 2
<b>IA-Dasen</b>	Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale
<b>IA-IPR</b>	Inspecteur d'académie-Inspecteur pédagogique régional
<b>IATSS</b>	Ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé
<b>Ideo</b>	Personnels d'inspection, de direction, d'éducation et d'orientation
<b>Idep</b>	Personnels d'inspection, de direction, d'éducation et psychologues
<b>IEN</b>	Inspecteur de l'éducation nationale
<b>Ific</b>	Indemnité pour fonctions d'intérêt collectif
<b>IFSE</b>	Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise
<b>IFTS</b>	Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires
<b>INM</b>	Indice net majoré
<b>IO</b>	Information et orientation
<b>ISAE</b>	Indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves

<b>ISS</b>	Indemnité spécifique de service
<b>ISSR</b>	Indemnité de sujétions spéciales de remplacement
<b>ISST</b>	Inspectrice santé et sécurité au travail
<b>ITRF</b>	Ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation
<b>LGT</b>	Lycée général et technologique
<b>LP</b>	Lycée professionnel
<b>LSF</b>	Langue des signes française
<b>MGEN</b>	Mutuelle générale de l'éducation nationale
<b>PACD</b>	Poste adapté de courte durée
<b>PAE</b>	Personnels d'assistance éducative
<b>PALD</b>	Poste adapté de longue durée
<b>PE</b>	Professeur des écoles
<b>PEGC</b>	Professeur d'enseignement général de collège
<b>PEPS</b>	Professeur d'éducation physique et sportive
<b>PFI</b>	Prime de fonctions informatiques
<b>PFR</b>	Prime de fonctions et de résultats
<b>Pim</b>	Prestations interministérielles
<b>PLP</b>	Professeur de lycée professionnel
<b>PPCR</b>	Parcours professionnels, carrières et rémunérations
<b>PPMS</b>	Plan particulier de mise en sûreté
<b>PPRS</b>	Prime de participation à la recherche scientifique
<b>Psy-EN</b>	Psychologue de l'éducation nationale
<b>RSST</b>	Registre santé et sécurité au travail
<b>RF</b>	Recherche et formation
<b>RH</b>	Ressources humaines
<b>SADM</b>	Services administratifs
<b>Saenes</b>	Secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
<b>Segpa</b>	Section d'enseignement général et professionnel adapté
<b>Sep</b>	Section d'enseignement professionnel
<b>SGT</b>	Section d'enseignement général et technologique
<b>SST</b>	Santé et sécurité au travail
<b>T2</b>	Titre 2
<b>TMS</b>	Troubles musculosquelettiques
<b>Ulis</b>	Unités localisées pour l'inclusion scolaire
<b>VAE</b>	Validation des acquis de l'expérience
<b>ZR</b>	Zone de remplacement

# Liste des tableaux et figures

## Liste des tableaux

### Effectifs et caractéristiques démographiques .....9

Tableau 1 - Personnels de l'académie selon la catégorie statutaire à la rentrée 2024 : effectifs, taux de non titulaires et de féminisation, âge moyen .....	10
Tableau 2 - Répartition par fonction : effectifs, taux de féminisation et âge moyen .....	12
Tableau 3 - Répartition par corps et par établissement et ancienneté générale de service en 2024 .....	13
Tableau 4 - Répartition par fonction : effectifs, taux de féminisation et âge moyen .....	14
Tableau 5 - Répartition par corps, par établissement et ancienneté générale de service en 2024 .....	15
Tableau 6 - Répartition par fonction : effectifs, taux de féminisation et âge moyen .....	16
Tableau 7 - Répartition des enseignants du premier degré par département en 2024 .....	17
Tableau 8 - Répartition par fonction : effectifs, taux de féminisation et âge moyen .....	18
Tableau 9 - Répartition par corps, par établissement et ancienneté générale de service en 2024 .....	19
Tableau 10 - Répartition des personnels ayant une fonction d'enseignement, de directeur délégué ou de documentation .....	23
Tableau 11 - Répartition par degré d'enseignement : effectifs, taux de féminisation et âge moyen .....	24
Tableau 12 - Poids du secteur privé, taux de féminisation et âge moyen par département en 2024 .....	25
Tableau 13 - Répartition par fonction : effectifs, taux de féminisation et âge moyen .....	26
Tableau 14 - Répartition par filière, catégorie, établissement et ancienneté générale de service en 2024 .....	27
Tableau 15 - Répartition par fonction : effectifs, taux de féminisation et âge moyen .....	30
Tableau 16 - Répartition par corps, par établissement et ancienneté générale de service en 2024 .....	31

### Carrière, formation et mobilité .....33

Tableau 17 - Avancement au grade supérieur des personnels Idep pour l'année 2024 .....	34
Tableau 18 - Liste d'aptitude des personnels Idep pour l'année 2024 .....	34
Tableau 19 - Avancement au grade supérieur des enseignants des 1er et 2nd degrés pour l'année 2024 .....	35
Tableau 20 - Avancement au grade supérieur des personnels administratifs pour l'année 2024 .....	36
Tableau 21 - Avancement au grade supérieur par examen professionnel pour l'année 2024 .....	36
Tableau 22 - Liste d'aptitude des personnels administratifs pour l'année 2024 .....	36
Tableau 23 - Avancement au grade supérieur des personnels médico-sociaux pour l'année 2024 .....	37

Tableau 24 - Avancement au grade supérieur des personnels techniques pour l'année 2024 .....	37
Tableau 25 - Liste d'aptitude des personnels techniques pour l'année 2024 .....	37
Tableau 26 - Indice net majoré moyen et ancienneté générale de service selon la catégorie de personnels et le sexe, écart femmes/hommes en 2024 .....	39
Tableau 27 - Effectifs stagiaires de la promotion 2023-2024 .....	40
Tableau 28 - Répartition du nombre de journées stagiaires de formation continue selon le public concerné en 2023-2024 .....	41
Tableau 29 - Nombre de journées stagiaires par filière et catégorie d'agent pour l'année 2023-2024 .....	43
Tableau 30 - Départs définitifs des personnels Idep entre le 01.10.2023 et le 01.10.2024 .....	44
Tableau 31 - Départs définitifs des enseignants du 1er degré entre le 01.10.2023 et le 01.10.2024 .....	45
Tableau 32 - Départs définitifs effectués par les enseignants du second degré entre le 01.10.2023 et le 01.10.2024 .....	46
Tableau 33 - Départs définitifs effectués par les personnels IATSS entre le 01.10.2023 et le 01.10.2024 .....	47
Tableau 34 - Résultats du mouvement de mars 2024 par département .....	48
Tableau 35 - Pourcentage de satisfaction à l'issue du mouvement .....	48
Tableau 36 - Bilan du mouvement inter-académique de mai 2024 pour les personnels enseignants, d'éducation et psychologues .....	49
Tableau 37 - Nombre de personnels participant au mouvement intra-académique en 2024 .....	50
Tableau 38 - Mouvement des personnels administratifs pour la rentrée 2024 .....	51

## **Vie des personnels..... 53**

Tableau 39 - Évolution des personnels à temps partiel de 2021 à 2024 .....	54
Tableau 40 - Évolution sexuée des personnels Idep à temps partiel de 2021 à 2024 .....	56
Tableau 41 - Évolution sexuée des enseignants du premier degré à temps partiel de 2021 à 2024 .....	57
Tableau 42 - Évolution sexuée des enseignants du second degré à temps partiel de 2021 à 2024 .....	58
Tableau 43 - Effectifs et taux de temps partiel des enseignants du second degré âgés de 55 ans et plus par sexe en 2024 .....	59
Tableau 44 - Évolution sexuée des personnels IATSS à temps partiel de 2021 à 2024 .....	60
Tableau 45 - Taux de temps partiel des personnels IATSS par filière, catégorie et sexe en 2024 .....	61
Tableau 46 - Récapitulatif des absences pour l'ensemble des personnels de 2021-2022 à 2023-2024 .....	62
Tableau 47 - Récapitulatif des absences par motif détaillé pour l'ensemble des personnels en 2023-2024 .....	65
Tableau 48 - Récapitulatif des absences des personnels Idep de 2021-2022 à 2023-2024 .....	66
Tableau 49 - Récapitulatif des absences des enseignants du premier degré de 2021-2022 à 2023-2024 .....	68

Tableau 50 - Récapitulatif des absences des enseignants du second degré de 2021-2022 à 2023-2024.....	70
Tableau 51 - Récapitulatif des absences des personnels IATSS de 2021-2022 à 2023-2024 .....	72
Tableau 52 - Récapitulatif des absences des personnels d'assistance éducative de 2021-2022 à 2023-2024.....	74
Tableau 53 - Répartition des dépenses des aides.....	76
Tableau 54 - Bilan 2024 des dépenses consacrées à l'action sociale pour le programme 0214.....	77
Tableau 55 - Aménagements des postes de travail : bilan 2024 des dépenses hors titre 2 pour les programmes 0214 et 0230.....	78
Tableau 56 - Bilan du recrutement à la rentrée scolaire 2024 .....	79
Tableau 57 - Nombre de visites par type d'établissement en 2024 .....	80
Tableau 58 - Nombre d'assistants de prévention en 2024 .....	81
Tableau 59 - Taux d'établissements disposant d'au moins un assistant de prévention en 2024 .....	81

## **Masse salariale .....83**

Tableau 60 - Evolution des dépenses du programme 0139 .....	84
Tableau 61 - Plafond d'emplois en ETPA du programme 0139.....	84
Tableau 62 - Programme 0139 : crédits consommés pour l'enseignement scolaire privé en 2024.....	85
Tableau 63 - Evolution des dépenses du programme 0140 .....	86
Tableau 64 - Plafond d'emplois en ETPA du programme 0140.....	86
Tableau 65 - Programme 0140 : crédits consommés pour l'enseignement scolaire public du premier degré en 2024.....	87
Tableau 66 - Evolution des dépenses du programme 0141 .....	88
Tableau 67 - Plafond d'emplois en ETPA du programme 0141.....	88
Tableau 68 - Programme 0141 : crédits consommés pour l'enseignement scolaire public du second degré en 2024 .....	89
Tableau 69 - Evolution des dépenses du programme 0214 .....	90
Tableau 70 - Plafond d'emplois en ETPA du programme 0214.....	90
Tableau 71 - Programme 0214 : crédits consommés pour le soutien de la politique de l'éducation nationale en 2024.....	90
Tableau 72 - Evolution des dépenses du programme 0230 .....	91
Tableau 73 - Plafond d'emplois en ETPA du programme 0230.....	91
Tableau 74 - Programme 0230 : crédits consommés pour la vie de l'élève en 2024 .....	91

## Liste des figures

### Effectifs et caractéristiques démographiques ..... 9

Figure 1 - Répartition des catégories statutaires en 2024 .....	11
Figure 2 - Répartition des personnels par département en 2024 .....	11
Figure 3 - Répartition par tranche d'âge des personnels des différentes catégories statutaires en 2024 .....	11
Figure 4 - Evolution du nombre de personnels par catégorie statutaire depuis 2019 (base 100)....	11
Figure 5 - Pyramide des âges en 2024.....	13
Figure 6 - Pyramide des âges en 2024.....	15
Figure 7 - Indice de vieillissement (pop ≥55 ans / pop <30 ans) en 2024 .....	15
Figure 8 - Pyramide des âges en 2024.....	17
Figure 9 - Indice de vieillissement (pop ≥55 ans / pop <30 ans) en 2024 .....	17
Figure 10 - Pyramide des âges en 2024.....	19
Figure 11 - Indice de vieillissement (pop ≥55 ans / pop <30 ans) en 2024 .....	19
Figure 12 - Poids des différents corps en 2024 .....	20
Figure 13 - Pyramides des âges des différents corps en 2024 .....	21
Figure 14 - Pyramide des âges en 2024.....	25
Figure 15 - Répartition par corps des enseignants du secteur privé en 2024.....	25
Figure 16 - Pyramide des âges en 2024.....	27
Figure 17 - Indice de vieillissement (pop ≥55 ans / pop <30 ans) en 2024 .....	27
Figure 18 - Pyramide des âges en 2024.....	29
Figure 19 - Répartition par catégorie de la fonction publique .....	29
Figure 20 - Pyramide des âges en 2024.....	29
Figure 21 - Répartition par catégorie de la fonction publique .....	29
Figure 22 - Pyramide des âges en 2024.....	29
Figure 23 - Répartition par catégorie de la fonction publique .....	29
Figure 24 - Pyramide des âges en 2024.....	31

### Carrière, formation et mobilité ..... 33

Figure 25 - Répartition par tranche d'indices de l'ensemble des personnels, toutes catégories confondues.....	38
Figure 26 - Indice net majoré moyen selon la catégorie de personnels et le sexe, écart femmes/hommes en 2024 .....	39
Figure 27 - Activité selon les objectifs de formation : répartition du nombre de journées stagiaires réalisées en 2023-2024.....	41

Figure 28 - L'activité de formation continue des personnels enseignants, d'éducation et psychologues (poids des journées stagiaires) en 2023-2024.....	42
Figure 29 - Finalités et objectifs de la formation des personnels IATSS en 2022-2023.....	43
Figure 30 - Réintégrations et sorties provisoires des personnels Idep entre les rentrées 2023 et 2024.....	44
Figure 31 - Réintégrations et sorties provisoires des enseignants du 1er degré entre les rentrées 2023 et 2024.....	45
Figure 32 - Réintégrations et sorties provisoires des enseignants du second degré entre les rentrées 2023 et 2024.....	46
Figure 33 - Réintégrations et sorties provisoires des personnels IATSS entre les rentrées 2023 et 2024.....	47

## **Vie des personnels .....53**

Figure 34 - Évolution du poids des temps partiels (en %) de 2021 à 2024.....	55
Figure 35 - Poids des modalités de service toutes catégories de personnels confondues en 2024.....	55
Figure 36 - Évolution sexuée du taux de temps partiel des personnels Idep depuis 2021.....	56
Figure 37 - Taux de temps partiel des personnels Idep selon la tranche d'âge.....	56
Figure 38 - Évolution sexuée du taux de temps partiel des enseignants du premier degré depuis 2021.....	57
Figure 39 - Taux de temps partiel des enseignants du premier degré selon la tranche d'âge.....	57
Figure 40 - Évolution sexuée du taux de temps partiel des enseignants du second degré depuis 2021.....	58
Figure 41 - Taux de temps partiel des enseignants du second degré selon la tranche d'âge.....	58
Figure 42 - La mesure de l'écart entre les taux de temps partiel en fin de carrière et à tout âge par type d'établissement en 2024.....	59
Figure 43 - Évolution sexuée du taux de temps partiel des personnels IATSS depuis 2021.....	60
Figure 44 - Taux de temps partiel des personnels IATSS selon la tranche d'âge.....	60
Figure 45 - Taux d'absence par catégorie de personnels pour les années scolaires 2021-2022 à 2023-2024.....	63
Figure 46 - Répartition des agents selon la durée totale de leur absence pendant l'année scolaire 2023-2024.....	63
Figure 47 - Poids des absences en nombre et en durée par groupe de motifs en 2023-2024.....	64
Figure 48 - Poids des absences en nombre et en durée par groupe de motifs en 2023-2024.....	64
Figure 49 - Taux d'absence selon le département pour les années scolaires 2021-2022 à 2023-2024.....	67
Figure 50 - Poids des absences en nombre et en durée par motif en 2023-2024.....	67
Figure 51 - Poids des absences en nombre et en durée par motif en 2023-2024.....	67
Figure 52 - Taux d'absence selon le département pour les années scolaires 2021-2022 à 2023-2024.....	69
Figure 53 - Poids des absences en nombre et en durée par motif en 2023-2024.....	69
Figure 54 - Poids des absences en nombre et en durée par motif en 2023-2024.....	69

Figure 55 - Taux d'absence selon le département pour les années scolaires 2021-2022 à 2023-2024.....	71
Figure 56 - Poids des absences en nombre et en durée par motif en 2023-2024.....	71
Figure 57 - Poids des absences en nombre et en durée par motif en 2023-2024.....	71
Figure 58 - Taux d'absence selon le département pour les années scolaires 2021-2022 à 2023-2024.....	73
Figure 59 - Poids des absences en nombre et en durée par motif en 2023-2024.....	73
Figure 60 - Poids des absences en nombre et en durée par motif en 2023-2024.....	73
Figure 61 - Taux d'absence selon le département pour les années scolaires 2021-2022 à 2023-2024.....	75
Figure 62 - Poids des absences en nombre et en durée par motif en 2023-2024.....	75
Figure 63 - Poids des absences en nombre et en durée par motif en 2023-2024.....	75
Figure 64 - Répartition par type de dépenses.....	77
Figure 65 - Nombre de bénéficiaires par type de dépenses.....	77
 <b>Masse salariale.....</b>	 <b>83</b>
Figure 66 - Indemnités des enseignants du secteur privé en 2024.....	85
Figure 67 - Indemnités des enseignants du premier degré public en 2024.....	89
Figure 68 - Indemnités des personnels d'enseignement et d'orientation du 2nd degré public en 2024.....	91
Figure 69 - Indemnités des personnels des services académiques en 2024.....	92
 <b>Décharges syndicales.....</b>	 <b>95</b>
Figure 70 - Nombre de décharges syndicales en ETP en 2024-2025 selon le département.....	94
Figure 71 - Nombre de personnels bénéficiant d'une décharge syndicale en 2024-2025 selon leur département d'affectation.....	94





## Académie d'Orléans-Tours

Document réalisé par la division de l'évaluation  
et de la prospective.



**ACADÉMIE  
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



[www.ac-orleans-tours.fr  
/publications-et-stats-infos-121478](http://www.ac-orleans-tours.fr/publications-et-stats-infos-121478)

